

MARIE-ANDRÉE LACHAPELLE

**L'INSERTION SOCIALE DES ENGAGÉS DANS LES CAMPAGNES DU
GOUVERNEMENT DE QUÉBEC DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XVII^E SIÈCLE**

Mémoire
présenté
à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de maître ès arts (M.A.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL

FÉVRIER 1999

© Marie-Andrée Lachapelle, 1999



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-38124-2

Canada

RÉSUMÉ

Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, des engagés, jeunes Français célibataires venus travailler sous contrat pour un maître à la mise en valeur de la Nouvelle-France, tentent, au terme de leur engagement, de s'insérer dans la société rurale du Gouvernement de Québec.

A l'aide des actes tirés des archives notariales et des registres paroissiaux, nous avons voulu vérifier si l'engagiste et sa famille avaient secondé leur ancien engagé au cours des moments clés jalonnant son insertion sociale, c'est-à-dire à l'établissement sur une terre, au mariage et aux baptêmes.

Nous avons constaté, qu'en plus de l'engagiste et de sa famille, qui prennent part à un ou plusieurs événements, le contexte de l'engagement, la famille de l'engagé de même que l'épouse et ses relations sont autant d'autres facteurs qui ont aidé l'engagé à s'insérer dans le tissu social de la colonie pour y devenir un pionnier.

Alain Laberge
Directeur

Marie-Andrée Lachapelle'

AVANT-PROPOS

Je tiens à remercier M. Alain Laberge pour sa patience, sa disponibilité et son soutien qu'il n'a pas manqué de me procurer au cours des dernières années. Je tiens également à témoigner de ma reconnaissance à M. Sébastien Dussault qui m'a soutenue et encouragée de mille et une façons tout au long de ma recherche et de ma rédaction.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	II
Avant-propos	III
Table des matières	IV
Liste des tableaux	VI
Introduction	p. 1
Chapitre 1: Les engagés de la Nouvelle-France	p. 13
1. Les systèmes d'engagement au XVII ^e siècle	p. 13
2. Les engagés du gouvernement de Québec entre 1638 et 1667	p. 16
2.1. Un portrait des engagés	p. 16
2.2. Le service et les maîtres	p. 24
Chapitre 2: L'établissement dans le monde rural	p. 30
1. Le moment de l'établissement: avant ou après le mariage	p. 31
2. La part du contexte de l'engagement, de l'engagiste et des solidarités entre engagés lors du choix d'un lieu d'établissement	p. 32
2.1. Le contexte de l'engagement	p. 32
2.2. La part de l'engagiste	p. 35
2.3. Les solidarités entre engagés	p. 37
3. La part de la famille et de l'épouse dans le choix du lieu d'établissement	p. 39
3.1. La part de la famille de l'engagé	p. 39
3.2. La part de l'épouse	p. 40
4. L'établissement rural	p. 41
Chapitre 3: L'insertion sociale par le mariage	p. 47
1. Caractéristiques du marché matrimonial	p. 48
2. Comportement matrimonial des engagés	p. 49
2.1. Le choix des épouses	p. 51
2.2. L'âge au mariage	p. 56
2.3. Les fréquentations	p. 58
2.4. Le moment du mariage	p. 61
3. Les personnes présentes au contrat et à l'acte de mariage	p. 63
3.1. Le nombre de témoins	p. 64
3.2. La présence des engagistes et de leur famille	p. 68

3.3. Les autres témoins	p.74
3.4. Les témoins des épouses	p.77
Chapitre 4: La suite de l'insertion sociale: le baptême	p.82
1. Le parrainage par les engagistes et leur famille	p.83
2. Le parrainage par les co et ex-engagés	p.85
3. L'importance des voisins dans le choix des parrains et marraines	p.87
Conclusion	p.90
Annexe I: Engagés	p.96
Annexe II: Engagistes	p.97
Annexe III: Épouses des engagés	p.98
Annexe IV: Contrat d'engagement de François Thibault	p.99
Annexe V: Intervalle différencié entre la fin de l'engagement et le contrat de mariage	p.100
Annexe VI: Intervalle entre l'arrivée des Filles du roi et la signature du contrat de mariage	p.101
Annexe VII: Présence des engagistes et/ou de leur famille au contrat et à l'acte de mariage ainsi qu'aux baptêmes	p.102
Annexe VIII: Profession des engagistes ayant participé à l'insertion sociale de leur engagé	p.103
Bibliographie	p.104

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Engagements et arrivées en Nouvelle-France	p.17
Tableau 1.2	Origines régionales et provinciales des engagés	p.19
Tableau 2.1	Influence de l'engagement sur le lieu d'établissement	p.33
Tableau 2.2	Liste des différents facteurs ayant pu influencer l'engagé lors de son choix d'un lieu d'établissement	p.42
Tableau 2.3	Lieux d'engagement et d'établissement	p.44
Tableau 3.1	Délai entre la fin de l'engagement et le contrat de mariage	p.50
Tableau 3.2	Années d'arrivée des Filles du roi ayant épousé un engagé	p.52
Tableau 3.3	Épouses des engagés	p.53
Tableau 3.4	Solidarité de provenance des époux	p.55
Tableau 3.5	Âge moyen des époux à leur mariage	p.56
Tableau 3.6	Âge moyen des engagés et de leurs épouses au mariage	p.57
Tableau 3.7	Âge des célibataires canadiennes à leur mariage	p.57
Tableau 3.8	Fréquence des unions selon le mois	p.62
Tableau 3.9	Nombre de témoins présents au contrat de mariage des engagés avec une épouse «autre» et avec une Fille du roi	p.65
Tableau 3.10	Répartition des témoins des couples engagés-Filles du roi	p.66
Tableau 3.11	Répartition des témoins des couples engagés-autres	p.66
Tableau 3.12	Nombre total des témoins présents au contrat et à l'acte de mariage et moyenne par couple	p.67
Tableau 3.13	Engagistes décédés ou retournés en France lors du mariage de leur engagé	p.70

Tableau 3.14	Engagiste et/ou leur famille présents au contrat et à l'acte de mariage	p.71
Tableau 3.15	Proportion des représentants de l'engagiste et/ou sa famille par rapport au nombre total des témoins au contrat de mariage	p.73
Tableau 3.16	Type de témoin au contrat de mariage selon le genre d'épouse	p.75
Tableau 3.17	Type de témoin des épouses des engagés selon qu'elles soient Fille du roi ou «autre»	p.78
Tableau 4.1	Parrains et marraines de la catégorie des engagistes et de leur famille	p.84
Tableau 4.2	Pourcentage de parrains et marraines ayant un lieu de résidence identique à celui de l'engagé	p.88

L'insertion sociale des engagés dans les campagnes du gouvernement de Québec dans la deuxième moitié du XVII^e siècle

Introduction

Des premiers balbutiements de la colonisation en 1632¹, jusqu'à la prise en main de la colonie par la royauté en 1663, le peuplement de la Nouvelle-France progresse régulièrement, mais à un rythme extrêmement lent. En 1663, après trente ans d'efforts, la population du Canada compte à peine 3000 personnes². Ce n'est véritablement qu'à partir de 1663, sous l'impulsion de Jean-Baptiste Colbert, ministre de la marine et des colonies de Louis XIV, que la Nouvelle-France verra sa population augmenter à un rythme plus rapide. Il est le premier à mettre en place une véritable politique de peuplement ou, du moins, à favoriser l'immigration et l'établissement de Français en Nouvelle-France en incitant à l'établissement les anciens militaires par l'octroi gratuit de terres, en envoyant des volontaires féminines en âge de procréer (Filles du roi) et en réitérant l'obligation³ pour les capitaines de navire d'amener en Nouvelle-France un nombre d'engagés proportionnel au tonnage de leur navire⁴.

¹ La Nouvelle-France a été concédée en fief et seigneurie en 1627 à la compagnie des Cent-Associés. Cette concession était assujettie à un devoir de peuplement. Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, vol. III, Les Cent-Associés, tome 2, La société, Montréal, Fides, p. 5. Le peuplement de la Nouvelle-France ne débute véritablement qu'en 1632, puisqu'entre 1628 et 1632 l'occupation anglaise par les frères Kirke empêche l'envoi des premiers immigrants recrutés par la compagnie des Cent-Associés. Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, «La population du Canada aux recensements de 1666 et 1667», Population, no 6, 1967, p. 1033.

² Marcel Trudel, Initiation à la Nouvelle-France: histoire et institutions, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, p. 49.

³ Déjà en 1647, un règlement passé par le Conseil de Québec spécifiait: «[qu'] il était ordonné à chaque propriétaire de navire qui voudrait faire le voyage de France à Québec d'y embarquer un homme par chaque 10 tonneaux de fret, en telle manière qu'un navire de 100 tonneaux porterait 10 hommes et ainsi de plus». Mémoire de Ruelle d'Auteuil, ex-procureur général au Conseil Souverain, tirée de Hubert Charbonneau et al., Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle. Paris et Montréal, Institut National d'Études Démographiques et Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 63. Voir aussi à ce sujet: Trudel, Initiation à la Nouvelle-France..., op. cit., p. 63.

⁴ Jacques Mathieu, La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 67.

Au XVII^e siècle, on estime que près de 15 000 Français auraient mis le pied au Canada, dont 2600 engagés, presque un cinquième de l'immigration totale observée. De ces 15 000 immigrants, le tiers aurait fait souche au Canada dont nombre d'engagés⁵. Leur présence et leur travail comptent pour beaucoup dans le développement de la Nouvelle-France.

Pour reprendre la définition de Louis de Buade, comte de Frontenac⁶, un engagé est «un homme tenu d'aller partout et faire ce que son maître lui demande comme un esclave, durant le temps de son engagement⁷». Cette conception des engagés est un peu simpliste; en fait ils constituent plutôt une main-d'oeuvre contractuelle peu onéreuse. Le contrat qui lie l'engagé à son engagiste ou maître a, dans la majorité des cas, une durée de trois ans, d'où le surnom de «Trente-six mois» qu'on donnait à ces individus. Durant ses années de servitude, l'engagé, habituellement jeune, en moyenne 25 ans, et célibataire, est logé et nourri par son maître et il reçoit annuellement un salaire de 70 à 75 livres. Une fois le contrat terminé, il peut décider de rentrer en France, aux frais de l'engagiste, ou de s'établir au pays⁸.

Beaucoup ont décidé de retourner dans la mère patrie; les facteurs répulsifs étaient nombreux: environnement hostile et froid, déséquilibre des sexes retardant la réalisation des unions stabilisatrices, éloignement du lieu d'origine, menace amérindienne, etc. Malgré tout, plusieurs engagés ont décidé de s'établir dans la colonie. Dans une étude réalisée

⁵ Charbonneau et al., op.cit., p. 15 et 21.

⁶ Louis de Buade, comte de Frontenac, fut gouverneur de la Nouvelle-France entre les années 1672 et 1682 et entre 1689 et 1698.

⁷ Mémoire du gouverneur Frontenac à Seignelay, 1681, RAPQ, 1926-1927, p. 123, tiré de Louise Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Montréal, Boréal, 1988, p. 63.

⁸ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 59-67.

sur les seuls engagés recensés à Montréal en 1666 et 1667, Louise Dechêne évalue qu'au moins 40% d'entre eux sont fixés dans la colonie en 1681⁹.

Malgré les progrès de l'historiographie relative à la Nouvelle-France, on connaît encore mal ces engagés, en comparaison avec d'autres groupes tels les marchands ou les Filles du roi. Les informations existantes et recueillies sur les engagés de la Nouvelle-France ont pour caractéristique commune de traiter presque uniquement du volet «immigration» du phénomène. Les travaux de Hubert Charbonneau et al., Gabriel Debien et Peter N. Moogk, la monographie de Louise Dechêne et l'étude de Marcel Trudel sur la période des Cent-Associés¹⁰ nous renseignent relativement bien sur le nombre, l'âge et la provenance ainsi que sur le salaire et le statut professionnel des engagés à l'arrivée, mais à part Louise Dechêne, qui consacre quelques pages au service et à l'engagé dans la société, aucun auteur québécois ne s'est penché sur la période postérieure à celle de l'engagement.

Cette recherche vise à examiner un aspect de la période post-domestique des engagés. Nous nous proposons d'étudier leur insertion sociale dans le monde rural du gouvernement de Québec dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

En fixant ces limites spatio-temporelles, nous optimisons les chances d'obtenir des résultats significatifs: ainsi nous touchons, premièrement, au noyau de peuplement le plus concentré sur le territoire de la Nouvelle-France à cette époque, celui à même de recevoir le plus grand nombre d'engagés et deuxièmement, à la principale phase de formation de la population pionnière, soit entre 1660 et 1670. Après la décennie 1680, démographes et historiens considèrent que la progression du peuplement est surtout le fait de

⁹ Dechêne, op.cit., p. 76.

¹⁰ Charbonneau et al. Naissance d'une population..., op.cit., 232 p.; Gabriel Debien, «Les engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de LaRochelle», RHAF, vol. VI, no 2, 1952, p.177-220 et vol. V, no 1, 1953, p. 374-407, Dechêne, op.cit., 532 p.; Peter N. Moogk, «Reluctant Exiles: Emigrants from France in Canada before 1760», William and Mary Quarterly, vol. 46, 1989, p. 464-505 et Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op.cit., 669 p.

l'accroissement naturel. Élargir les cadres de l'étude ne servirait qu'à confondre des époques et des lieux qui n'ont pas les mêmes contextes démographique, social et économique.

Gabriel Debien a lancé depuis longtemps les questions auxquelles se rattache mon étude: «Comment ces engagés se sont-ils incorporés dans les cadres économiques et surtout dans les cadres sociaux du milieu colonial? Y sont-ils tous entrés de la même manière et avec le même succès?¹¹. Encore plus précisément, l'engagiste, le maître, a-t-il joué un rôle dans l'insertion sociale de l'ex-engagé? Des solidarités entre engagés ou entre maître et engagés se sont-elles manifestées? Des réponses à ces questions nous permettraient, en plus de mieux cerner ce groupe d'individus, de faire un pas de plus vers une meilleure compréhension du processus de formation de la société coloniale.

Aux États-Unis, plusieurs auteurs ont traité des engagés, des «indentured servants». D'aucuns, dont James Horn et Richard S. Dunn¹² les ont observés sous un angle d'approche comparable à celui des historiens québécois, c'est-à-dire en cherchant à mettre au jour les caractéristiques globales de ce groupe d'immigrants: origine, sexe, âge, statut socio-professionnel, motifs d'émigration, mais d'autres ont été plus novateurs et ont produit des essais sur la phase de transition engagé-proprétaire terrien. Axés surtout sur l'intégration socio-économique, les travaux de Lois Green Carr, Russell R. Menard et Loreena S. Walsh¹³ montrent que l'ouverture aux nouveaux arrivants est beaucoup plus

¹¹ Debien, loc.cit., p. 219.

¹² Richard S. Dunn, «Servants and Slaves: the Recruitment and Employment of Labor» dans Colonial British America: Essays in the New History of the Modern Era, Baltimore and London, éd. par Jack P. Greene et J.R. Pole, Johns Hopkins University Press, 1984, p.157-194 et James Horn, «Servant Emigration to the Chesapeake in the Seventeenth Century». Dans The Chesapeake in the Seventeenth Century Essays on Anglo-American Society, Chapel Hill, éd. par W.Tate et David L. Ammerman, University of North Carolina Press, 1979, p. 51-95.

¹³ Lois Green Carr et Russell R. Menard, «Immigration and Opportunity: The Freedman in Early Colonial Maryland», dans The Chesapeake in the Seventeenth Century: Essays on anglo-American Society, Chapel Hill, éd. par Thad W. Tate et David L. Ammerman, University of North Carolina Press, 1979, p. 206-242, Russell R. Menard, «From Servant to Freeholder: Status Mobility and Property Accumulation in

grande au XVII^e siècle qu'au XVIII^e siècle et que l'intégration économique est facilitée, par le mariage et l'établissement sur une terre. Ces constats sont à prendre en note car il pourrait en être de même pour les engagés de la Nouvelle-France.

Les travaux issus des problématiques explorées en histoire de la famille et en histoire rurale au cours des dernières années nous démontrent en effet que l'insertion sociale, que ce soit pour les engagés ou pour les immigrants d'autres catégories, passe presque essentiellement par le mariage et l'établissement sur une terre¹⁴.

À cette époque, la formation du couple, et donc le choix du conjoint, est fortement influencée par le contexte démographique de la Nouvelle-France; on ne se marie pas avec n'importe qui, ni quand on le veut. Tout au long du XVII^e siècle, les futurs époux font face à plusieurs difficultés, la principale étant le déséquilibre du marché matrimonial (caractérisé par une forte masculinité) qui a pour effet de retarder grandement les unions stabilisatrices, surtout en ce qui a trait aux hommes célibataires¹⁵. Par ailleurs, des études récentes ont révélé le rôle primordial que jouent les solidarités, sous toutes leurs formes, dans le processus d'enracinement des arrivants et l'importance des biens fonciers dans les milieux ruraux: ils sont un gage de stabilité, d'aisance relative. Leur possession est l'une des formes principales du capital économique et social de la société rurale¹⁶.

Seventeenth-Century Maryland», William and Mary Quarterly, 3e sér., vol. 30, no 1, 1973, p.37-64 et Loreena S. Walsh, «Servitude and Opportunity in Charles County, Maryland, 1658-1705» dans Law, Society and Politics in Early Maryland, Baltimore, éd. par Aubrey C. Land, Lois Green Carr et Edward C. Papenfuse, 1977.

¹⁴ La pratique d'un métier, particulièrement en ville, constitue aussi un moyen d'insertion sociale pour les nouveaux arrivants, mais dans le contexte de l'époque, le mariage et l'établissement sur une terre représentent la voie la plus efficace.

¹⁵ Charbonneau et al., Naissance d'une population..., op. cit., Danielle Gauvreau, Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991, 222 p., Yves Landry, Orphelines en France. pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle, Montréal, Léméac, 1992, 436 p. et Sylvie Savoie, Difficultés et contraintes de le choix du conjoint. Trois-Rivières, 1634 à 1760, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1994, 312 p.

¹⁶ Gérard Bouchard, «Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII^e au XX^e siècle», Histoire sociale/ Social History, vol. XVI, no 31, 1983, p. 35-60 et «Sur

L'insertion sociale, dans le cadre de ce mémoire, peut se définir comme étant un processus de transition entre deux statuts sociaux, en l'occurrence le passage de l'état d'engagé à celui d'habitant. Le mariage et l'établissement sur une terre, bien que la ville et la pratique d'un métier puissent jouer un rôle similaire, représentent ici les deux voies les plus efficaces et les plus habituelles pour s'insérer dans la société coloniale, car «[...]l'engagé qui [son temps accompli] prend une terre et une femme comble les vœux des administrateurs¹⁷». Dans cette perspective, les événements du mariage et de l'établissement sont des moments privilégiés pour observer les modalités de l'insertion sociale des engagés dans la société des «habitants»¹⁸. En milieu colonial, une relation étroite existe entre le mariage et l'établissement rural. La réalité de l'exploitation agricole de l'époque, qui se basait sur le noyau familial, demandait et même forçait le mariage. Les gens qui demeuraient célibataires, qui n'arrivaient pas à fonder un foyer, avaient beaucoup plus tendance à repartir pour la France. D'une certaine façon, ils ne s'étaient pas trouvés d'alliés pour faire face aux vicissitudes de la vie en Nouvelle-France.

À partir principalement des Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666-1667¹⁹ et des informations contenues dans divers instruments de recherche tels que Le

la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos», Recherches sociographiques, vol. 28, nos 2 et 3, 1987, p. 22-251, Yves Beauregard et al. «Familie, parenté et colonisation en Nouvelle-France», RHAF, vol. 39, no 3, 1986, p.391-405, Jacques Mathieu et al. «Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760», RHAF, vol. 35, no 1, 1981, p. 3-32, Évolution et éclatement de monde rural. Structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII^e-XX^e siècles, sous la dir. de Joseph Goy et Jean-Pierre Wallot, Paris, E.H.E.S.S., 1986 et Transmettre, hériter et succéder. La reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIII^e-XX^e siècles, sous la dir. de Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy, Lyon et Paris, Presses de l'Université de Lyon et E.H.E.S.S., 1992.

¹⁷ Dechêne, op.cit., p. 77.

¹⁸ Le mot «habitants» est employé ici comme étant «un titre qui distingue les hommes libres et propriétaires d'un bien-fond dans la colonie de ceux qui ne le sont pas: domestiques, soldats et volontaires non-propriétaires», Ibid., p. 403.

André Lafontaine, Recensements annotés de la Nouvelle-France 1666-1667, Sherbrooke, R. Prince Imprimeur, 1985, 414 p. Cette publication avait l'avantage d'offrir les recensements nominatifs «complets» de 1666 et 1667 ainsi que des annotations biographiques et bibliographiques sur chaque individu recensé. Il faut toutefois ajouter que ces recensements ne sont pas parfaits, loin de là. Trudel estime que 1046 personnes manquent à l'appel en 1666, dont 778 dans la région de Québec. (Marcel

catalogue des immigrants 1632-1662²⁰, la liste des engagés partis de La Rochelle au XVII^e siècle²¹, le Dictionnaire généalogique des familles du Québec²² et le Recensement annoté de la Nouvelle-France de 1681²³, nous avons constitué un corpus d'individus engagés avant 1668 et qui se sont ensuite établis dans les campagnes du gouvernement de Québec et dont nous pouvions connaître certains éléments de leur itinéraire nécessaires à l'observation de leur insertion sociale.

Pour qu'un individu soit retenu dans l'échantillon, il devait, dans un premier temps, répondre aux exigences suivantes: nom et prénom de l'individu célibataire et de son engagiste laïque²⁴ et date du contrat d'engagement ou qualification par les recenseurs en 1666 et/ou 1667 d'engagé ou de domestique engagé. Cette opération était nécessaire, car elle nous a permis de former un groupe d'individus ayant été réellement engagés et de connaître la date, bien qu'approximative dans certains cas, de l'arrivée des engagés. Ce premier point de repère était important à préciser puisqu'il constituait la première référence temporelle sur laquelle nous pouvions nous baser pour élaborer le reste de l'analyse.

Trudel, La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué, Septentrion, Sillery, 1995, p. 54.) Charbonneau et Légaré estiment eux aussi que la population aux deux recensements est sous-estimée et que les «lacunes pourraient se chiffrer au moins à plusieurs centaines d'individus» (Charbonneau et Légaré, «La population du Canada...», loc.cit., p. 1045.)

²⁰ Marcel Trudel, Le catalogue des immigrants 1632-1663, Montréal, Hurtubise HMH, 1983, 569 p.

²¹ Debien, loc.cit.

²² René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983, 1176 p.

²³ André Lafontaine, Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681, Sherbrooke, Prince Imprimeur, 1981, 376 p.

²⁴ Nous n'avons retenu que les engagés embauchés par les laïques et non ceux employés par les communautés religieuses pour deux raisons: premièrement par besoin d'homogénéité du corpus de départ et deuxièmement pour une question méthodologique; dans les sources utilisées nous cherchons à établir des liens entre deux individus, c'est-à-dire entre l'engagé et son maître, dans le cas des communautés religieuses, il nous aurait été impossible de procéder de cette façon car il n'existe pas de liens entre deux individus, mais entre un individu et un groupe.

De plus, puisqu'il apparaissait que le mariage et l'établissement étaient des moments cruciaux dans l'insertion sociale des engagés, il nous fallait faire la preuve que l'engagé s'était marié dans la colonie²⁵ par la présence du contrat et/ou de l'acte de mariage, et qu'il s'était établi en milieu rural.

Nous n'avons retenu que ceux qui s'étaient mariés dans la colonie, car ils correspondaient au cursus habituel de l'immigrant, donc à la norme. Les engagés demeurés célibataires ont été exclus de l'échantillon puisque dans notre optique de l'insertion sociale ces individus n'ont pas réussi la transition conduisant vers la famille et le monde rural. Nous sommes conscients que dans les premiers temps des hommes célibataires ont pu cohabiter et former un ménage dans le but d'exploiter une terre commune. Mais ces arrangements étaient la plupart du temps temporaires et ces communautés se dissolvaient lorsque survenait le mariage de l'une ou l'autre des parties²⁶.

Quant à la décision de ne s'attarder qu'aux engagés établis dans le monde rural, elle a été dictée par le contexte économique de l'époque. L'engagé, une fois sa servitude terminée, pouvait assurer sa subsistance par divers moyens. L'agriculture n'était pas le seul choix offert, la traite des fourrures et la pratique d'un métier, surtout en ville, faisaient aussi partie des possibilités. Certains ont possiblement opté pour les deux dernières solutions, mais à long terme, le destin presque obligé de la majorité fut de se prendre une terre et de devenir exploitant agricole. En ville, où le chômage sévissait de façon endémique, les immigrants, surtout employés dans les métiers de service, n'y restaient que peu de temps et quant à la pratique d'un métier, comme la traite des fourrures, c'était surtout le fait des célibataires. En fait, c'est dans le monde rural que s'est retrouvée la plus

²⁵ Nous n'avons conservé que les célibataires qui se sont mariés ici, parce que les engagés mariés en France ne débutent pas dans la colonie au même stade que les célibataires et que parmi les domestiques masculins recensés en 1666 et 1667, qui sont pour la plupart des domestiques de ferme, des engagés, plus de 98,5% d'entre eux étaient célibataires. (Charbonneau et Légaré, «La population du Canada...», *loc.cit.*, p. 1041.)

²⁶ Dechêne, *op.cit.*, p.416.

grande partie de la population de la Nouvelle-France: à la fin du régime français, c'est plus de 80% de celle-ci qui vit sur une exploitation agricole²⁷.

Cette façon de procéder quant à l'élaboration du corpus, bien qu'elle puisse paraître arbitraire et sélective, rejoint ceux qui correspondent au processus qui est le plus habituel chez l'immigrant, donc chez l'engagé et ceux qui ont laissé le plus de documents sur lesquels peut s'appuyer notre analyse. Au total, le corpus regroupe un nombre suffisant de 53 individus qui satisfont à toutes les exigences. Certains diront que c'est bien peu, mais les engagés retenus devaient répondre à ces critères, car sans cela, l'observation de leur insertion sociale par le biais du mariage et de l'établissement aurait été impossible²⁸.

La compréhension des modalités de l'insertion sociale et du rôle qu'ont joué les engagistes est tributaire de l'étude des sources qui sont mises à contribution, mais aussi de leur nature. Les historiens du social considèrent que les actes notariés et les registres paroissiaux sont les documents privilégiés pour étudier les divers aspects d'une société ancienne; ils offrent l'avantage, lorsqu'étudiés en série, de faire ressortir des informations tant sur le plan quantitatif que qualitatif²⁹. Parce que les habitants du XVII^e siècle ont laissé peu ou pas de documents personnels qui pourraient se prêter à cette analyse et puisque nous avons déterminé dans les pages précédentes que deux des moments forts dans le

²⁷ Jacques Mathieu, «Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité», Provence historique, tome XXXV, fascicule 142. 1985, pp. 414, 417.

²⁸ La proportion d'engagés que représentent les 53 individus de l'échantillon est impossible à calculer. En appliquant la règle du tiers, on évalue à 5000 sur 15000 le nombre d'immigrants qui auraient émigré d'une façon définitive au XVII^e siècle en Nouvelle-France, nous pourrions estimer à 867 (le tiers des 2600 engagés du XVII^e siècle) le nombre d'engagés qui ont fait souche dans la colonie au courant du XVII^e siècle. De ce nombre, tout à fait approximatif, il faut le dire, il faudrait soustraire les individus demeurés célibataires ainsi que ceux qui se sont établis autre part que dans le gouvernement de Québec, pour pouvoir commencer à se demander si ces 53 engagés sont représentatifs des engagés s'étant mariés et établis dans le gouvernement de Québec au XVII^e siècle. À ce jour, aucune évaluation ou estimation du genre n'a été réalisée.

²⁹ Louis Lavallée, «Les archives notariales et l'histoire sociale en Nouvelle-France», RHAF, vol. 28, no 3, 1974, p. 397.

processus d'insertion sociale des engagés étaient le mariage et la prise de possession d'une terre, nous utilisons, par conséquent, comme sources principales, les contrats de mariage et les différents actes relatifs à la propriété foncière tirés des archives notariales et, comme sources secondaires, les actes de mariage et de baptême qui proviennent des registres paroissiaux.

La coutume de passer un contrat de mariage devant un notaire était générale au XVII^e siècle³⁰. Outre le fait d'établir le cadre juridique de la future union, il avait aussi une fonction sociale; sa signature était un événement rare et souhaitable et les futurs époux désiraient y faire participer le plus de monde possible³¹. Au point de vue de la forme, les contrats de mariage sont des actes stéréotypés: d'abord vient l'intitulé, qui nous renseigne sur les futurs époux, leurs parents, amis et témoins, ensuite les diverses clauses qui fixent les conditions matérielles du mariage et en dernier lieu la liste des signataires. Le contrat de mariage est donc une source détaillée et très précieuse pour étudier les liens de solidarité dans une société. Par la liste des témoins, c'est-à-dire les personnes présentes lors des différents événements, nous espérons pouvoir repérer l'implication ou la non-implication de l'engagiste ou d'autres engagés dans la vie de l'engagé.

Les actes relatifs à la propriété foncière tels que les actes de concession, baux à ferme, à loyer, les actes d'achat, de vente et d'échange, constituent la deuxième source principale consultée. De ces actes, particulièrement abondants dans les greffes des notaires de la Nouvelle-France, il pourrait se dégager des liens de solidarité lors des différentes transactions.

L'exploitation des actes de mariage demeure, d'une certaine façon, indissociable de celle des contrats de mariage, car c'est l'acte qui officialisait le mariage. Ils constituent

³⁰ Dechêne, op.cit., p. 419.

³¹ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 520.

donc, avec les actes de baptêmes, les sources secondaires sur lesquelles s'appuie notre analyse.

Les registres paroissiaux firent leur apparition au Canada en même temps que les premiers missionnaires. Les prêtres étaient tenus de noter dans les actes de mariage, les nom, prénom, âge, qualité et demeure de tous les sujets de l'acte, la présence de quatre témoins et la relation de parenté existante entre ceux-ci et les mariés, et, dans les actes de baptême, la date de naissance, les noms de l'enfant, du père, de la mère, du parrain et de la marraine.³²

Les renseignements tirés des actes de mariage nous sont utiles pour confronter mais aussi pour compléter les données fournies par les contrats de mariage. L'utilisation des actes de baptême des enfants des engagés peuvent nous apporter des preuves supplémentaires quant aux liens qui pourraient se prolonger entre engagiste et engagé, mais aussi entre engagés.

Les actes notariés sont disponibles en version microfilmée aux Archives Nationales du Québec. Des instruments de recherche, dont la banque de données *Parchemin*³³, et divers répertoires et index nous ont aidé à localiser les greffes des notaires et les différents actes.

Pour repérer les actes de mariage et de baptême, nous avons utilisé le Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture et des recensements du Québec ancien³⁴.

³² Raymond Roy et Hubert Charbonneau, «Le contenu des registres paroissiaux canadiens du XVII^e siècle», *RHAF*, vol. 30, no 1, 1976, p. 87.

³³ Le repérage des actes notariés relatifs à chaque engagé a été effectué par le biais de la banque informatisée «Parchemin» réalisée par l'équipe d'Archiv-Histo. Elle contient un relevé de tous les actes notariés canadiens du régime français. Nous croyons qu'à l'aide de cet instrument, nous avons réussi à établir une liste à peu près exhaustive des actes notariés conclus par les engagés de l'échantillon.

³⁴ Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, Répertoire des actes de baptême, mariage et sépultures et des recensements du Québec ancien, Montréal, Programme de recherche en démographie historique,

Cette publication en plusieurs tomes, colligée à partir des registres paroissiaux microfilmés, contient, sans avoir besoin de recourir aux versions manuscrites, toutes les informations relatives aux actes et aux sujets présents lors de la rédaction des actes.

Afin de nous permettre de rassembler et d'interpréter, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les données retirées des diverses sources que nous avons utilisées, nous avons traité les données à l'aide d'un logiciel de base de données relationnelles, en l'occurrence Access. Son utilisation nous a permis de ne pas perdre de vue le caractère spécifique de chaque individu tout en étant capable de généraliser et d'établir des liens entre les individus présents dans les actes, etc.

L'étude de l'insertion sociale des engagés demande dans un premier temps, une brève présentation du système d'engagement utilisé en Nouvelle-France, pour s'attarder davantage sur le corpus des engagés et des engagistes sur lequel repose l'étude (chapitre I). Par la suite, en suivant le cursus du pionnier, nous traitons de l'insertion sociale, d'abord par le biais de l'établissement sur une terre (chapitre II), ensuite par celui du mariage (chapitre III) et enfin par celui des baptêmes (chapitre IV).

Chapitre 1

Les engagés de la Nouvelle-France

Avant de procéder à l'étude des modalités de l'insertion sociale des engagés dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, il est important, dans un premier temps, de bien connaître le système d'engagement dans lequel ils ont pris place. Aussi, dans un deuxième temps, il nous faut présenter les engagés et statuer sur la représentativité de l'échantillon retenu par rapport à la réalité de l'ensemble de ce groupe au XVII^e siècle: l'observation d'engagés ne correspondant pas au portrait général des engagés arrivés au XVII^e siècle resterait sans effet et ne contribuerait aucunement à lever le voile sur une partie de la vie de ces hommes.

1. Les systèmes d'engagement au XVII^e siècle

Depuis les débuts de la mise en valeur de la Nouvelle-France, les engagés font partie des plans des autorités coloniales pour peupler le territoire. En 1627, en même temps qu'elle promettait de faire passer des hommes, la Compagnie des Cent-Associés s'engageait à les loger, à les nourrir et à les entretenir pendant trois ans et, au terme de ces dites années, à leur fournir une terre défrichée ainsi que les grains nécessaires à la première semence¹. Dès les premiers balbutiements du peuplement de la Nouvelle-France, nous voyons donc apparaître un des fondements de la colonisation: le début de la politique d'engagement pour trois ans.

Selon les périodes, différents types de recruteurs ont oeuvré à l'avancement du peuplement et au développement de la Nouvelle-France. Au début de la mise en valeur du Canada, entre 1634 et 1647, ce sont surtout les compagnies de colonisation et les marchands, chapeautées jusqu'en 1645 par la Compagnie des Cent-Associés et, de 1645

¹ Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, vol III, La seigneurie des Cent-Associés, tome II, La société, Montréal, Fides, 1983, p. 6.

à 1651, par la Communauté des Habitants, qui prennent en main la direction du recrutement des engagés: «[elles] ont la direction des besoins du travail: [il y a] les débarcadères à aménager, les bois à abattre, les palissades à dresser, les barques à construire [...]»². Par la suite, jusqu'en 1655, bien que les marchands ne soient pas tout à fait absents du décor, ce sont plutôt les colons qui engagent personnellement leurs engagés.

La main-d'oeuvre recrutée avant 1655 était sélectionnée en fonction des besoins précis des premiers établissements. On recherchait particulièrement les charpentiers et les laboureurs: en Nouvelle-France, il n'y avait pratiquement que des arbres et de l'eau. Après cette date, les recruteurs procèdent autrement. Entre 1656 et jusqu'au tournant des années 1670, ce sont les grandes entreprises d'émigration, les marchands, les armateurs et les capitaines de navires qui lèvent des hommes pour le Canada. Considérés au début comme un à-côté obligé³, les engagés deviennent l'un des objets importants du commerce avec la Nouvelle-France. Dans le but de revendre les contrats une fois arrivés au Canada, car la demande pour les hommes de travail est forte, les intermédiaires embauchent plus ou moins au hasard les hommes destinés à servir en Nouvelle-France⁴. Durant cette période, les engagements sont impersonnels: l'engagé ne sait pas pour qui il s'engage⁵ puisque ce n'est qu'une fois arrivé à Québec que le Conseil Souverain arrangera la vente de son contrat⁶.

² Gabriel Debien, «Les engagés pour le Canada vus de LaRoche», RHAF, vol. VI, no 2, 1952, p. 188.

³ Voir la note 3 de l'introduction.

⁴ Hubert Charbonneau et al., Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle, Paris et Montréal, Institut National d'Études Démographiques et Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 8.

⁵ Debien, loc. cit., p. 198.

⁶ Peter N. Moogk, «Reluctant Exiles: Emigrants from France in Canada before 1760», William and Mary Quarterly, vol. 46, 1989, p. 478.

La chance offerte de pouvoir gagner un salaire, un toit et de la nourriture, tout en étant assuré de pouvoir retourner en France constituait, croyons-nous, la motivation principale de ces jeunes hommes du XVII^e siècle à s'engager pour la Nouvelle-France. Comme nous le démontrent les statistiques, près des 2/3⁷ des immigrants du XVII^e siècle seraient repassés en France après un bref séjour au Canada; l'engagement ne représentait donc pas nécessairement un prélude à l'émigration définitive, mais bien un moyen comme un autre de travailler.

La colonisation de la Nouvelle-France n'a jamais été stimulée, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, par une correspondance des immigrants invitant leur famille et amis à émigrer en Nouvelle-France. C'était plutôt le contraire: les parents restés en France suppliaient leurs enfants de rentrer⁸. Ce que l'on savait du Canada provenait surtout des ouï-dire, de rumeurs, et cela n'avait rien pour soulever l'enthousiasme chez les immigrants potentiels; c'était même accablant: menaces iroquoises, pays froid et dangereux, moustiques, etc.⁹ De plus, le long voyage en mer de six à neuf semaines, pendant lequel tout pouvait arriver, mort, maladies, piraterie, était un autre facteur qui décourageait l'émigration.

Les Jésuites et quelques seigneurs, dont Pierre Boucher, ont bien essayé d'améliorer la réputation du Canada auprès de leurs congénères français en leur vantant ses avantages. Les arguments utilisés pour mousser les départs vers la Nouvelle-France n'étaient pas sans valeur, car en France, au contraire de ce qui se passait dans la colonie, la possibilité d'obtenir une terre et l'indépendance matérielle en plus de pouvoir gravir les échelons au sein de la société était presque inexistante pour une grande partie de la population. Malgré tout, l'émigration vers la Nouvelle-France n'a jamais suscité d'engouement, loin de là. Plusieurs ont répondu à l'appel, mais seulement quelques-uns

⁷ Charbonneau *et al.*, Naissance d'une population..., *op. cit.*, p. 21.

⁸ Moogk, *loc. cit.*, p. 466-467.

⁹ *Ibid.*, p. 465.

se sont installés près des rives du Saint-Laurent. La Nouvelle-France, particulièrement des points de vue climatique, économique et démographique, disposait de peu d'atouts pour séduire les engagés et les amener à se fixer dans la colonie. Le déséquilibre du marché matrimonial, en retardant la conclusion d'unions stabilisatrices, et l'économie coloniale fondée sur la traite des fourrures, demandant peu de main-d'oeuvre, n'avaient rien pour retenir les engagés.

2. Les engagés du gouvernement de Québec entre 1638 et 1667

2.1 Un portrait des engagés

Les hommes engagés, célibataires ou veufs¹⁰, incorporés au corpus d'analyse sont au nombre de cinquante-trois¹¹. Grâce aux recherches menées par Gabriel Debien en ce qui a trait au port de La Rochelle, par Mme Pierre Mortagne sur Tourouvre au Perche¹², et par Marcel Trudel sur les immigrants d'avant 1663¹³ nous savons la date précise de l'engagement et le lieu d'embarquement de vingt-huit individus. Il est pratiquement impossible de connaître ces éléments d'information pour tous les engagés. Les recherches menées par Debien et Mme Mortagne nous donnent des résultats partiels puisqu'elles ne visaient, dans un cas, qu'un port en particulier, La Rochelle, et dans l'autre cas, une seule famille qui avait été très active dans le recrutement de main-d'oeuvre, en l'occurrence les Juchereau. De plus, il existait un autre port important d'embarquement à cette époque,

¹⁰ Nous n'avons retenu que les célibataires et veufs qui se sont mariés et établis en Nouvelle-France. (Voir l'introduction p.8.) Dès le départ, les engagés féminines ont été exclues du corpus, car d'une part, elles étaient trop peu nombreuses pour une étude à moyenne échelle, et d'autre part, les modalités de leur insertion sociale n'auraient sans doute pas été comparables à celles des hommes puisque entre autres, le contexte démographique les favorisait.

¹¹ Voir Annexe I : Engagés

¹² Madame Pierre Mortagne, Tourouvre et les Juchereau. Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada, Québec, Société Canadienne de Généalogie, 1965, 191 p.

¹³ Marcel Trudel, Le catalogue des immigrants 1632-1663, Montréal, Hurtubise HMH, 1983, 569 p.

celui de Rouen, mais à ce jour, les recherches effectuées n'ont rien donné¹⁴. Donc ces 28 engagés arrivent en Nouvelle-France entre 1647 et 1665: cinq entre 1647 et 1655 et 23 entre 1657 et 1665.

Tableau 1.1
Engagements et arrivées en Nouvelle-France

Date d'arrivée	Nombre d'engagés
1638	1
1647	(2)
1649	(1)
1651	(2)
1657	(2)
1658	(1)
1661	(1)
1662	1
1663	(1)
1664	(7)
1665	4 + (11)
1666	19
Total	53

(Source: René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983, 1176 p. et André Lafontaine, Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666-1667, Sherbrooke, Prince Imprimeur, 1985, 414 p. Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre d'engagés pour lesquels nous connaissons la date précise de leur contrat d'engagement).

S'il nous est difficile de connaître la date d'engagement et le lieu d'embarquement de tous les engagés, il nous est par contre possible d'évaluer pour tous les engagés, bien qu'approximativement, le moment de leur première présence en Nouvelle-France. En se basant sur les informations fournies par le dictionnaire Jetté¹⁵ et par les recensements de

¹⁴ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., *op. cit.*, p. 57.

¹⁵ René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983, 1176 p.

1666 et 1667, il apparaît que seulement six engagés ont posé le pied en Nouvelle-France entre 1638 et 1655 et que la plupart des engagés du corpus, soit 88,7%, sont arrivés après 1655, période où ont cours les engagements impersonnels. Sauf exception (possiblement les engagés d'avant 1655 et certainement l'engagé Pierre Bourgoïn qui est employé par son cousin-germain), la plupart des engagés ne semblent pas avoir eu de liens formés avec leur engagiste avant leur départ de la France.

En plus de nous révéler l'impersonnalité des engagements, ce tableau met en évidence le caractère récent de la présence des engagés de l'échantillon. À partir de 1663, on peut y voir l'effet direct de la prise en main de la destinée de la colonie par le gouvernement royal: entre 1663 et 1666, année de la fin de la constitution du corpus, 42 engagés, près de 80%, foulent le sol de la Nouvelle-France.

En ce qui a trait aux origines provinciales des engagés, nous sommes bien servis puisqu'il nous a été possible de toutes les identifier. Comme nous le montre le tableau 1.2, 28 engagés proviennent de la région de l'Ouest, 16 de la Normandie (Perche inclus) et 4 de la région parisienne. Les cinq engagés restant sont originaires des régions de la Loire, du Nord, du Centre et du Sud. L'origine provinciale des engagés se compare à celle des immigrants pionniers, qui, pour la plupart, sont venus de la région de l'Ouest, de la Normandie et de la région parisienne¹⁶.

¹⁶ Charbonneau *et al.*, *Naissance d'une population...*, *op. cit.*, p. 45.

Tableau 1.2
Origines régionales et provinciales des engagés

	Région	Provinces concernées	Nombre d'engagés
Nord de la Loire	Normandie	Normandie et Perche	16
	Paris	Ile-de-France	4
	Loire	Anjou	1
	Nord	Picardie	1
Sud de la Loire	Ouest	Angoumois, Aunis, Poitou, Saintonge	28
	Centre	Limousin	1
	Sud	Guyenne, Languedoc	2

(Source: René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983, 1176 p.)

Bien que nous sachions de quelle région ils sont originaires, il nous est pratiquement impossible de distinguer les engagés ruraux de ceux qui proviennent des villes. Si on s'en remet aux statistiques établies par Hubert Charbonneau et al. en ce qui concerne la provenance de la population pionnière, dont font partie bon nombre d'engagés, le pourcentage de pionniers masculins provenant des campagnes françaises varierait entre 57,5% et 59,6% pour la période comprise entre 1608 et 1679¹⁷. Nous pouvons prétendre, sans risque de nous tromper outre mesure, que plus de la moitié des engagés de notre échantillon sont des ruraux et non des citadins. Les engagés font probablement partie des «petites gens», puisqu'ils ont utilisé le contrat d'engagement pour venir en Nouvelle-France. Mais «petites gens» ne veut pas nécessairement dire indigents ou criminels. D'après

¹⁷ Ibid., tableau 20, p. 49.

Louise Dechêne, les engagés seraient pauvres et peu instruits, mais démontreraient un certain sérieux¹⁸.

Parce que le défrichement demande une main-d'oeuvre robuste, il n'est pas surprenant de voir que les engagés sont des jeunes hommes dans la fleur de l'âge: 85% des engagés de l'échantillon ont moins de 26 ans à l'engagement et la moyenne est de 21,9 ans. Marcel Trudel a trouvé une moyenne quelque peu différente, 24,7 ans. La différence entre les deux moyennes pourrait s'expliquer par le fait que les calculs ont été faits pour des immigrants d'époques différentes, mais aussi parce que nos calculs ont été effectués sur un petit échantillon d'hommes célibataires tandis que ceux effectués par Trudel se basaient sur toutes les catégories d'engagés, les veufs, les célibataires et les hommes mariés. Mais, d'une façon ou d'une autre, tenter de «calculer l'âge d'une population [ancienne] c'est se résoudre à n'obtenir qu'un résultat approximatif¹⁹». C'est pourquoi la moyenne d'âge des engagés à l'engagement est plus indicative qu'affirmative²⁰. Les résultats calculés pour mon échantillon et ceux de Trudel se rejoignent par contre sur la plan des catégories d'âges: la catégorie des 21-25 ans est la plus remplie (25 engagés) suivie de près par celle des moins de 20 ans (20 engagés)²¹. Seulement 8 engagés ont plus de 26 ans à l'engagement, aucun ne dépasse la quarantaine.

En 1666, les engagés sont recensés sous plusieurs dénominations: domestique engagé, engagé domestique et engagé. Ces trois termes ont pour nous une même

¹⁸ Louise Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Montréal, Boréal, 1988, p. 59.

¹⁹ Marcel Trudel, La population du Canada en 1663, Montréal, Fides 1973, p. 55.

²⁰ Pour établir la moyenne d'âge de notre échantillon, nous avons utilisé l'âge déclaré à l'engagement lorsque celui-ci était spécifié dans les listes de Debien et de Mme Pierre Mortagne. Lorsqu'il n'était pas disponible dans ces listes, nous avons soustrait à l'âge déclaré en 1666 le nombre d'années écoulées entre 1666 et l'année d'engagement. Et lorsque l'année d'engagement n'était pas disponible, nous avons conservé l'âge déclaré dans le recensement de 1666.

²¹ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., *op. cit.*, p. 59.

signification: ils désignent tous un engagé²². Sur les 46 qui ont été recensés en 1666, 23 l'ont été sous *domestique engagé*, 6 sous *engagé domestique* et 9 sous *engagé*. Les autres ont été recensés sous l'appellation de travaillant (1), de domestique (1) et d'habitants (6). Ces six derniers avaient été engagés entre 1638 et 1658, il est donc normal qu'en 1666, ils soient devenus habitants. Pour ce qui est du travaillant et du domestique, leur dénomination est vraisemblablement fautive, car ils ont été engagés en 1665; normalement ils auraient dû figurer parmi les engagés. Des sept individus qui ne figurent pas au recensement de 1666, cinq auraient aussi fait partie des engagés puisque nous possédons la preuve de leur engagement. Les deux autres, engagés en 1657 et 1658 auraient probablement été inscrits parmi les habitants²³.

Les gages en espèce, jamais en nature²⁴, selon Debien, quelquefois, selon Marcel Trudel²⁵, sont fixés par le contrat. Habituellement, le salaire est versé «d'an en an» à l'engagé lui-même, mais parfois il peut être versé à une autre personne que l'engagé a pris soin de désigner²⁶. Nous connaissons le montant des gages pour seulement 30% des

²² Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de faire une différence entre l'engagé et le domestique engagé, comme le font certains auteurs, dont Rémi Chénier (Québec, ville coloniale française en Amérique: 1660 à 1690, Ottawa, Lieux historiques nationaux, Service des parcs, Environnement Canada, 1991, p. 225). Dans son évaluation de la main-d'oeuvre au recensement de 1666, il met dans deux catégories distinctes les engagés et les domestiques engagés. Or, à partir de la même source, il s'est trouvé que des engagés, dont nous avons le contrat, sont recensés dans la catégorie des domestiques engagés. Établir une distinction entre ces deux catégories est tout à fait arbitraire. C'est pourquoi nous avons cru bon de fondre ensemble dans la catégorie des engagés, les engagés, les domestiques engagés et les engagés domestiques.

²³ Les recensements nominatifs de 1666 et 1667 ne sont pas parfaits, loin de là. Dans le cas de mon échantillon, alors que tous les individus auraient dû y être recensés, seulement 46 sur 53 sont inscrits en 1666 et 34 sur 53 en 1667. Marcel Trudel estime que 1046 personnes manquent à l'appel en 1666, dont 778 dans la région de Québec. (Marcel Trudel, La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué, Sillery, Septentrion, 1995, p. 54.) Hubert Charbonneau et Jacques Légaré estiment, quant à eux, que la population aux deux recensements est sous-estimée et que les «lacunes pourraient se chiffrer au moins à plusieurs centaines d'individus.» (Charbonneau et Légaré, «La population du Canada...», loc.cit., p. 1045.)

²⁴ Debien, loc. cit., p. 200.

²⁵ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 65.

²⁶ Ibid.

engagés (16/53), qui nous donne un salaire moyen de 71 livres, comparativement aux 74 livres calculées par Trudel pour les «petites gens»²⁷. Dans notre échantillon, les gages varient entre 30 livres et 90 livres, mais la plupart des engagés, c'est-à-dire neuf sur seize, reçoivent un salaire de 75 livres, ce qui semble la norme. Souvent, la plupart du temps même, le recruteur verse, dès la signature du contrat, une avance sur le salaire pour que l'immigrant puisse s'équiper, survivre jusqu'au départ du bateau qui le transportera jusqu'en Nouvelle-France ou encore, pour qu'il puisse laisser quelque chose à sa famille. D'après Trudel, Debien et Dechêne, les avances représentent habituellement une proportion élevée du salaire de la première année, allant de la moitié jusqu'au salaire total²⁸. Pour ce qui est des engagés de notre corpus pour lesquels nous avons ces informations, le profil est quelque peu différent: sur les seize dont nous connaissons le salaire, dix reçoivent une avance en numéraire, en moyenne 29,9 livres, soit 42% du salaire annuel. Trois engagés du Perche reçoivent une avance matérielle, en l'occurrence, une paire de souliers. D'après Louise Dechêne, un homme qui signe pour trois ans moyennant un salaire de 75 livres par année, se retrouve à la fin de son contrat de servitude avec bien peu: peut-être 80 livres en espèces ou en valeurs négociables, un fusil et quelques vêtements²⁹.

Tous ne sont pas de simples «engagés» sans qualification particulière. En effet, quatorze d'entre eux déclarent un métier autre que celui de domestique. En les regroupant selon le code des professions établi par le P.R.D.H.³⁰, nous obtenons un artisan de l'alimentation, trois artisans du textile, trois artisans du bois, un apprenti, deux laboureurs

²⁷ Ibid., p. 64.

²⁸ Louise Dechêne affirme que les avances hypothèquent en entier les gages de la première année des engagés de Montréal (Op. cit., p. 58.), Trudel, quant à lui, calcule qu'une proportion de 85,5% du salaire est versée en avance (Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 65), et enfin, Gabriel Debien, dit que la grande majorité des contrats consentent des avances équivalant à la moitié des gages. (Loc. cit., p. 200.)

²⁹ Voir l'exemple théorique sur les économies d'un engagé à la fin de son service. Dechêne, op. cit., p. 63 et 72.

³⁰ Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture et des recensements du Québec ancien, Montréal, Programme de recherche en démographie historique, Presses de l'Université de Montréal, 1987, Appendice I: Code des professions du XVII^e siècle, p. XV.

et quatre manoeuvres. Même si ces quatorze engagés déclarent un métier, c'est avant tout pour leur qualité d'hommes à tout faire, de défricheurs, qu'ils ont été engagés, du moins pour la plupart. En fait, seulement deux individus pourraient avoir été engagés pour leur savoir-faire: Michel Frenet, sabotier, travaillait pour Raymond Pagé, menuisier et Pierre Bourgoïn, tissier, oeuvrait pour son cousin-germain, Jean Gibault, drapier-habitant. Il nous est impossible de savoir si les autres individus ont exercé leur profession en Nouvelle-France. D'après les mentions de profession ou d'occupation, relevées dans les actes notariés pour l'ensemble des engagés, seul Michel Frenet est encore sabotier en 1676. Pour les autres qui avaient déclaré un métier en 1666 ou 1667, il semble bien que, suite à leur établissement sur une terre, leur statut d'habitant ait laissé dans l'ombre leur qualification professionnelle antérieure puisqu'on n'en retrouve plus la trace par la suite dans les documents.

La plupart des engagés arrivent en Nouvelle-France isolément, c'est-à-dire «sans conjoint, sans enfant, sans père ni mère³¹». Pourtant, cela ne veut pas dire qu'ils seront les seuls de leur famille à venir s'installer sur les rives du Saint-Laurent. L'étude des liens de parenté pouvant exister non seulement entre les engagés de notre corpus et les autres habitants, mais aussi entre engagés, nous a permis de découvrir qu'au moins 12 engagés sur 53 (22,6%) avaient rejoint ou avaient été rejoints par un ou plusieurs membres de leur famille³². Trois paires de frères, Pierre et Mathias Campagna, Jean et Gilles Gaudreau ainsi que Gabriel et Jacques Samson s'engagent pour la Nouvelle-France et s'y établissent³³, un autre, Pierre Bourgoïn, vient rejoindre au pays deux de ses cousins

³¹ Charbonneau *et al.*, Naissance d'une population..., *op.cit.*, p. 53.

³² Les liens de parenté pouvant exister entre les individus ne sont pas toujours faciles à établir, mais, dans la mesure du possible, nous croyons avoir correctement effectué les recherches d'apparentement. Néanmoins, en raison de la nature des sources, il pourrait s'avérer que quelques liens nous aient échappé. Les engagés non-isolés sont donc: 06, 09, 10, 20, 21, 25, 35, 43, 45, 46, 49, 50.

³³ Les trois paires de frères ne sont pas toutes arrivées en même temps: les frères Campagna arrivent la même année, soit en 1664, les frères Gaudreau à 8 ans d'intervalle (Jean est arrivé en 1657 et Gilles en 1665) et les frères Samson, dont nous n'avons pas la date exacte d'engagement, sont tous deux recensés comme domestique engagé en 1666. (Voir les dates précises d'engagement à l'annexe I: Engagés.)

germain: Jean Gibault, son engagiste et Léonard Leblanc. Nicolas Roussin, accompagné d'une de ses soeurs, elle aussi engagée, vient quant à lui rejoindre son père arrivé précédemment en compagnie de deux autres de ses enfants³⁴. Il n'en demeure pas moins qu'une grande partie des engagés du corpus, plus du trois-quart, à l'instar de la plupart des immigrants pionniers arrivés entre 1608 et 1679 d'ailleurs³⁵, sont demeurés les seuls de leur famille à venir s'établir en Nouvelle-France.

La tâche qui attend la majorité des engagés est celle du défrichage, beau temps, mauvais temps. Ils doivent: «couper, équarrir et traîner des arbres avec de mauvais outils et sans attelage le plus souvent, piocher à travers les racines, essoucher à la hâte³⁶». Cette tâche épuisante, ils ne la font généralement pas seuls; ils sont souvent plusieurs à travailler pour le même maître. Sur les quarante-quatre engagés en service en 1666 et 1667, trente font partie d'une équipe de plus d'un domestique, seulement quatorze sont seuls au service de leur maître.

2.2. Le service et les maîtres

Pour l'ensemble des cinquante-trois engagés, nous obtenons quarante-neuf engagistes ou maîtres³⁷: un même engagiste a pu employer plus d'un individu et un même engagé a pu avoir plus d'un maître³⁸. Les engagistes, d'après les recensements de 1666

³⁴ Mortagne, Tourouvre et les Juchereau...., op. cit., p. 86.

³⁵ Charbonneau et al., Naissance d'une population...., op. cit., p. 54.

³⁶ Dechêne, op. cit., p. 65.

³⁷ Voir Annexe II : Engagistes

³⁸ Le nombre d'engagistes est possiblement supérieur aux 49 que nous avons dénombrés. L'engagiste figurant au contrat d'engagement et aux recensements de 1666 et 1667 n'est peut-être pas le seul à avoir profité, pour un temps plus ou moins long, des services de l'engagé. Nous sommes à la merci de nos sources: l'image du couple engagé-engagiste est un instantané qui provient, dans plusieurs cas, des recensements de 1666 et 1667, et à moins d'une preuve du contraire, le couple demeurera tel quel jusqu'au

et 1667, font partie de plusieurs «catégories professionnelles»³⁹. Les notables de la colonie, comme les seigneurs, les bourgeois et les gens de commerce font bonne figure parmi les engagistes: ils sont au nombre de seize. Cela n'est guère surprenant. Peter N. Moogk a comparé la liste des engagés envoyés en 1664-1665 avec les recensements de 1666-1667: les membres du Conseil Souverain semblent avoir utilisé leur contrôle sur la distribution des engagés pour se pourvoir, ainsi que leurs amis, en main-d'oeuvre à bon marché⁴⁰. Les artisans sont peu nombreux à employer des engagés; nous n'en trouvons que sept: deux artisans du textile, trois de la construction, deux artisans du bois et un manoeuvre. Six des sept artisans ajoutent d'ailleurs à leur métier la qualité d'habitant. D'après Louise Dechêne, les artisans ne travaillent habituellement pas eux-même la terre, ou s'ils le font, c'est très rare «d'où la nécessité, même si plusieurs sont des gens modestes, de faire défricher par des domestiques afin d'amodier le plus tôt possible les parcelles en valeur⁴¹». Des 26 autres engagistes, 25 sont de simples habitants⁴² et un est poigneur⁴³.

Le contrat qui liait l'engagé à son maître indiquait au départ le nom du maître, qui comme nous l'avons vu a eu tendance à disparaître dans la décennie de 1650, et de l'engagé, son métier, ses gages annuels, les avances auxquelles il avait eu droit et la durée

terme de l'engagement.

³⁹ Dans les recensements de 1666 et 1667, le qualificatif qui suit le nom de l'individu recensé recouvre parfois la fonction ou l'état. Les «catégories professionnelles» ont été regroupées sous les vocables utilisés dans les publications du P.R.D.H. De plus, pour déterminer qui était seigneur à cette date, nous avons utilisé la liste des seigneurs produite par Marcel Trudel dans Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, p. 531-532.

⁴⁰ Moogk, loc. cit., p. 478.

⁴¹ Dechêne, op. cit., p. 62.

⁴² Dans les recensements de 1666 et 1667, «habitant» «est la qualité, sans connotation agricole, de celui qui est établi à son compte (il jouit, à l'exclusion de l'engagé et du volontaire du privilège de la traite)». Trudel, La population du Canada en 1666..., op. cit., p. 70.

⁴³ La signification du mot poigneur demeure encore obscure à nos yeux. L'appendice I: Code des professions du XVII^e siècle (publié dans Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes de baptême..., op. cit., p. XVII) range la profession de poigneur dans la section des manoeuvres.

de son engagement. Il comportait aussi une clause qui assurait à l'engagé son retour gratuit en France à la fin de son service. Cette clause a été supprimée à partir du moment où ont commencé les engagements impersonnels, autour des années 1655: pour économiser, les employeurs l'ont restreinte puis omise des contrats; la charge du retour a été transférée aux engagés⁴⁴. Le contrat d'engagement de François Thibault, un des engagés du corpus, en est un bon exemple. À la rédaction du contrat à La Rochelle, le notaire prend bien soin de spécifier: «Et encore sera défrayé par le dit sieur Gaigneur les frais du passage en allant seulement au dit pays [...]»⁴⁵. Pour ce jeune homme, seule la traversée vers la Nouvelle-France était comprise dans son contrat et non le retour. S'il avait décidé de rentrer dans son Aunis natale après ses années de servitude, il aurait fallu qu'il en acquitte lui-même les coûts.

Tant qu'il est en servitude, l'engagé ne peut obtenir de titre de propriété dans la colonie, il n'est pas «habitant». Son statut lui interdit la traite des fourrures, il n'a pas le droit de fréquenter les cabarets et il ne lui est pas permis en théorie de se marier⁴⁶. Bien sûr, ces règles sont quelquefois transgressées, mais nous n'en avons pas trouvé d'exemple.

La durée de l'engagement est habituellement précisée dans le contrat. Le terme le plus courant est de 3 ans, d'où le surnom de «Trente-six mois» donné aux engagés, mais il peut varier entre 2 et 6 ans⁴⁷. Nous connaissons la durée du contrat d'engagement de 23 individus. Pierre Maheust et Nicolas Roussin, engagés tous les deux en 1651 par Jean Juchereau, Sieur de Maure, sont les deux seuls à signer un contrat de servitude de cinq ans. Les autres signent pour trois ans, ce qui est le terme normal d'un contrat

⁴⁴ Moogk, loc. cit., p. 477.

⁴⁵ Mario Thibault, «François Thibault, mon ancêtre», L'Ancêtre, vol. 12, no 2, 1985, p. 49. (Voir l'annexe IV pour photocopie du document.)

⁴⁶ Dechêne, op. cit., p. 68.

⁴⁷ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 60.

d'engagement dans le Gouvernement de Québec. À Montréal, la plupart des engagés signent pour 5 ans⁴⁸. Il arrive que des engagés décident de rester en service après l'expiration de leur premier contrat. Pour d'autres, c'est un moyen de s'établir sans s'endetter, pour d'autres, c'est un aveu d'incapacité⁴⁹. Nous savons qu'au moins trois engagés ont renouvelé leur contrat d'engagement avant 1666: Antoine Desserre, engagé en 1657 est encore en service en 1666, de même que Jean Hardy engagé en 1661 et Pierre Bourgoïn engagé en 1662. Pour ceux qui se sont engagés entre 1664 et 1666, il nous est pratiquement impossible de savoir s'ils ont renouvelé leur contrat: nous n'en trouvons aucune trace dans les actes notariés et il n'existe pas de recensement nominatif entre 1667 et 1681 qui aurait pu nous indiquer si ces engagés ont renouvelé ou signé un autre contrat. Le nombre de renouvellement est sans doute supérieur aux trois cas que nous avons identifiés, car des ententes verbales ou actes sous seing privé ont pu être passés. Mais, leur inaccessibilité nous oblige à nous limiter aux renouvellements qui ont laissé des traces dans les documents.

En temps normal, l'engagé est la propriété, la chose de son maître, tant que son temps n'est pas achevé, jour pour jour depuis son arrivée au Canada. Si, pendant sa servitude, il désobéit ou contrevient aux règles de sa condition, il peut être soumis à diverses peines: châtiments corporels, prolongation de la servitude, amende, prison, etc.⁵⁰. Deux engagés ont d'ailleurs encouru les foudres de la justice pour leur insubordination. Le sept janvier 1665, Adrien Isabel comparaît devant le Conseil Souverain où on l'accuse de ne rien vouloir faire pour son maître, le Sieur Charles Aubert de la Chesnaye: on le condamnera à une peine d'emprisonnement⁵¹. Julien Allard, quant à lui, se verra condamner à l'amende et à quitter la région de l'Ange-Gardien pour avoir rué de coups

⁴⁸ Dechêne, op. cit., p. 57.

⁴⁹ Ibid., p. 73.

⁵⁰ Ibid., p. 69.

⁵¹ Michel Langlois, «Les familles Isabelle», L'Ancêtre, p. 91.

Jacques Marette qui avait été désigné comme gardien des biens saisis sur l'ordre du marchand Jean Grignon, maître de Allard. Grignon fut autorisé à rompre le contrat qui le liait à Julien Allard⁵².

Parfois, il arrive qu'avec le consentement de son maître, un engagé puisse mettre fin à sa servitude avant l'expiration de son contrat: Julien Mercier, trois mois à peine après s'être engagé auprès de Michel Huppé obtient de quitter le service⁵³. Dans certains cas, la résiliation du contrat se fait sans dommage pour l'engagé, comme cela semble être le cas pour Julien Mercier, mais la plupart du temps, l'engagé doit rembourser une partie des frais déboursés par son engagiste⁵⁴.

Les engagés peuvent faire l'objet de diverses transactions, et souvent le premier maître n'est pas le dernier⁵⁵, car un maître qui n'a plus de travail à fournir à son engagé, qui décède, qui retourne en France ou qui ne peut tout simplement plus subvenir aux besoins de son employé, peut céder le contrat à un autre engagiste. Nous en trouvons d'ailleurs des exemples parmi les engagés du corpus. Seulement entre les deux recensements de 1666 et 1667, trois engagés changent d'employeur. En 1666, Michel Frenet est recensé comme «sabotier domestique engagé» sur les terres de Bertrand Chenay à Beaupré, l'année suivante, il est au service de Raymond Pagé, toujours à Beaupré⁵⁶; Pierre Martin, à Québec en 1666, est le domestique de Jean-Baptiste Legardeur et en 1667, il est rendu chez Simon Guyon à Château-Richer⁵⁷ et François Noël qui est, en

⁵² Raymond Gariépy, Les terres de l'Ange-Gardien: du Sault de Montmorency à la rivière du Petit-Pré ou Lotinville: des origines à nos jours, Québec, Société de généalogie de Québec, 1984, p. 32

⁵³ ANQ-Q, Greffe Berman, Accord entre Julien Mercier et Michel Huppé, 22-07-1649.

⁵⁴ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 69.

⁵⁵ Dechêne, op. cit., p. 66.

⁵⁶ André Lafontaine, Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666 et 1667, Sherbrooke, R. Prince Imprimeur, 1985, p. 26 et 232

⁵⁷ Ibid., p. 8 et 248.

1666, au service de Gabriel Gosselin, habitant de l'île d'Orléans, est, l'année d'après, domestique sur les terres de Jean-Baptiste Peuvret⁵⁸. L'engagé, dans ces cas, n'a pas un mot à dire et devra poursuivre l'exécution de son contrat, jusqu'à son terme, au bénéfice de son autre engagé⁵⁹.

* * *

Les engagés du corpus venus s'établir en Nouvelle-France ressemblent, à quelques nuances près, à l'ensemble des engagés du XVII^e siècle: ils proviennent des régions françaises d'où sont issus la majeure partie des immigrants pionniers, ils sont jeunes, célibataires et la plupart ont été engagés pour une durée de trois ans, au salaire moyen de 75 livres par année, par un maître qu'ils ne connaissaient pas avant leur départ. La sélection des engagés aux fins de l'échantillonnage n'a donc pas imposé de graves biais par rapport à ce que l'on sait de l'ensemble des engagés et de leurs caractéristiques générales, ils sont qualitativement représentatifs.

Les jeunes engagés, à la fin de leur service, disposent de peu de chose, un peu d'argent et quelques hardes. Cependant, ils ont acquis l'habitude du pays, ont appris à travailler la terre et ils ont pu nouer des relations. De plus, ils comprennent que pour pouvoir vivre en Nouvelle-France, ils se doivent de prendre une terre et une épouse qui, espèrent-ils, leur donnera une famille nombreuse qui les aidera à mettre leur censive en valeur. À court terme, l'objectif est donc de prendre terre et épouse. Mais où s'établir? Quels facteurs ou personnes ont pu motiver et orienter leur choix? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans le prochain chapitre.

⁵⁸ Ibid., p. 36 et 203.

⁵⁹ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 68.

Chapitre 2

L'établissement des engagés dans le monde rural

L'environnement physique et social, auquel les engagés de la deuxième moitié du XVII^e siècle sont confrontés diffère grandement de celui d'où ils proviennent. En comparaison avec la France, où les terroirs sont pleins et «où la tradition familiale s'exerce depuis des générations¹», la Nouvelle-France est un monde neuf et vide, dans lequel les réseaux de relations commencent à peine à s'ébaucher². Arrivés au terme de leur contrat, c'est dans ce «nouveau monde» que les engagés devront se tailler une place au soleil.

L'un des premiers pas que les engagés doivent accomplir vers la voie de l'insertion sociale dans le monde rural est, sans aucun doute, celui de s'établir sur une terre. Les options qui leur sont offertes sont à tout le moins nombreuses; ils n'ont qu'à faire leur choix. Bien qu'il soit difficile de déterminer avec exactitude les différentes raisons qui ont motivé leur choix, nous pouvons toutefois tenter de cerner certaines circonstances et agents qui ont pu contribuer à influencer les engagés au moment de leur décision, en l'occurrence: le contexte de l'engagement, l'engagiste, les autres engagés ainsi que l'épouse et la parenté de l'engagé.

¹ Yves Beauregard et al., «Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France», RHAF, vol. 39, vol. 3, 1986, p. 391.

² Jacques Mathieu, «Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité», Provence historique, tome XXXV, fascicule 142, 1985, p. 413 et 414.

1. Le moment de l'établissement: avant ou après le mariage?

Un survol rapide de la chronologie des contrats notariés relatifs à chaque engagé aurait pu nous amener à approuver le postulat de Louise Dechêne selon lequel les engagés (de Montréal) «prennent ordinairement femme avant de prendre une terre ou sitôt après³. Pour plusieurs engagés, en fait 21 sur 53, le contrat de mariage marque leur première apparition dans les documents notariés. À partir de cette simple observation nous pourrions donc conclure, puisqu'il n'existe pas de trace de transaction foncière ou autre antérieure au mariage, que 40% des engagés de l'échantillon auraient pris une épouse avant de s'établir sur une terre. Toutefois, là n'est pas le portrait exact de la chronologie des événements, car on ne tient compte ni des lacunes des sources, tous les actes de concession n'ont pas été conservés, ni du mode de distribution des terres qui prévalait à l'époque: un colon pouvait entrer en possession de sa censive en vertu d'une simple promesse verbale ou écrite⁴ des années avant d'en obtenir le titre formel, c'est-à-dire l'acte de concession⁵. La proportion d'engagés s'étant mariés avant de s'établir sur une terre diminue grandement si on tient compte des mentions de résidence déclarées par ces derniers lors de leur mariage. En effet, parmi les 21 engagés pour lesquels nous n'avons pas d'actes notariés antérieurs à leur mariage, nous en trouvons 14 qui déclarent un lieu de résidence à ce moment et qui y demeureront par la suite, soit momentanément, soit à vie. En examinant la chronologie des actes signés par les engagés et les lieux de résidence mentionnés dans ceux-ci en rapport avec le moment du mariage, et bien qu'il soit

³ Louise Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Montréal, Boréal, 1988, p. 274.

⁴ Cette promesse écrite serait le «billet de concession» dont les traces parviennent rarement jusqu'à nous. Les historiens le décrivent comme étant: «un droit de préemption sur une terre donnée, qui précède l'obtention du titre définitif». Ibid., p. 245.

⁵ Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, vol. III, La seigneurie des Cent-Associés, tome II, La société, Montréal, Fides, 1983, p. 123.

impossible de retrouver la date précise de l'établissement des engagés⁶, il s'avère que la plupart des individus, soit 46 sur 53, déclarent un lieu de résidence avant ou au moment du mariage et y demeurent par la suite; ils ont apparemment suivi le cheminement inverse de celui décrit par Louise Dechêne quant au moment de l'établissement.

La décision de prendre une épouse après s'être établi sur une terre, ou vice versa, a fortement été influencée par le marché matrimonial qui prévalait au moment où l'ex-engagé se voyait libéré de son maître: si l'épouse se présentait avant la terre, il ne fallait pas laisser passer sa chance. Mais, puisque le délai moyen entre la fin de l'engagement et le mariage est, comme nous le verrons, de 4,6 ans, il est raisonnable de croire que, pour la majorité des engagés, l'établissement sur une terre a précédé le mariage de quelques mois, ou même de plusieurs années.

2. La part du contexte de l'engagement, de l'engagiste et des solidarités entre engagés lors du choix d'un lieu d'établissement

2.1. Le contexte de l'engagement

Les recherches effectuées au cours des dernières années tendent à démontrer que la proximité territoriale de la terre à obtenir, c'est-à-dire la colonisation près de l'aire de départ, est un des facteurs importants qui entrent en ligne de compte lors du choix du lieu d'établissement⁷.

⁶ L'impossibilité de retrouver la date précise de l'établissement des engagés provient d'une part, des lacunes des sources et, d'autre part, du mode de distribution des terres: l'acte de concession ne coïncide pas nécessairement avec l'occupation de la terre. De plus, certains seigneurs attendaient que les titres s'accumulent pour s'occuper, en compagnie du notaire et en une seule fois, de la rédaction des actes de concession. *Ibid.*, p. 123.

⁷ Jacques Mathieu *et al.*, «Peuplement colonisateur au XVIII^e siècle dans le gouvernement de Québec» dans *Peuplement colonisateur aux XVII^e et XVIII^e siècles*, sous la dir. de Jacques Mathieu et Serge Courville, Sainte-Foy, Cahiers du CÉLAT, 1987, p. 14.

Or, en considérant que c'est le lieu d'engagement, et non la France, qui correspond à l'aire de départ, il n'est guère surprenant de voir plusieurs engagés s'établir, dans un premier temps, dans la localité même où ils ont effectué leur servitude.

Tableau 2.1

Influence de l'engagement sur le lieu d'établissement

Localité	Nombre d'individus qui y sont engagés	Nombre d'engagés qui s'y établissent dans un premier temps	Nombre d'engagés qui en font leur lieu d'établissement permanent
Beaupré	8	4 (01, 26, 27, 48 ⁸)	1(01)
Beauport	6	2 (50, 52)	0
Charlesbourg (Banlieue)	11	2 (02, 53)	0
Ile d'Orléans	6	6 (09, 20, 28, 31, 37, 44)	5 (09, 28, 31, 37, 44)
Lauzon	1	1 (45)	1 (45)
Québec	9	0	0
Saint-Augustin (de Maure)	4	2 (10, 12)	2 (10, 12)
Sillery	3	0	0
TOTAL	48⁹	17	9

(Sources: René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983, 1176 p., André Lafontaine, Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666-1667, Sherbrooke, Prince Imprimeur, 414 p. ainsi que tous les actes notariés relatifs aux 53 engagés.)

À la lumière du tableau nous pouvons voir que pas moins de neuf engagés s'établissent en permanence dans la localité même où ils ont effectué leur engagement et huit autres y font un séjour avant de déménager dans un autre endroit. Le fait d'avoir été engagé, donc d'être demeuré pendant un laps de temps assez long dans le même milieu, entouré des mêmes gens, a très certainement contribué à leur choix d'un premier lieu

⁸ Les chiffres entre parenthèses correspondent aux numéros d'identification des engagés. Se référer à l'Annexe I

⁹ Il s'avère que pour cinq engagés, il nous a été impossible de découvrir leur lieu d'engagement.

d'établissement et a, par la même occasion, possiblement favorisé leur insertion sociale. En s'établissant dans le lieu correspondant à son aire de départ, l'engagé peut ainsi rester en contact avec son milieu antérieur¹⁰, avec les personnes qui, les premières, ont fait partie de son entourage: l'engagiste et sa famille, les voisins et le seigneur.

Au total, il semble que l'engagement a été un tremplin à l'établissement pour dix-sept engagés, imparfait pour huit d'entre eux, mais durable pour les neuf autres individus. Toutefois, le choix d'un lieu d'établissement ne peut être fait, dans tous les cas, qu'en regard d'un seul facteur. Pour certains de ces engagés permanents, il semble qu'en plus de l'engagement, la provenance de l'épouse soit aussi à prendre en considération. Sur les neuf cités plus haut, le lieu d'établissement permanent de trois engagés, Julien Allard (01), Clément Ruel (44) et Gabriel Samson (45), correspond non seulement à celui de leur engagement, mais aussi à celui du lieu de provenance de leur épouse.

D'autre part, diverses raisons, prises ensemble ou séparément, peuvent expliquer le départ de huit des dix-sept engagés vers de nouvelles terres d'accueil. Par exemple, François Thibault (48), établis à Beaupré depuis au moins 1669¹¹ vend, en 1671, sa concession de un arpent de front par 126 de profond pour en obtenir une autre de trois arpents par quarante quelques années plus tard, au Cap Saint-Ignace¹². Les deux terres sont équivalentes en superficie, mais la profondeur à Beaupré est plus ou moins utile, au contraire de celle du Cap Saint-Ignace qui lui laisse plus de marge de manoeuvre. De son côté, Jean Baudet (02) qui, depuis au moins 1672¹³, est installé en banlieue sur une terre de deux arpents de front se fait bailler, dès 1677, une terre de dix arpents 3 perches par

¹⁰ Mathieu et al., Peuplement colonisateur..., op. cit., p. 16.

¹¹ ANQ-Q, Greffe Claude Auber, concession de Gilles Moullineux à François Thibault, 26/06/1669.

¹² ANQ-Q, Greffe Claude Auber, vente de concession et habitation par François Thibault à Olivier Gagné, 01/05/1671 et ANQ-Q, Greffe de Romain Becquet, concession de Geneviève de Chavigny à François Thibault, 09/04/1674.

¹³ ANQ-Q, Greffe Romain Becquet, bail d'habitation de Noël Pinguet à Jean Beaudet, 04/09/1672.

trente arpents dans la seigneurie de Lotbinière dont il obtiendra le titre de concession en 1680¹⁴. Un autre, Gilles Gaudreau (20), lors de son établissement à l'île d'Orléans croyait sûrement avoir fait le bon choix. En 1678 ou quelques mois après, établis près de son aire de départ, entourés de personnes qu'il connaît pour les avoir côtoyés pendant quelques années, marié à une épouse qui lui a déjà donné trois enfants, il plie armes et bagages pour aller s'installer au Cap Saint-Ignace¹⁵. Ce qui l'attire là-bas? Assurément son frère Jean, qui y détient son titre de concession depuis 1675¹⁶, et la possibilité de pouvoir agrandir sa concession au besoin, ce qu'il n'aurait possiblement pas pu faire en demeurant à l'île d'Orléans. Par ces trois exemples, nous pouvons voir qu'il existe plus d'une raison qui peuvent expliquer la réallocation des engagés. Les solidarités familiales, l'arrivée des enfants, etc... font partie des facteurs explicatifs, mais la principale raison est, croyons-nous, le désir d'obtenir un bien plus vaste. Car il ne faut pas oublier que «la terre s'impose [...] comme la forme principale du capital, économique et social¹⁷» dans la société de peuplement qu'est la Nouvelle-France.

2.2. La part de l'engagiste

La logique voudrait que, une fois la concession obtenue, l'ex-engagé se consacre uniquement à la mise à valeur de sa censive afin de pouvoir accueillir sa nouvelle épouse dans un environnement favorable. Mais la réalité est toutefois différente. Selon Louise Dechêne, la plupart des engagés n'ont pas les économies nécessaires à la fin de leur service pour pouvoir subvenir seul à leurs besoins et encore moins à ceux de leur épouse;

¹⁴ ANQ-Q, Greffe Rageot, Bail à ferme et loyer de René-Louis Chartier à Jean Baudet, 30/10/1677 et ANQ-Q, Greffe Rageot, bail et concession de René-Louis Chartier à Jean Baudet.

¹⁵ ANQ-Q, Greffe Romain Becquet, concession par Geneviève de Chavigny à Gilles Gaudreau, 14/10/1678.

¹⁶ ANQ-Q, Greffe Romain Becquet, concession de Geneviève de Chavigny à Jean Gaudreau, 04/06/1675.

¹⁷ Gérard Bouchard, «Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos», *Recherches sociographiques*, vol. XXVIII, nos 2 et 3, 1987, p. 230.

il leur faudra «louer leurs bras pour ne pas être écrasé sous le montant de la dette initiale¹⁸» tout en travaillant à la mise en valeur de leur propre concession à temps partiel. De fait, après l'étude des actes notariés relatifs à chaque engagé, nous comptons qu'au moins 21 engagés ont dû travailler pour quelqu'un d'autre, dans le cadre de baux à ferme, à loyer ou d'habitation au cours de leur carrière. Parmi ces derniers, seulement trois engagés ont été, après leur période d'engagement officielle, les fermiers de leur ancien maître. Il s'agit de Guillaume Bertrand, Jean Rasset et Gabriel Samson¹⁹. Vraisemblablement, ils sont les seuls à avoir pu bénéficier d'un soutien direct de la part de leur ex-engagiste à la concrétisation de leur établissement. Il est possible que d'autres engagés aient pu recevoir de l'aide de ce type, mais puisque nous sommes limités par la nature de nos sources et que nous n'avons pas accès aux actes sous seing privé et aux ententes verbales, il faut se contenter de ce maigre résultat.

L'engagiste, lorsqu'il est seigneur, peut avoir une influence directe sur le lieu d'établissement de son ex-engagé. Bien qu'on retrouve plusieurs seigneurs parmi les engagistes, seulement un, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, concède une terre à l'un de ses ex-engagés. Connaissant les capacités de François Noël, puisqu'il a été son engagé en 1667, il lui concède, en 1670, une terre voisine de la sienne, située sur son arrière-fief de Mesnu à l'île d'Orléans²⁰. Dans ce cas précis, l'influence de l'engagiste dans le choix du lieu d'établissement est indéniable.

Dans d'autres cas, les liens créés entre l'engagé et son maître peuvent amener l'ex-engagé à suivre son ancien maître dans ses déplacements. Jacques Bernier, un des pionniers du Cap Saint-Ignace a peut-être attiré dans son sillage son ex-engagé Gilles

¹⁸ Dechène, *op. cit.*, p. 274.

¹⁹ ANQ-Q, Greffe de Romain Becquet: Bail d'habitation de Joseph Ruelle d'Auteuil à Jean Sicard et Guillaume Bertrand, 7/12/1673, bail à ferme de Françoise Dutertre, épouse de Simon Denis à Jean Rasset et Robert Delaporte, 13/11/1667 et bail à ferme de François Becquet à Gabriel Samson, 6/11/1668.

²⁰ ANQ-Q, Greffe Gilles Rageot, Concession par Jean-Baptiste Peuvret à François Noël, 02/03/1670

Gaudreau. Bemier obtient sa concession dans la seigneurie de Vincelotte en 1673, deux ans plus tard, Jean Gaudreau, le frère de Gilles, s'y installe et en 1678, Gilles viendra les rejoindre²¹. Ici, l'influence de l'engagiste n'est pas seule en cause quant au choix du lieu d'établissement. La famille est sans doute, en fait, le facteur principal, mais l'engagiste a possiblement contribué à augmenter l'attraction de Vincelotte aux yeux de Gilles Gaudreau.

2.3. Les solidarités entre engagés

Les solidarités entre engagés, au départ, pendant la traversée ou durant leur servitude, peuvent faire partie des facteurs qui ont joué un rôle lors du choix du lieu d'établissement.

Nous savons, par la liste des passagers arrivés en 1664 sur le navire hollandais *Noir*²², que certains engagés ont fait la traversée de l'Atlantique ensemble et c'est peut-être pourquoi Jacques Beaudoin (03), Mathias Campagna (09) et Jacques Dubois (17) s'établissent ensemble à l'île d'Orléans²³. Deux autres engagés, ceux-ci recrutés à La Rochelle le 3 avril 1665²⁴, semblent avoir le même comportement: Nicolas Buteau (08) et Jacques Damien (14) arrivent ensemble en 1665 et iront tous les deux s'établir à Neuville²⁵.

²¹ Thibault, «François Thibault...», *loc. cit.*, p. 55.

²² Archange Godbout, «Les émigrants de 1664», Mémoires de la société généalogique canadienne française, p. 217-225.

²³ Léon Roy, Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725, édition revue et augmentée par Raymond Gariépy, Montréal, Éditions Bergeron et Fils enr., 1978, p. 195, 208 et 333.

²⁴ Gabriel Debien, «Les engagés du Canada vus de LaRochelle», RHAF, vol. V, no 1, 1953, p. 395 et 396.

²⁵ Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec..., *op.cit.*, p. 186 (Nicolas Buteau) et Marc Rouleau, Le terrier de Neuville, 1660-1980., [Québec, s.n.], 1984, p. 78 (Jacques Damien)

Nous avons aussi remarqué que, dans certains cas, des engagés ayant travaillé ensemble ou séparément pour le même maître s'établissent dans la même seigneurie. C'est ce qui se produit pour cinq engagés. Employés par Simon Denis à Beauport en 1666, François Meunier (34) et Jean Rasset (41)²⁶ s'installent à Saint-Augustin et Guillaume Bertrand (04), Jean Hardy (24) et Antoine Tapin (47), tous les trois engagés de Ruelle d'Auteuil à Sillery s'établissent à Neuville²⁷, où leur ancien maître possède d'ailleurs des terres.

À la seule lumière de ces informations, nous pourrions présumer que la promiscuité vécue durant le voyage et le fait d'avoir travaillé ensemble a probablement permis à ces engagés de développer des amitiés et des solidarités les ayant conduit à s'établir dans un même milieu, mais cela serait sans compter l'influence de l'épouse pour certains: les cinq engagés cités plus haut qui s'installent à Neuville, en plus d'avoir traversé ou travaillé ensemble, épousent une Fille du roi dont la tutrice était Anne Gasnier, belle-mère du seigneur de Neuville, ou encore celle de la famille pour d'autres: Mathias Campagna (09) et Jacques Dubois (17) sont cousins-germains.

²⁶ Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec..., op. cit., p. 805 (François Meunier) et p. 966 (Jean Rasset).

²⁷ Rouleau, Le terrier de Neuville, 1660-1980..., op. cit., p. 62, 63, 83, 106, 152.

3. La part de la famille et de l'épouse dans le choix du lieu d'établissement

3.1. La part de la famille de l'engagé

En Nouvelle-France, on ne peut nier l'importance des liens familiaux lors du processus d'enracinement. Les liens de parenté constituent habituellement un facteur d'attraction comme le démontre l'exemple des frères Gaudreau. L'arrivant qui va rejoindre un parent déjà sur place voit son établissement facilité, «car l'existence de liens familiaux [lui] permet de s'intégrer à une communauté en formation»²⁸. Comme mentionné dans le premier chapitre, seulement douze engagés pourront compter à un moment ou à un autre sur la présence d'un proche parent en Nouvelle-France. Pourtant, bien qu'ils soient peu nombreux à pouvoir compter sur un membre de leur famille, il est indéniable qu'elle agit véritablement comme facteur d'attraction lorsque vient le temps de choisir un lieu d'établissement. Nicolas Roussin, engagé en 1651 en compagnie de sa soeur, rejoindra son père parti l'année précédente en compagnie de deux autres de ses filles²⁹. Nous ne sommes pas surpris de voir Roussin s'établir sur la côte de Beaupré, où réside aussi une de ses soeurs. Des trois paires de frères que nous avons identifiées, deux s'établissent dans la même seigneurie: Gilles et Jean Gaudreau s'installent au Cap Saint-Ignace tandis que Gabriel et Jacques Samson choisissent Lauzon. La dernière se montre peu solidaire: les deux frères se séparent pour s'installer dans deux endroits différents: Mathias Campagna s'établira à l'île d'Orléans, et Pierre, à Saint-Augustin. Mais, Mathias n'est pas seul à l'île d'Orléans: Jacques Dubois, cousin germain des Campagna, s'y installe lui aussi. Ces exemples nous démontrent bien que la parenté est importante lors de l'établissement.

²⁸ Beauregard et al., «Famille, parenté et colonisation...», loc. cit., p. 402.

²⁹ Madame Pierre Montagne, Tourouvre et les Juchereau. Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada, Québec, Société Canadienne de Généalogie, no 13, 1965, p. 85-86.

3.2. La part de l'épouse

Les épouses, surtout dans le cas des Canadiennes, jouent, elles aussi, un rôle dans le choix du lieu d'établissement. On estime que, «[ce] sont elles qui, dans bien des cas, permettent au mari de s'intégrer dans un réseau familial et qui par le fait même facilitent [son] installation permanente³⁰». Nous avons analysé les lieux d'établissement de ces derniers en fonction de la résidence des parents ou des époux des veuves pour voir si, effectivement, l'épouse avait un grand pouvoir d'attraction et de stabilisation. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, vingt-quatre engagés s'unissent à une femme, soit née au pays, soit célibataire ou veuve arrivée en dehors du contingent des Filles du roi.

D'après nos observations, pas moins de quinze³¹ de ces engagés, près des deux-tiers, résideront, à un moment ou un autre, dans la paroisse des parents ou de l'ex-conjoint de leur épouse. Neuf en font leur premier et dernier lieu d'établissement, trois y résident à partir de la fin de l'engagement jusqu'en 1681, tandis que les trois autres s'y installent lors d'un deuxième établissement. D'après les actes notariés consultés, neuf y résidaient déjà au moment de leur mariage et six s'y établissent suite à leur union. Pour ces ex-engagés l'épouse et son réseau de parenté et de relations ont, indéniablement, grandement facilité leur insertion sociale et leur installation dans la colonie.

Pourtant les engagés qui épousent une fille du pays ou une immigrante ne sont pas les seuls à pouvoir compter sur un réseau de relations provenant de leur épouse qui les aidera au moment de leur établissement et qui influencera positivement leur installation permanente. Le peuplement de la seigneurie de Neuville par les engagés du corpus en est d'ailleurs un bon exemple. En 1681 on y recense huit engagés, dont six³² sont mariés à

³⁰ Beauregard et al., «Famille, parenté et colonisation...», loc. cit., p. 404.

³¹ Les engagés 01, 07, 22, 27, 29, 30, 33, 34, 35, 41, 42, 44, 45, 49 et 52.

³² Les engagés: 04, 08, 14, 18, 24, 47.

une Fille du roi dont la tutrice était Anne Gasnier, belle-mère de Jean-François Bourdon, seigneur de Neuville.

Il y a tout lieu de croire, même si d'autres circonstances ont pu intervenir, que l'épouse et ses réseaux de relations et de parenté ont eu un rôle plus qu'important à jouer lors du choix d'un lieu d'établissement. Sur les cinquante-trois couples du corpus, nous en avons trouvé vingt et un pour lesquels l'épouse a très certainement influencé le choix de l'engagé.

4. L'établissement rural

Les différents intervenants et circonstances ayant collaboré au processus d'insertion sociale des engagés lors de leur établissement rural sont multiples: le contexte de l'engagement, c'est-à-dire le lieu d'engagement, l'action directe ou indirecte de l'engagiste et les solidarités entre engagés ainsi que le réseau de parenté et l'épouse sont les principaux facteurs que nous avons identifiés, mais nous ne pouvons affirmer, en toute bonne foi, qu'un seul de ces facteurs a pu influencer l'engagé lors de son choix d'un lieu d'établissement. Comme nous le montre le tableau 2.2, plusieurs facteurs ont possiblement agi conjointement. Sur les vingt-six engagés pour lesquels nous pensons que le contexte de l'engagement a influencé leur choix, il s'en trouve douze pour lesquels l'épouse se révèle être un autre facteur d'explication et quatre autres pour lesquels leur parenté aurait aussi joué un rôle.

De plus, il apparaît que les engagés ayant épousé une Fille du roi soient plus enclins à se laisser influencer par le contexte de l'engagement que ceux qui se sont unis à une épouse «autre». En effet, sur les 26 pour lesquels nous supposons que l'engagement³³ a joué un rôle dans leur prise de décision, il s'en trouve 18 qui ont épousé une Fille du roi.

³³ L'engagement comprend ici le lieu d'engagement, les actions directes et indirectes de l'engagiste ainsi que les solidarités entre engagés.

Tableau 2.2

Liste des différents facteurs ayant pu influencer l'engagé lors de son choix d'un lieu d'établissement

No id engagés	Engagement (lieu)	Engagiste indirecte	Engagiste directe	Solidarité engagés	Parenté de l'engagé	Épouse de l'engagé
01	X					X
02	X					
03				X		
04		X		X		X
08				X		X
09	X			X	X	
10	X					
12	X					
14				X		X
17				X	X	
20	X	X			X	
24				X		X
26	X					
27	X					X
28	X					
31	X					
34				X		X
37	X		X			
41		X		X		X
44	X					X
45	X	X			X	X
47				X		X
48	X					
50	X					
52	X					X
53	X					
Total	17	4	1	10	4	12

Que l'installation sur une terre déterminée procède de l'influence de un ou plusieurs facteurs, il n'en demeure pas moins que pour la plupart des engagés, le choix qu'ils ont fait s'est révélé être très satisfaisant.

À leur premier établissement, la plupart des engagés se dirigent vers les points de peuplement les plus développés, c'est-à-dire les seigneuries les plus près de Québec et celles qui font l'objet d'un recrutement actif de la part des seigneurs, notamment à Neuville. (Voir tableau 2.3)

Pour plusieurs, en fait 36 sur 53, ce premier lieu d'établissement se révèle être le dernier. Une fois installés sur leurs terres, ils n'en bougent plus. Nous estimons que pour les dix-sept autres, douze individus ont eu deux endroits de résidence, quatre en ont eu trois et le dernier engagé a tenté sa chance dans quatre localités différentes.

L'île d'Orléans et la seigneurie de Neuville ont un grand taux de rétention des nouveaux arrivants. Des quinze qui prennent pied à l'île d'Orléans à la fin de leur engagement, quatorze en feront leur lieu d'établissement permanent, tandis qu'à Neuville, les sept qui s'y installent y demeureront pour la vie. Les autres localités ont quant à elles plus de difficultés à retenir les nouveaux arrivants. Par exemple, dans les seigneuries de Beaupré et de la banlieue, la moitié des engagés qui tentent de s'y installer quitteront pour aller s'établir ailleurs.

En 1681 et au moment de leur décès, nous retrouvons les engagés aux quatre coins du gouvernement de Québec. Pourtant, la plupart sont demeurés assez près des limites du noyau initial de peuplement. Les environs de Québec et les seigneuries les plus anciennes et les plus peuplées: L'Ancienne-Lorette (Gaudarville), Beaupré, la banlieue, Beauport, l'île d'Orléans, Québec, Saint-Augustin (de Maure) et Sillery voient leurs terres occupés par plus de la moitié des engagés du corpus. Les autres individus se distancent du centre urbain et de la banlieue et vont s'établir relativement loin de Québec. (Voir le tableau 2.3)

Tableau 2.3

Lieux d'engagement et d'établissement³⁴

Seigneurie ou paroisse	Nombre d'individus qui y sont engagés	Nombre d'engagés qui en font leur premier lieu d'établissement	Nombre d'engagés recensés en 1681	Nombre d'engagés y résident à leur décès ³⁵
Ancienne-Lorette (Gaudarville)		3	2	1
Beaupré Angé-Gardien Beaupré Château-Richer	8	8	4 2 1	4 2 1
Beaumont				1
Beauport	6	4	1	3
Cap Saint-Ignace		1 (Saint-Joseph)	2	3
Cap Santé				1
Charlesbourg (banlieue)	11	6	3	2
Ile d'Orléans Sainte-Famille Saint-François Saint-Laurent	6	15	10 1 4 5	15 ³⁶ 5 5 5
Lauzon	1	5	3	4
Lotbinière			3	2
Neuville		7	8	8
Québec	9	1		3
Saint-Augustin	4	3	4	4
Sainte-Foy				1
Sillery	3		1	1
TOTAL	48 ³⁷	53	41 ³⁸	53

³⁴ Sources: Jetté, Dictionnaire généalogique des familles..., op.cit., Lafontaine, Recensement annotés de la Nouvelle-France, 1666-1667, op. cit. et Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681, Sherbrooke, R. Prince Imprimeur, 1981, 376 p. ainsi que tous les actes notariés relatifs aux 53 engagés.

³⁵ Pour établir le lieu de résidence au décès de ceux qui ont fini leur jour à l'hôpital à Québec et de ceux dont même Jetté (Dictionnaire généalogique..., op.cit.) ignorait la paroisse de décès, nous avons utilisé le dernier lieu de résidence mentionné soit dans les actes notariés s'ils étaient postérieurs au recensement de 1681, soit dans le recensement lui-même.

³⁶ Pour un engagé nous n'avons pu découvrir dans quelle paroisse de l'île d'Orléans il est décédé. C'est pourquoi le total des habitants de l'île d'Orléans est de quinze et celui des paroisses de quatorze.

³⁷ Il s'avère que pour cinq engagés nous n'avons pu découvrir le lieu de leur engagement.

³⁸ À la date du recensement de 1681, 8 engagés sont décédés et 4 sont non-recensés. C'est pourquoi nous arrivons avec un total de 41 individus.

La participation de la personne de l'engagiste à l'établissement rural des engagés est, du moins selon nos sources, marginale; nous considérons que seulement un engagé a bénéficié de l'action directe de son engagiste en se voyant octroyer une terre par ce dernier et quatre autres d'une action indirecte. En revanche, si on prend en considération les différents paramètres du contexte de l'engagement, c'est-à-dire le lieu d'engagement, l'engagiste et les solidarités entre engagés, il s'avère qu'au moins 26 engagés auraient pu être influencés par celui-ci lors de leur choix d'un lieu d'établissement. Par exemple, nous avons vu que plusieurs engagés s'étaient installés, momentanément ou à demeure dans la localité même où ils avaient effectué leur servitude ou encore que certains co-engagés s'étaient montrés solidaires dans leur choix d'un lieu d'établissement.

Cependant, le contexte de l'engagement, et on le comprend bien, ne peut être seul en cause dans la décision que prend l'engagé de s'installer dans un lieu plutôt que dans un autre. Comme démontré, plusieurs facteurs et personnes ont pu contribuer conjointement au choix du lieu d'établissement, particulièrement la famille de l'engagé et son épouse qui exercent un pouvoir d'attraction incontestable.

En définitive, donc, la décision que prend l'engagé découle de la prise en compte de nombreux facteurs qui influenceront positivement ou non son insertion sociale lors de son établissement. Il semble bien que dans la majorité des cas, le choix qu'a effectué l'engagé s'est révélé être très satisfaisant, car au contraire des censitaires de la période des Cent-Associés, que Marcel Trudel qualifiait d'instables³⁹, plus du deux-tiers des engagés sont demeurés dans la même localité tout au long de leur vie, ce qui est, pour nous, la preuve d'une insertion sociale réussie. Toutefois cela ne veut pas dire que ceux qui ont déménagé

³⁹ Marcel Trudel, «L'instabilité des censitaires du temps des Cent-Associés», Histoire sociale/Social History, vol. VI, no 11, avril 1973, p. 109.

ont échoué: pour eux aussi la transition engagé-habitant s'est effectuée puisqu'ils sont demeurés en Nouvelle-France et y ont réussi en tant qu'habitant. Si ils étaient retournés en France ou qu'ils s'étaient limités à un court séjour à la campagne pour retourner vivre en ville, là nous pourrions dire qu'ils n'ont pas réussie leur insertion sociale, mais comme beaucoup d'autres habitants de l'époque, ils ont choisi de tenter leur chance dans plusieurs endroits.

Chapitre 3

L'insertion sociale par le mariage

La vie rurale coloniale, orientée vers la petite exploitation agricole, demande et même force le mariage. Un homme seul, sans femme ni enfants pour le seconder, a peu d'avenir économique et social dans ce monde. Le fait de prendre une femme est une obligation dictée non seulement par l'organisation socio-économique du milieu, mais aussi par les autorités de la Nouvelle-France: un règlement de police promulgué par l'intendant Talon en 1671, prévoyait que «tous Compagnons Volontaire et autres personnes qui sont en age d'entrer dans le mariage [devaient] se marier quinze jours apres l'arrivée des navires qui apportent les filles sous Peine destre Privés de la liberté de toute sorte de chasse pesche et traite avec les sauvages»¹. Le mariage, perçu comme un signe d'accomplissement social, représentait la norme, la destin de la majorité.

La mise au jour des caractéristiques du marché matrimonial dans lequel s'insèrent les engagés après leur période d'engagement ainsi que la présentation des épouses sont les étapes préalables pour mieux expliquer le rôle qu'ont joué les engagistes et les co-engagés lors de l'insertion sociale par le mariage. Aussi, elles nous permettront d'apporter certains éléments de réponse sur les autres acteurs sociaux qui ont participé à leur insertion sociale lors des deux événements entourant le mariage, au contrat et à l'acte.

¹ Ordonnance pour forcer les célibataires à épouser les filles qui arrivent de France..., Québec, 20 octobre 1671, dans Pierre-George Roy, Inventaires des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservés aux Archives provinciales de Québec, vol. II, Beauceville, L'Éclaireur, 1919, p. 266.

1. Caractéristiques du marché matrimonial au XVII^e siècle

Dans les tout débuts de la Nouvelle-France, le problème des épouses ne se pose pratiquement pas, car «dans un établissement qui doit longtemps importer même sa nourriture [...] il est raisonnable d'avoir le moins possible de personnes improductives à nourrir²». Il était donc naturel que les femmes n'arrivent en nombre qu'une fois posées les bases de l'établissement³. Mais, une fois passée cette période, l'insuffisance du nombre d'épouses potentielles devient préoccupante. En 1663, le Canada possède un trop large excédent de population masculine: sur 3035 personnes, les hommes sont au nombre de 1908 (62,9%) tandis que les femmes ne représente que 37,1% (1127) de la population. Il y a encore plus grave que cette inégalité des rapports hommes/femmes: il faut savoir quelle est la proportion des effectifs nubiles⁴. En 1663, d'après Trudel, il y a à peu près 108 femmes disponibles pour le mariage (31%) alors qu'on y trouve 348 hommes nubiles (68,9%)⁵. En ne considérant que les hommes célibataires ou veufs âgés de 20 à 54 ans et les femmes célibataires ou veuves de 12 à 44 ans, Charbonneau trouve pour le 30 juin 1663 un rapport de 6 à 7 hommes mariables pour une femme au moment de la prise en main de la colonie par la royauté⁶.

Les hommes sont particulièrement nombreux dans les années où s'émancipent 81% (43/53) des engagés de notre corpus, c'est-à-dire entre les années 1665-1669⁷. Le

² Lucien Campeau, Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France (1633-1663), Montréal, Éditions Bellarmin, 1974, p. 17.

³ Marcel Trudel, La population du Canada en 1663, Montréal, Fides, 1973, p.61.

⁴ Trudel considère qu'un homme est nubile à 14 ans alors qu'une femme l'est à 12 ans. Ibid., p. 69.

⁵ Ibid., p. 61-72.

⁶ Hubert Charbonneau et al., Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle, Paris et Montréal, Institut National d'Études Démographiques et Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 58-59.

⁷ Nous estimons que la fin de période d'engagement se situe pour 81% (43/53) des engagés entre 1665 et 1669.

stationnement du régiment Carignan-Salière, venu entre 1665 et 1668 mettre un terme aux guerres iroquoises, accentue le déséquilibre du rapport hommes/femmes. Jusqu'en 1670, les hommes célibataires ou veufs nubile seront de six à quatorze fois plus nombreux que les femmes de la même catégorie⁸.

Les femmes à cette époque, et on le comprend bien, font l'objet d'une demande infinie. Les jeunes Canadiennes, bien qu'elles représentent 40% des entrées sur le marché matrimonial⁹, sont trop peu nombreuses. Elles ne satisfont vraisemblablement pas à la demande, car on doit faire appel à des immigrantes, en l'occurrence les Filles du roi, pour combler les besoins de la colonie en épouses.

2. Comportement matrimonial des engagés

Les engagés qui terminent leur contrat et qui désirent se marier sont soumis, qu'ils le veulent ou non, aux exigences et aux impératifs du marché matrimonial. La notion de choix du conjoint a, à cette époque, une valeur toute relative. On n'épouse pas qui on veut ni quand on le veut. La liberté du choix est limitée par une série de facteurs, tant aux points de vue démographique qu'économique et social. L'amour n'entre probablement pas en ligne de compte, car il est incompatible avec les buts de l'alliance qui sont: «[la] procréation, [la] reproduction sociale ainsi que [la] stabilité et [la] survie économique des conjoints et de leurs enfants¹⁰».

Un intervalle plus ou moins long peut s'écouler entre l'entrée des engagés sur le marché matrimonial et leur sortie. Parce qu'il y a des lacunes dans les sources quant à la

⁸ Yves Landry, «Gender Imbalance, les Filles du Roi, and Choice of Spouse in New-France» dans Canadian Family History, édité par Bettina Bradbury, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd. p. 16.

⁹ Charbonneau et al., Naissance d'une population..., op. cit., p. 61.

¹⁰ Sylvie Savoie, «Difficultés et contraintes dans le choix du conjoint». Trois-Rivières, 1634-1760, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1994, p. 267.

date précise et à la durée de l'engagement, nous n'avons pu établir l'intervalle entre la fin probable de l'engagement et la signature du contrat de mariage que pour vingt-huit engagés¹¹. Ces derniers ont pris en moyenne 4,6 ans avant de convoler en justes noces. Cette moyenne est quelque peu trompeuse, car sur les vingt-huit engagés, vingt, soit 71,4%, prennent entre 0 et 4 ans avant de signer un contrat de mariage.

Tableau 3.1

Délai entre la fin de l'engagement et le contrat de mariage

Délai entre fin engagement et contrat de mariage	Nombre réel d'engagés	%
0-4 ans	20	71.4
5-9 ans	5	17.9
10-14 ans	1	3.6
15-19 ans	2	7.1
TOTAL	28	100

Quatre engagés n'attendront pas longtemps pour se trouver une épouse: moins d'un an après la fin de leur engagement, ils sont mariés¹². Un engagé seulement signera un contrat de mariage durant sa période de servitude: René Binet, engagé le 23 mars 1665, signe devant le notaire Becquet un contrat de mariage avec Catherine Bourgeois le 9 octobre 1667. Cependant il ne dérogera pas à la règle selon laquelle un engagé n'a pas le droit de se marier avant la fin de son engagement: il ne célébrera son mariage qu'au

¹¹ La moyenne a été calculée pour les 28 engagés dont la date exacte de leur engagement était connue. Nous sommes partis du fait généralement admis que les contrats, dans le gouvernement de Québec, sauf exceptions et nous en tenons compte dans nos calculs, avaient une durée habituelle de trois ans. De plus, nous avons tenu compte du fait que certains engagés avaient renouvelé leur contrat. Pour les autres engagés, ceux pour lesquels nous ne détenions pas cette information, nous avons pris pour acquis qu'ils étaient entrés sur le marché matrimonial immédiatement à la fin de leur période d'engagement.

¹² En fait entre 2 et 8 mois. Mathias Campagna signe avec Suzanne Aubineau, veuve, fille du roi et mère de 2 enfants, 2 mois après la fin de son engagement, Jacques Dubois avec Catherine Vieillot (fille du roi) après 8 mois, Mathurin Moreau avec Marie Girard (immigrante et veuve) après 3 mois et Pierre Paquet avec Marie Caillé (fille du roi) après 5 mois.

mois d'octobre 1670. Les plus lents, ou les plus malchanceux, au nombre de huit, prendront entre 5 et 19 ans avant de passer devant le notaire. (Voir Annexe V)

2.1. Le choix des épouses

La durée de l'attente des engagés, avant de trouver une épouse, dépend de plus d'un facteur et le plus important reste celui des femmes disponibles. Plusieurs engagés, en ce sens, bénéficieront d'un atout, car c'est dans les années où la plupart voient se terminer leur contrat d'engagement qu'arrivent les Filles du roi envoyées par Louis XIV. Au total, 770 femmes, âgées entre 16 et 40 ans¹³, fouleront le sol de la Nouvelle-France entre 1663 et 1673. De ces immigrantes, que le roi prend en charge, beaucoup sont orphelines et la plupart proviennent des villes. Leur mission est simple: se marier et procréer. Sans leur venue en Nouvelle-France, «l'installation des premiers [immigrants] aurait été compromise et la population canadienne n'aurait pas connu le développement nécessaire à sa survie¹⁴». Sans les Filles du roi, les hommes en surnombre seraient possiblement retournés en France, puisqu'ici, ils n'avaient qu'un infime espoir de pouvoir se trouver une épouse.

Vingt-neuf engagés épouseront l'une d'entre elles¹⁵. Leur arrivée se situe entre 1666 et 1671, mais il faudra attendre les années à fort recrutement pendant lesquelles oeuvrèrent mesdames Bourdon (Anne Gasnier) et Elisabeth Estienne, entre 1669 et 1671¹⁶, pour voir vingt et un engagés sur vingt-neuf unir leur destinée à une de ces nouvelles arrivantes.

¹³ Plus précisément, 96% des Filles du roi étaient âgées entre 16 et 40 ans. Yves Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du Roi au XVII^e siècle, Montréal, Léméac, 1992, p. 84.

¹⁴ Ibid., p. 46, 96, 62 et 14.

¹⁵ Voir Annexe III : Épouses des engagés. La colonne ayant pour titre «f-r» indique si l'épouse est une Fille du roi par oui ou non.

¹⁶ Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada..., op. cit., p. 49-50.

D'ailleurs, on présume qu'Anne Gasnier, épouse en secondes nocces de Jean-François Bourdon, seigneur de Neuville, a personnellement contribué à la formation de 7 couples. Des 9 engagés qui vont s'établir à Neuville, 7 présentent une caractéristique commune: leur épouse est une Fille du roi arrivée entre 1669 et 1671, années, nous le rappelons, où elle était une des directrices du recrutement des filles à marier¹⁷.

Tableau 3.2

Années d'arrivée des Filles du roi ayant épousé un engagé

Date d'arrivée	Nombre
11-08-1666	2
10-06-1667	3
03-07-1668	3
30-06-1669	10
31-07-1670	5
15-08-1671	6
TOTAL	29

(Source: «Répertoire biographique des Filles du roi», tiré de Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada..., op. cit., p. 265-379)

Les Canadiennes célibataires, sont très en demande sur le marché matrimonial; la preuve, elles sont à peine nubiles à leur passage devant l'autel, elles ont en moyenne 14,9 ans. Pour les seize engagés qui choisissent ou qui ont l'opportunité de s'unir à l'une d'entre elles, cette union comporte l'avantage de pouvoir faciliter leur insertion dans le tissu social. Dès leur mariage, les engagés, par le biais de leur épouse, pourront compter sur un réseau de relations et de parenté capable de les soutenir tout au long de leur implantation.

¹⁷ Ibid., p. 63.

Tableau 3.3
Épouses des engagés

	Célibataires	Veuves	Total
Filles du roi	26	3	29
Canadiennes	16	4	20
Autres Immigrantes	2	2	4
Total	44	9	53

(Sources: Jetté, Dictionnaire généalogiques ..., op. cit., et Landry, Orphelines en France..., op.cit.)

Parmi les engagés qui s'unissent à une Canadienne, un seul, Jean Gaudreau, épouse la fille de son engagé. Pourtant, Nicolas Roy n'était pas le seul à pouvoir donner la main d'une de ses filles: sur les 49 engagistes, 24 avaient au moins une fille en âge de convoler au moment du mariage de leur ex-engagé. Que les engagistes bénéficiant d'un certain prestige au sein de la petite société coloniale, tels Bertrand Chenay, Nicolas Juchereau ou Simon Denis, n'aient pas daigné donner une de leur fille en mariage à leur ex-employé, nous pouvons comprendre, mais pour ce qui est des engagistes qualifiés comme étant de simples habitants, nous sommes surpris. Il y a tout lieu de croire que les liens tissés durant l'engagement n'ont pas été assez forts pour permettre à l'engagé de s'intégrer à la société par le biais de la famille de son engagé.

Seulement deux engagés auront comme légitime épouse une immigrante célibataire et cela n'est guère surprenant. Les immigrantes arrivées en dehors du contingent des Filles du roi ont été peu nombreuses à traverser l'Atlantique. Malgré tout, la Nouvelle-France en a accueilli quelques-unes dont certaines étaient des engagées, au même titre que leur homologue masculin, et d'autres, de simples immigrantes venues avec un ou plusieurs membres de leur famille¹⁸.

¹⁸ Les épouses de ces deux engagés sont d'ailleurs de bons exemples. Pierre Paillereau épouse en première noce Hélène Cartier qui fut elle aussi une ex-engagée (ANQ-Q, Greffe Audouart, contrat de mariage entre Pierre Paillereau et Hélène Cartier, 08-07-1657) et quant à Pierre Tremblay, il épouse une femme ayant immigré avec son frère (ANQ-Q, Greffe Auber, contrat de mariage entre Pierre Tremblay et

Six engagés porteront leur choix sur une veuve, Canadienne ou immigrante. Nous pourrions penser qu'ils font là la meilleure union possible: en un seul coup ils obtiennent pour la plupart l'épouse, les enfants et l'usufruit des biens du défunt mari. Des six qui épousent une veuve, seulement un n'aura pas d'enfants à entretenir de la première communauté de son épouse. Les autres engagés auront à prendre en charge de deux à six enfants âgés entre deux à quatorze ans. Sur une terre à mettre en valeur, ces enfants, dont certains sont déjà en âge de travailler, constituent un atout pour l'engagé. En épousant une veuve, ils s'épargnent bien des années de défrichement et de difficultés¹⁹.

Pourtant, il pourrait s'agir non pas d'une aubaine, mais d'un choix de dernière chance, car à part Mathurin Moreau qui se marie en 1667²⁰, les cinq autres ne se décident qu'après 1673, année à partir de laquelle cessent les envois de Filles du roi. Après cette date, les hommes nubiles ne peuvent compter que sur les ressources du pays et c'est peut-être pourquoi les engagés ne convolent avec des veuves pratiquement qu'à partir de cette date²¹.

Pour l'ensemble des 53 engagés, nous calculons que 83% d'entre eux ont épousé des célibataires et 17% des veuves. Ces proportions sont d'ailleurs quasi identiques à celles trouvées par Dechêne pour Montréal entre 1647 et 1715. Elle calcule que les hommes en général ont épousé 84,3% de célibataires et 15,7% de veuves²².

Ozanne Achon, 19-09-1657 et Jetté, Dictionnaire généalogique..., op.cit., p.1088.

¹⁹ Louise Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Montréal, Boréal, 1988, p. 109.

²⁰ ANQ-Q, Greffe Gilles Rageot, contrat de mariage entre Mathurin Moreau et Marie Girard, 08-5-05-1667.

²¹ ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Julien Allard et Marie Deligny, 19-11-1677; ANQ-Q, Greffe Gilles Rageot, contrat de mariage entre Pierre Brulon et Jeanne Baillargeon, 17-10-1674; ANQ-Q, Greffe Duquet, contrat de mariage entre Antoine Deserre et Mathurine Bélanger, 30-09-1674; ANQ-Q, Greffe Gilles Rageot, contrat de mariage entre Gilles Jean et Jeanne Masse, 21-06-1674; ANQ-Q, Greffe Gilles Rageot, contrat de mariage entre Jacques Rousseau et Marguerite Guillebourg, 28-07-1677.

²² Dechêne, op.cit., p. 108.

À une exception près, les engagés arrêtent leur choix sur une femme de la région de Québec. Seulement un engagé, René Mezeray, ira chercher son épouse à l'extérieur du gouvernement de Québec, plus précisément à Trois-Rivières²³.

L'étude des lieux d'origine des époux montre peu de solidarité de provenance. Seulement cinq engagés marient une femme provenant de la même province et du même évêché. Nous ne pouvons savoir si ces couples se connaissaient avant leur départ de la France, mais il est à parier que ces accointances sont le fruit du hasard. Toutefois, un couple se démarque: Mathias Campagna et Suzanne Aubineau, une Fille du roi, sont tous deux natifs de Saint-Christophe d'Angoulins en Aunis. Elle arrive au pays en 1666 avec deux enfants qu'elle a eus d'un premier mari en France. Mathias Campagna, sitôt son contrat terminé, signera avec elle un contrat de mariage qui sera officialisé le même jour. Elle aura patienté 257 jours, ce qui est un délai très supérieur à la moyenne, avant de se marier²⁴.

Tableau 3.4
Solidarités de provenance des époux

Id ♂	Id ♀	Province ♂	Province ♀	Évêché ♂	Évêché ♀	Localité ♂	Localité ♀
50	50.1	Aunis	Aunis	Larochelle	Larochelle	St-Nicolas	St-Martin
09	09.1	Aunis	Aunis	Larochelle	Larochelle	St-Christophe	St-Christophe
39	39.1	Aunis	Aunis	Larochelle	Larochelle	Villedou	St-Louis
23	23.1	Normandie	Normandie	Rouen	Rouen	St-Godard	St-Pierre
28	28.1	Paris	Paris	Pontoise		Vigny	St-Nicolas

(Sources: Jetté, Dictionnaire généalogique des familles..., *op. cit.*, et du Répertoire biographique des Filles du roi publié par Landry dans Orphelines en France, pionnières au Canada..., *op. cit.*)(La rubrique Id ♂ correspond au numéro attribué à l'engagé.)

²³ ANQ-Q, Greffe Tronquet, contrat de mariage entre René Mézeray et Nicole Gareman, 14-09-1645.

²⁴ Mathias Campagna, engagé le 18-02-1664, termine prétendument son contrat le 18-02-1667. Deux mois plus tard, le 25-04-1667, il fait rédiger son contrat par le notaire Rageot. (ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Mathias Campagna et Suzanne Aubineau, 25-04-1667)

2.2. L'âge au mariage

L'âge moyen des époux au premier mariage ressemble grandement à celui trouvé pour l'ensemble des pionniers, soit 28,8 ans pour les hommes et 20,9 ans pour les femmes²⁵. En effet, en ne faisant aucune distinction quant à l'état matrimonial des époux, l'âge moyen des engagés s'élève à 28,6 ans et celui de leurs épouses à 20,1 ans.

Tableau 3.5

Âge moyen des époux à leur mariage

Statut matrimonial des épouses	Âge des épouses	Âge des époux
Célibataire	19,1	27,1
Veuve	29,1	33,8
Ensemble	20,1	28,6

Les célibataires féminines se marient, pour la première fois, car plusieurs d'entre elles se remarieront, avant l'âge de 20 ans. Cette moyenne, établie pour les 42 célibataires pour lesquelles il nous était possible de connaître leur âge au mariage²⁶, rejoint les résultats obtenus par Danielle Gauvreau qui calcule pour la paroisse Notre-Dame-de-Québec qu'au «XVII^{ième} siècle et surtout avant 1680, la majorité des femmes qui se marient pour la première fois le font avant 20 ans²⁷».

Plus en détail, c'est-à-dire selon l'état matrimonial des épouses et leur provenance, le tableau des âges moyens des engagés et de leurs épouses se modifie grandement.

²⁵ Charbonneau *et al.*, *Naissance d'une population...*, *op. cit.*, p. 71.

²⁶ Sur les 44 célibataires, il nous a été impossible de trouver la date de naissance ou tout autre information relative à l'âge de deux Filles du roi. C'est pourquoi notre calcul se base sur 42 femmes.

²⁷ Danielle Gauvreau, «Nuptialité et catégories professionnelles à Québec pendant le régime français», *Sociologie et sociétés*, vol. XIX, no 1, 1987, p. 29.

Tableau 3.6
Âge moyen des engagés et de leurs épouses au mariage

	Filles du roi		Canadiennes		Immigrantes	
	Célibataires	Veuves	Célibataires	Veuves	Célibataires	Veuves
	21 ans	25 ans	14,9 ans	22,8 ans	21 ans	42 ans
Âge des engagés	27,2 ans	29 ans	29,5 ans	36,8 ans	31 ans	35 ans

L'âge au mariage des Filles du roi et des immigrantes célibataires ainsi que celui de leur mari se rapproche grandement de la moyenne trouvée par Charbonneau, elle est de 21 ans pour les femmes et tourne autour de 29 ans pour les hommes. Par contre, lorsque l'on jette un oeil à la moyenne d'âge des célibataires canadiennes, nous voyons que les engagés s'unissent à des jeunes filles à peine sortie de l'enfance, 14,9 ans. L'âge des épouses canadiennes célibataires se traduit comme suit:

Tableau 3.7
Âge des célibataires canadiennes à leur mariage

Âge des épouses	Nombre d'épouses
12 ans	3
13-15 ans	9
16-18 ans	1
19-21 ans	1
21 ans	2
Total	16

Il est indéniable que la pénurie de femmes à marier a provoqué des comportements exceptionnels dont nous pouvons observer quelques exemples parmi les couples de notre corpus. Trois engagés, épousent des jeunes filles d'à peine 12 ans, âge minimum requis

par le droit canonique²⁸, et neuf autres jettent leur dévolu sur des «femmes» âgées entre 13 et 15 ans. Arrivées très tôt sur le marché matrimonial colonial, elles en ressortent rapidement: les plus âgées ont 21 ans lorsqu'elles se marient.

Les veuves nées dans la colonie sont somme toute assez jeunes, les quatre que nous avons identifiées ont à peine 22,8 ans à leur remariage. Quant aux veuves immigrantes, elles sont par contre plutôt âgées, 42 ans en moyenne. À leur mariage, les époux de ces six veuves ne sont plus dans la fleur de l'âge en tenant compte du fait que les hommes qui se sont mariés une fois décèdent dans 96,8% des cas avant 50 ans²⁹. Sauf un engagé, les hommes se sont tous mariés tardivement, après 1673, et c'est pourquoi ils ont en moyenne 36,8 ans et 35 ans à leur mariage.

2.3. Les fréquentations

En comparant les engagés qui ont épousé une Fille du roi avec ceux qui ont choisi, soit une immigrante arrivée en dehors du contingent des Filles du roi identifiées, soit une Canadienne, on remarque une grande différence dans l'intervalle moyen entre la fin de l'engagement et la signature du contrat de mariage: les premiers n'ont pris que deux ans en moyenne (775 jours) et les deuxièmes plus de sept ans (2074 jours) avant d'unir leur destinée à une femme³⁰. Nous sommes à peu près certains que cet intervalle moyen est représentatif de toute la cohorte d'engagés. En effet, en faisant le calcul pour tous les engagés, mais en utilisant la date de la première présence approximative, nous sommes arrivés à des résultats se rapprochant grandement de ceux cités plus haut: les engagés qui épousent des Filles du roi prennent 1,8 ans tandis que les autres prennent en moyenne 6,5 ans.

²⁸ Dechêne, *op.cit.*, p. 105.

²⁹ Yves Landry et Jacques Légaré, «The Life Course of Seventeenth-Century Immigrants to Canada», *Journal of Family History*, vol. 12, nos 1-3, 1987, p.203.

³⁰ Voir Annexe V : Intervalle différencié entre la fin de l'engagement et le contrat de mariage.

Il est difficile de déterminer la durée réelle des fréquentations entre les Filles du roi et les engagés, mais l'étude du nombre de contrats de mariage signés par les époux de même que du délai entre l'arrivée des futures épouses et la signature du contrat de mariage officiel démontre le caractère précipité des unions. Des 29 engagés qui ont épousé une Fille du roi, 4 ont dû s'y reprendre par deux fois avant de trouver l'épouse idéale ou l'épouse qui acceptait de s'unir à eux³¹ et 4 autres ont été des choix de deuxième ou troisième ronde³². Ces révocations de contrats de mariage sont la preuve d'un choix trop rapidement fait et regretté par la suite. Regretté par qui? Tout porte à croire que les femmes en position de force, parce que moins nombreuses, aient cherché à conclure l'union la plus avantageuse en n'hésitant pas à rompre leurs engagements antérieurs.

Nous jugeons que les fréquentations sont relativement courtes puisqu'il ne s'écoule en moyenne que 126,8 jours entre l'arrivée approximative³³ du bateau qui amène les futures épouses et la signature du contrat véritable chez le notaire³⁴. A cette époque, où les

³¹ Guillaume Bertrand signe un premier contrat de mariage avec Suzanne Lacroix le 07-11-1669 (ANQ-Q, Greffe Becquet) et ensuite avec Marguerite Ferron le 28-01-1671 (ANQ-Q, Greffe Becquet); Jacques Dubois s'engage une première fois le 17-07-1667 avec Marie Girard, pour ensuite épouser Catherine Vieillot le 12-10-1667, (ANQ-Q, Greffe Rageot); Jean Hardy signe la première fois avec Catherine Rivet le 21-12-1665 (ANQ-Q, Greffe Becquet) pour ensuite épouser presque quatre ans plus tard, le 14-10-1669, Marie Poiré (ANQ-Q, Greffe Duquet) et enfin, Elie Voisin signe un contrat avec Marguerite Charpentier le 01-10-1668 (ANQ-Q, Greffe Rageot) et sept jours plus tard, le 08-10-1668, il en signe un autre avec Madeleine Larcher (ANQ-Q, Greffe Becquet), celle qui deviendra sa légitime épouse.

³² Filles du roi qui ont signé plus d'un contrat de mariage: Suzanne Aubineau signe avec Jacques Michel (ANQ-Q, Greffe Becquet, 24-08-1666) avant de se décider pour Mathias Campagna (ANQ-Q, Greffe Rageot, 24-07-1667); Elisabeth-Agnes Lefebvre signe avec Nicolas Nauteau (ANQ-Q, Greffe Becquet, 31-08-1670) avant de signer avec François Thibault (ANQ-Q, Greffe Becquet, 03-10-1670); Marie Poiré signe avec Jean de Lalonde (ANQ-Q, Greffe Duquet, 27-09-1669) avant de signer avec Jean Hardy (ANQ-Q, Greffe Duquet, 14-10-1669) et Anne-Françoise Richard en signe deux, un avec François Demajou (ANQ-Q, Greffe Becquet, 12-12-1669) et l'autre avec Pierre Lavoie (ANQ-Q, Greffe Becquet, 24-12-1669) avant de se décider pour Pierre Campagna (ANQ-Q, Greffe Becquet, 05-01-1670).

³³ L'année de l'arrivée des Filles du roi est connue avec exactitude pour seulement 23 des 770 Filles du roi. Pour déterminer d'une manière approximative l'année d'arrivée de plus de 97% des Filles du roi, Landry a utilisé la première mention dans les archives canadiennes. De plus, les dates exactes de l'arrivée des navires transportant les immigrantes sont pour la plupart des hypothèses. Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada..., op. cit., p. 46-47 et 126-127.

³⁴ Voir Annexe VI : Intervalle entre l'arrivée des Filles du roi et la signature du contrat de mariage.

circonstances se font pressantes, les unions sont habituellement vite scellées. Près de 77% (20/29) des Filles du roi prennent 120 jours ou moins, moins de 4 mois, avant de conclure le contrat qui sera officialisé³⁵. Catherine Humelot, la plus rapide, pose pour la première fois le pied en Nouvelle-France le 31 juillet 1670 et vingt jours plus tard, soit le 20 août 1670, elle se retrouve chez le notaire Becquet pour signer une promesse de mariage avec Jacques Hardy qui sera officialisée moins d'un mois après, le 1er novembre. A l'autre extrême, on retrouve Jeanne Boucault, arrivée en 1668, à qui il faudra 796 jours, plus de deux ans, avant de s'unir à Louis Coulombe (07-09-1670, Becquet)³⁶. (Voir Annexe VI)

La précipitation entourant les mariages a eu comme résultat que certains engagés ont probablement regretté leur choix. Nous pensons particulièrement à Nicolas Buteau et à Élie Voisin dont les épouses ont eu maille à partir avec la justice de la Nouvelle-France. Catherine Guichelin, épouse Nicolas Buteau l'année de son arrivée en 1669. Six ans plus tard, soit le 19 août 1675, elle est accusée par le Conseil Souverain de mener une vie scandaleuse et de s'être prostituée. Elle aura deux enfants avec son mari en plus de cinq autres illégitimes³⁷. Quant à Madeleine Larcher, épouse de Élie Voisin, elle est jugée par la Prévôté de Québec en 1679 qui l'accuse de mener une vie scandaleuse et la bannit de Québec sous peine de prison³⁸.

Nous ne pouvons déterminer la durée des fréquentations des engagés qui ont choisi une épouse en dehors du contingent des Filles du roi. Cependant, il y tout lieu de croire que la signature d'un contrat de mariage avec les épouses «autres³⁹» n'a pas

³⁵ Voir Annexe VI: Intervalle entre l'arrivée des Fille du roi et la signature du contrat de mariage.

³⁶ La raison principale du long délai de 2 ans entre l'arrivée de Jeanne Boucault et son mariage relève probablement du fait qu'elle a eu un enfant naturel l'année de son arrivée en Nouvelle-France. (Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada..., op. cit., p. 282.)

³⁷ Voir «Nicolas Buteau» dans Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, op. cit., p. 186.

³⁸ Voir «Élie Voisin», Ibid., p. 1131.

³⁹ Les épouses «autres» sont celles qui ne sont pas des Filles du roi.

nécessairement eu le caractère précipité de ceux signés avec les Filles du roi. Les filles d'habitants, les veuves et les simples immigrantes arrivées en dehors du contingent des Filles du roi n'avaient pas à faire face au délai de 15 jours, peu respecté d'ailleurs, comme le laisse croire la répétition de l'arrêt deux années consécutives⁴⁰, auquel étaient soumises les Filles du roi. Mais les pressions, exercées d'un côté par les autorités sur les habitants ayant des enfants nubiles pour les inciter à les marier le plus tôt possible, en établissant «quelque peine pécuniaire... contre les pères qui ne marient point [...] leurs filles à l'âge de seize ans⁴¹» et de l'autre, par la société en général sur les célibataires féminines, ne sont peut-être pas restées sans effet et ont certainement contribué à raccourcir la durée des fréquentations.

2.4. Le moment du mariage

Une fois l'épouse choisie et qu'on est passé chez le notaire, il s'écoule peu de temps en moyenne avant la célébration à l'église: 56,6% des unions (30/53) sont officialisées dans les 10 jours suivant la rédaction du contrat, dont 13 la même journée. Dans l'ensemble, 84,5% (45/53) des mariages se concrétisent durant le mois qui suit le passage devant le notaire. Seulement 8 unions prendront entre 31 et 740 jours avant de se réaliser. Encore une fois, nous remarquons des différences entre les unions qui mettent en cause des Filles du roi et les autres épouses. L'intervalle entre le contrat officieux et l'acte officiel est en moyenne, pour les Filles du roi, de 10,4 jours tandis que pour les autres il est de 67,8 jours. Seulement une Fille du roi prend plus de 31 jours avant d'officialiser son union: elle attend 32 jours. En ce qui concerne les autres épouses, sept prennent entre 31 et 557 jours, mais la majorité, 70,8% (17/24) prennent 30 jours ou moins.

⁴⁰ Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada..., *op. cit.*, p. 128.

⁴¹ Émile Salone, La colonisation de la Nouvelle-France: étude sur les origines de la nation canadienne-française. Paris, E. Guilemoto, Réed. Trois-Rivières, Boréal Express, 1970, p. 169 (Arrêt du Conseil, 3 avril 1669. Arch. col. Canada, registre des ordres du Roy, 1663-1669, fol. 112- Corr. gén., 3, 1668-1672, fol.26.)

À cette époque, on ne se mariait pas quand on le désirait; de nombreux facteurs externes pouvaient retarder les unions. Il y avait, dans un premier temps, le calendrier liturgique à respecter, avec ses temps de pénitence durant lesquels les mariages étaient interdits, l'Avent en décembre et le Carême, qui pouvait s'étendre du début de février à la fin avril, étaient des périodes prohibées⁴²; dans un deuxième temps, les impératifs des travaux agricoles et de construction, et enfin la disponibilité des femmes à marier.

Tableau 3.8

Fréquence des unions selon le mois

Mois des unions	Nombre d'unions
Janvier	4
Mars	1
Avril	3
Mai	1
Juin	3
Juillet	4
Août	1
Septembre	5
Octobre	19
Novembre	12
Total	53

Les engagés ont à peu près respecté les prescriptions de l'Église à cet égard. Nous n'avons aucune union en décembre et en février, seulement une durant le mois de mars et trois dans le mois d'avril. Entre juin et août, mois durant lesquels la saison agricole bat son plein, les unions sont plutôt rares: 8 époux seulement unissent leur destinée. Les mois de septembre, octobre et novembre sont les plus achalandés. Pendant ces trois mois, 67,9% (36/53) des unions sont célébrées. Trois facteurs principaux peuvent expliquer ce grand nombre de célébrations durant ces mois: l'arrivée estivale des Filles du roi, le fait

⁴² Robert Muchembled, Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle, Paris, Armand Collin, 1994, p. 90.

qu'aucun interdit religieux ne peut retarder les unions et que les hommes sont finalement disponibles après la belle saison où ils ont été occupés aux champs et à la construction.

3. Les personnes présentes au contrat et à l'acte de mariage

Le mariage, en Nouvelle-France, en plus d'être consigné dans le registre de la paroisse, donne généralement lieu à la rédaction d'un contrat de mariage. En France, ce contrat devant le notaire sanctionne une certaine aisance mais ici, dans la colonie, il en va tout autrement. Pour la grande majorité des colons, de quelques conditions qu'ils soient, il représente une démarche normale⁴³.

Les raisons qui expliquent le recours presque universel au contrat de mariage sont principalement de deux ordres. Il y a bien sûr les préoccupations économiques liées à la précarité de l'existence; il fallait protéger et pourvoir en biens le survivant du couple et les enfants, mais plus encore, le contrat de mariage revêt une dimension sociale importante dans la société restreinte et à tout le moins isolée de la colonie; il était désirable puisque c'était un gage de stabilité et donc d'enracinement, et de plus, il donnait aux habitants l'occasion de se réunir, occasions, qui, à cette époque, étaient plutôt rares⁴⁴.

⁴³ On estime que 96% de la population montréalaise avait recours au contrat de mariage entre 1750 et 1770 et que cette proportion serait dans le même ordre pour la fin du XVII^e siècle, du moins en ce qui a trait à Montréal. (Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, *op. cit.*, p. 419.) Toutefois, au début du XVII^e siècle, la proportion des couples qui passaient un contrat de mariage était d'au moins des deux tiers. (Hubert Charbonneau, Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 151.)

⁴⁴ Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, vol. III, La seigneurie des Cent-Associés, tome II, La société, Montréal, 1983, p.520

3.1. Le nombre de témoins⁴⁵

Les événements entourant le mariage, d'une part la signature du contrat à laquelle les futurs époux désiraient faire participer le plus grand nombre de parents et d'autre part, l'acte d'union légitime, le passage à l'église qui regroupait aussi un nombre appréciable de témoins, sont ici des moments privilégiés pour vérifier qui sont les personnes qui ont secondé et assisté l'engagé lors de son insertion sociale par le mariage.

Pour l'ensemble des 53 contrats de mariage⁴⁶, nous obtenons une moyenne de 6,5 témoins par contrat. Nous sommes bien loin de la moyenne de 12,2 calculée par Trudel pour la période 1632-1662⁴⁷. Cette grande différence, si l'on voulait spéculer, réside peut-être dans le fait que les chiffres de Trudel proviennent de l'étude de toute une population, toutes classes sociales confondues, à une époque antérieure à la nôtre, alors que dans notre cas, l'étude s'effectue sur des engagés qui se sont mariés entre 1645 et 1684, des individus qui, du moins économiquement, sont pratiquement au bas de l'échelle, qui sont, pour la plupart, arrivés seuls, et qui n'ont peut-être pas pu tisser des liens avec de nombreux individus avant leur mariage. À cette explication partielle de la différence, s'ajoutent des facteurs impondérables qui peuvent influencer sur une présence plus ou moins nombreuse de témoins tels que la saison et le lieu de célébration de la cérémonie.

Bien que nous obtenions une moyenne de 6,5 témoins par contrat, il nous faut comprendre que ce ne sont pas tous les témoins qui représentent l'engagé; l'épouse,

⁴⁵ Le terme «témoin» que nous utilisons au cours de cette analyse est employé au sens large; il désigne les personnes que les autorités civiles et religieuses ont inscrites comme étant présentes lors de la rédaction du contrat et de l'acte de mariage et non pas seulement celles requises par la «coutume» pour authentifier les actes.

⁴⁶ Nous n'avons retenu que des contrats de mariage de la première union des engagés. Avoir tenu compte de toutes les unions nous auraient éloigné de notre problématique puisqu'aux mariages subséquents, les engagés ont dépassé le stade de l'insertion sociale; ils sont intégrés à la colonie.

⁴⁷ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 520.

qu'elle soit Fille du roi ou Canadienne, a elle aussi ses témoins qui signent au bas du document. Comme nous le montre le tableau 3.9, les couples engagés-autres regroupent plus de témoins que les couples engagés-Filles du roi, soit une moyenne de 7,2 pour les premiers et 4,4 pour les seconds⁴⁸.

Tableau 3.9

Nombre de témoins présents au contrat de mariage des engagés avec une épouse «autre» et des engagés avec une Fille du roi

	Engagés	Autres	Engagés	Filles du roi
Nombre de témoins	60	91	41	51
Moyenne par conjoint	2,9	4,3	2	2,2
Moyenne par couple	7,2		4,4	

(Sources: Moyennes établies à partir des contrats de mariage notariés des 42 couples pour lesquels le notaire avait spécifié l'appartenance des témoins. Voir note 48)

Si l'on regarde de plus près, ce ne sont pas vraiment les témoins de l'époux qui font augmenter le nombre d'individus présents au contrat de mariage, ils en ont toujours moins que leur épouse, mais plutôt ceux de l'épouse, tout dépendant si elle est une Fille du roi ou non. Les Filles du roi ont en moyenne 2,2 témoins tandis que les épouses «autres» en ont 4,3. Cette différence dans le nombre moyen de témoins peut être expliquée par diverses raisons, mais la principale est, croyons-nous, qu'au contraire des Filles du roi, les épouses «autres», surtout les Canadiennes, peuvent bénéficier du soutien de leur famille et des réseaux de parenté et d'alliance déjà établis en Nouvelle-France lors de leur contrat de mariage.

Les engagés qui unissent leur destinée à une Fille du roi ont moins de témoins qui les représentent que ceux qui se lient à une épouse «autre», un de moins, en moyenne. Les

⁴⁸ Étant donné que les notaires consultés n'ont pas tous spécifié l'appartenance du témoin, les prochaines analyses concernent 42 couples, soit 21 couples engagé-Fille du roi sur les 29 et 21 couples engagé-autre sur un total de 24. Le terme «autre» regroupe toutes les épouses qui ne sont pas Filles du roi.

premiers ont, dans 16 cas sur 21, deux témoins ou moins et les deuxièmes, dans 12 cas sur 21, en ont plus de 3. Il s'en trouve même 5, dont 4 qui s'unissent à une Fille du roi, qui n'ont aucun témoin les représentant. (Voir Tableau 3,10 et 3,11)

Tableau 3.10

Répartition des témoins des couples engagés-Filles du roi

Nombre de témoins pour l'épouse >	0	1	2	3	4	5	6
Nombre de témoins pour l'époux v							
0		1	3				
1		1	1		1		
2	1	2	2	3		1	
3			1				
4	1			1			
5						1	1

Tableau 3.11

Répartition des témoins des couples engagés-autres

Nombre de témoins pour l'épouse >	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de témoins pour l'époux v											
0						1					
1			1	2							
2		1	1	2	1						
3		1		1		1	1	1			
4			1	1	1			1	1	1	
8											1

(Sources: Moyennes établies à partir des contrats de mariage notariés des 42 couples pour lesquels le notaire avait spécifié l'appartenance des témoins. Voir note 48)

Malgré plusieurs situations possibles, nous pouvons conclure, à la lumière de l'exercice précédent, qu'en terme de nombre de témoins, que ce soit pour l'homme ou pour la femme, les couples engagés-Filles du roi (en moyenne 4,4 témoins par couple) sont

beaucoup plus isolés que les autres couples (moyenne 7,2 témoins par couple). Cela s'explique par le fait que peu d'engagés et encore moins de Filles du roi, ont de la famille en Nouvelle-France⁴⁹, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des épouses «autres» et que surtout, le délai relativement court entre l'arrivée des Filles du roi et leur passage devant le notaire, en moyenne 126,8 jours (voir Annexe VI), n'a probablement pas permis à la jeune femme de nouer de nombreux liens avec les individus de la colonie.

L'acte de mariage, quant à lui, regroupe un nombre beaucoup plus restreint de témoins. Au contraire des contrats de mariage dans lesquels les femmes sont citées, on ne retrouve rien de tel dans les actes. Seuls les hommes semblent avoir la capacité juridique pour parapher le document et ils sont peu nombreux: en moyenne 2,9 personnes par union⁵⁰. Combien pour l'époux et combien pour l'épouse? Nous ne saurions le dire, car la nature des sources nous contraint au minimum; on ne précise pas l'appartenance du témoin.

Tableau 3.12

Nombre total de témoins présents au contrat et à l'acte de mariage et moyenne par couple.

	Moyenne de témoins par contrat de mariage	Moyenne de témoins par acte de mariage	Nombre réel de témoins dans les deux documents
engagé/ Filles du roi	5,6	2,8	231
engagé/ Autres	7,4	3	223
Ensemble	6,5	2,9	454

(Sources: Les données de ce tableau proviennent de l'ensemble des 53 contrats, c'est pour cela que les moyennes diffèrent de celles trouvées dans le tableau 3.9, et des 39 actes de mariage relatifs aux engagés du corpus.)

⁴⁹ Nous connaissons seulement quatre Filles du roi qui auraient eu de la parenté en Nouvelle-France. Il s'agit de Françoise Ancelin, Suzanne Aubineau, Françoise Durand et Marie-Anne Métru. Se référer à l'annexe III: Épouses des engagés.

⁵⁰ Nos calculs se basent sur un total de 39 actes de mariage puisqu'il nous a été impossible de mettre la main sur les 14 autres actes.

Au total, comme nous le montre le tableau 3.12, le nombre tout de même appréciable de 454 témoins au total nous permet de jeter un premier coup d'oeil aux individus qui étaient aux côtés de l'engagé lors de son insertion sociale par le mariage, particulièrement en ce qui a trait aux personnes des engagistes et aux autres engagés du corpus.

3.2. La présence des engagistes et de leur famille

Tous les engagés ne semblent pas être restés liés à leur ancien maître. Pour d'aucuns, la rupture a possiblement été totale comme pour Adrien Isabel⁵¹, mais pour d'autres, les liens tissés pendant l'engagement avec l'engagiste et sa famille ont perduré jusqu'au mariage et même au-delà. Bien qu'il s'écoule un laps de temps assez long entre la fin de l'engagement et le mariage, en moyenne 4,6 ans, les engagistes ou leur famille font assez bonne figure parmi les témoins des engagés. En effet, ils sont présents pour un couple sur quatre (14/53)⁵², soit à l'acte, soit au contrat, soit au deux. Les engagistes en tant que tel sont cités pour 11 engagés, soit dans 20,8% des unions (11/53)⁵³.

Le type de cérémonie ne semble pas avoir d'influence sur la présence des engagistes puisque sept assistent leur engagé au contrat de mariage et sept aussi à l'acte. Parmi ces 11 engagés qui voient leur ex-maître assister à l'un ou l'autre des événements, 3 peuvent se targuer de les voir aux deux. En effet, Jean Gibault, ex-engagiste de Pierre Bourgoïn, mais aussi cousin, est cité comme témoin au contrat et à l'acte de mariage,

⁵¹ Rappelons qu'Adrien Isabel a été condamné à la prison par le Conseil Souverain parce qu'il ne voulait pas travailler pour son maître le sieur Charles Aubert de la Chesnaye. Voir le chapitre I à ce sujet.

⁵² Les engagés: 02,06,09,17,22,27,28,32,36,44,45,46,48 et 51. Pour les références nominales des engagés, consulter l'Annexe I aux numéros correspondants.

⁵³ Les engagés: 06,17,22,27,28,32,36,44,45,48 et 51.

Jacques Goulet et Gabriel Gosselin font de même pour leur engagé respectif, François Labadie et Clément Ruel⁵⁴.

L'assistance des engagistes aurait pu être plus importante s'ils avaient tous eu les moyens physiques d'être présents. Comme nous le montre le tableau 3.13, la fragilité de la vie, mais aussi l'éloignement physique ont eu comme résultat que 6 engagés n'ont pu compter sur leur engagé lors de leur mariage, puisqu'il était soit décédé, soit retourné en France. Donc, si l'on retranche les engagés qui ne pouvaient espérer la présence de leur engagé à leur mariage, les ex-maîtres sont présents dans 11 cas sur 47, soit dans 23,4% des unions.

⁵⁴ ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Pierre Bourgoïn et Catherine Basset, 09-10-1667 et Notre-Dame de Québec, acte de mariage entre Pierre Bourgoïn et Catherine Basset, 17-10-1677; ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre François Labadie et Jeanne Hébert, 30-03-1671 et l'Ange-Gardien, acte de mariage entre François Labadie et Jeanne Hébert, 28-04-1671; ANQ-Q, Greffe Duquet, contrat de mariage entre Clément Ruel et Marguerite Leclerc, 29-03-1677 et Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, acte de mariage entre Clément Ruel et Marguerite Leclerc, 22-11-1677.

Tableau 3.13
Engagistes décédés ou retournés en France
lors du mariage de leur engagé.

Engagiste	Engagé	Décès engagé	Date	Act
Gaudry, Nicolas	Baudet, Jean	23-06-1669	07-09-1670	cm
			23-09-1670	am
Lebarroy, Mille-C.	Doublot, Jacques	01-10-1666 (départ)	28-12-1666	cm
			22-01-1667	am
Rouillard, Antoine	Faucher, Léonard	29-04-1666	12-10-1667	cm
			18-10-1667	am
Chenay, Bertrand	Frenet, Michel	17-01-1683	23-05-1684	cm
			26-05-1684	am
Pagé, Raymond	Frenet, Michel	21-11-1683	23-05-1684	cm
			26-06-1684	am
Feniou, Guillaume	Nolet, Sébastien	11-02-1671	19-10-1671	cm
			26-10-1671	am
Denis, Simon	Rasset, Jean	11-11-1678	23-10-1678	cm
			21-11-1678	am

(Source: Jetté, Dictionnaire généalogique des familles..., op. cit.) (cm=contrat de mariage et am=acte de mariage)

L'engagiste n'est pas la seule personne avec qui l'engagé a des contacts durant son engagement. La famille proche, c'est-à-dire l'épouse et les enfants de l'engagiste, ainsi que la parenté de ce dernier, font aussi partie des gens avec qui l'engagé est mis en rapport au cours de ses années de servitude. Il n'est donc pas surprenant de les voir apparaître dans plusieurs contrats et actes de mariage signés par des engagés. Trois engagés sont particulièrement bien entourés à la signature du contrat de mariage: Jean Lemire, son épouse et deux de ses filles sont présents au contrat de Jacques Gauthier; Jacques Goulet, accompagné de deux de ses fils, assistent François Labadie et Gabriel Gosselin, son épouse et son fils Ignace font de même pour Clément Ruel⁵⁵.

⁵⁵ ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Jacques Gauthier et Elisabeth-Ursule Denevers, 11-09-1671; ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre François Labadie et Jeanne Hébert, 30-03-

Tableau 3.14**Engagiste et/ou leur famille présents au contrat ou à l'acte de mariage**

Engagé	Témoin contrat de mariage	Témoin acte de mariage
02	F	F
06	E	E
09	F	
17		E
22	EF	
27	EF	E
28		E
32		E
36	E	
44	EF	E
45	E	
46		F
48		E
51	E	

Légende

E= Engagiste

F= Famille de l'engagiste

(Sources: contrats notariés et actes de mariage des individus concernés.)

Aussi, trois engagés, en l'absence de leur ancien maître, peuvent compter sur le soutien de la parenté de l'engagiste au moment du mariage: Agnes Morin, épouse de Nicolas Gaudry, qui ne peut qu'être absent puisque décédé, assiste Jean Baudet lors de son contrat de mariage et Jacques, son fils, est quant à lui présent pour l'acte de mariage; un neveu et une nièce de Charles Gauthier sont présents à celui de Mathias Campagna et

Michel Bisson, neveu de Gervais Bisson, fait partie des trois témoins qui accompagnent Jacques Samson à son acte de mariage⁵⁶.

Le fait que le mariage se concrétise parfois longtemps après la fin de l'engagement explique peut-être la présence modeste des engagistes et de leur famille. Les mois et même les années séparant les deux événements ont pu altérer les liens parfois ténus qui s'étaient formés durant l'engagement. Mais l'explication ne peut résider dans cette seule hypothèse, puisque parmi les 11 engagés qui voient leur ex-engagiste assister à leur mariage, il s'avère que pour deux d'entre eux l'engagement était prétendument terminé depuis 11 et 16 ans⁵⁷. Les concours de circonstances et l'éloignement pourraient constituer d'autres facteurs explicatifs de la présence ou de l'absence de l'engagiste et de sa famille. À cela il faudrait ajouter l'infinie possibilité des facteurs insaisissables tels que la satisfaction procurée par l'engagé en tant qu'ouvrier agricole, l'amitié qui s'est développée entre eux, la compatibilité des caractères, enfin, toutes les raisons qui peuvent amener deux êtres à s'estimer ou non.

Les liens solides qui peuvent se développer entre un engagiste et son engagé sont démontrés d'une façon tout à fait retentissante dans le cas de Jean Gaudreau. Engagé autour des années 1670 pour travailler sur les terres de Nicolas Roy à l'Ange-Gardien, il épousera sa fille Marie, âgée de 14 ans, en 1679⁵⁸. Ce type de solidarité, développée entre l'engagiste et l'engagé, est rare; nous n'en avons qu'un exemple.

⁵⁶ ANQ-Q, Greffe Becquet, contrat de mariage entre Jean Baudet et Marie Grandin, 07-09-1670; Notre-Dame de Québec, acte de mariage entre Jean Baudet et Marie Grandin, 23-09-1670; ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Mathias Campagna et Suzanne Aubineau, 25-04-1667; Notre-Dame de Québec, acte de mariage entre Jacques Samson et Marie-Anne Métru, 26-11-1671.

⁵⁷ Nicolas Valin, qui aurait terminé son contrat d'engagement en 1668, se marie seulement en 1679 (ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Nicolas Valin et Anne Tru, 29-06-1679) et Clément Ruel, engagé en 1658 ne se marie qu'en 1677 (ANQ-Q, Greffe Duquet, contrat de mariage entre Clément Ruel et Marguerite Leclerc, 29-03-1677).

⁵⁸ ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Jean Gaudreau et Marie Roy, 25-07-1679.

Bien que les engagistes et leur famille soient présents lors du mariage, il faudrait savoir s'ils représentent un pourcentage élevé sur le total des témoins de l'engagé. L'exercice n'est réalisable que pour les 42 contrats de mariage pour lesquels nous connaissons l'appartenance des témoins. Parmi ces 42 engagés, 6 voient leur engagé et/ou leur famille y assister comme témoins. (Les 3 autres engagés pour lesquels la présence de l'engagé et/ou sa famille avait été vérifiée⁵⁹ ne font pas partie des 42 contrats précédemment mentionnés.) Ces 6 engagés, lors de leur contrat de mariage, regroupent au total 18 témoins. Parmi ceux-ci, 11 font partie de la catégorie engagé et/ou sa famille, soit 61,1% des témoins. Deux engagés, Jean Baudet et Jacques Gauthier, sont d'ailleurs uniquement représentés par leur engagé et leur famille. Bien que réalisé à très petite échelle, cet exercice nous démontre que l'engagé et/ou sa famille, lorsqu'ils sont présents, représentent une proportion importante des témoins entourant l'engagé à son contrat de mariage et qu'ils jouent donc, pour certains, un rôle décisif dans leur insertion sociale, du moins lors du contrat de mariage.

Tableau 3.15

Proportion des représentants de l'engagé et/ou sa famille par rapport au nombre total des témoins au contrat de mariage

Engagé	Représentants de l'engagé et ou/sa famille sur le total des témoins
02	1/1
22	4/4
27	3/4
36	1/2
45	1/3
51	1/4
Total	11/18

(Sources: contrats de mariage notariés des engagés concernés)

⁵⁹ Les engagés 06, 09 et 44. Voir le Tableau 3.14.

3.3. Les autres témoins⁶⁰

Au contrat de mariage, on l'a dit, les époux cherchaient à faire participer le plus grand nombre possible de parents et amis⁶¹. C'est pourquoi, en plus de l'engagiste et/ou de sa famille, nous trouvons parfois parmi les invités de l'engagé, le seigneur, des co-engagés ou des individus ayant été engagés au cours de la même période, des membres de sa famille et presque toujours un ou des individus indéterminés, qui faisaient peut-être partie des véritables témoins, mais nous qualifions d'«autres» dans le cadre de cette analyse⁶².

Les témoins cités dans les 37 contrats de mariage mis sous observation sont au nombre de 101, toujours moins nombreux dans les contrats unissant un engagé à une Fille du roi (41) que dans les autres (60).

⁶⁰ La suite de l'analyse se fera non pas sur la totalité des contrats et actes de mariage des 53 engagés, mais sur les 37 contrats de mariage pour lesquels nous savons l'appartenance des témoins. Il y en a 37 car sur les 42 il a fallu retrancher 5 contrats de mariage où ne figure aucun témoin représentant l'engagé.

⁶¹ Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 520.

⁶² Pour nous faciliter la tâche, nous avons mis dans la catégorie «autre» tous les individus qui n'entraient pas dans les catégories engagiste, seigneur, co-engagé et famille. Nous sommes conscients du fait que certains individus classés dans la catégorie «autre» pourraient appartenir à une autre catégorie. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour associer correctement l'individu à sa catégorie.

Tableau 3.16**Type de témoin au contrat de mariage selon le genre d'épouse**

	Fille du roi	Autres épouses	Total des témoins	Total des engagés
Engagiste	1	10	11	6 ⁶³
Seigneur	3	2	5	4 ⁶⁴
Co-engagé	7	3	10	7 ⁶⁵
Famille	1	8	9	3 ⁶⁶
Autre	29	37	66	32 ⁶⁷
Total	41	60	101	

(Sources: 37 contrats de mariages notariés. Voir note 60)

Les résultats du tableau 3.16 nous montrent que la famille, du moins celle de l'engagé, est quasiment absente: sur 37 engagés 3 seulement verront un ou plusieurs membres de leur famille assister à leur contrat de mariage. Un résultat contraire aurait été étonnant, car à l'époque où ils se marient, la plupart des engagés sont les premiers et les seuls représentants de leur lignée à avoir foulé le sol de la colonie. Du reste, on estime que, au départ, la parenté n'intervient presque pas dans la formation d'un premier réseau d'appartenance⁶⁸.

⁶³ Les engagés: 02, 22, 27, 36, 45, 51

⁶⁴ Les engagés: 15, 17, 21, 47

⁶⁵ Les engagés: 03, 08, 23, 27, 28, 50, 52

⁶⁶ Les engagés: 21, 43, 50

⁶⁷ Les engagés: 01, 03, 05, 07, 08, 11, 12, 15, 16, 19, 20, 23, 24, 26, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 41, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53

⁶⁸ Jacques Mathieu, «Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité», Provence historique, tome XV, fascicule 142, 1985, , p. 416.

Comme nous l'avons mentionné dans le premier chapitre, la plupart des engagés n'étaient pas seuls au service du même maître; au moins 30 engagés sur 53 travaillaient en équipe de 2 et plus. La promiscuité, pendant des mois ou des années, de jeunes hommes célibataires au statut égal ayant les mêmes aspirations, a favorisé dans certains cas la constitution de liens tenaces entre les engagés d'une même équipe. Jean Rasset et Robert Laporte, tous deux recensés chez Simon Denis, accompagnent Mathurin Villeneuve à l'occasion de son contrat de mariage⁶⁹ et Jean Grondin, engagé par Nicolas Juchereau, fait de même pour Guillaume Valade⁷⁰. La présence de co-engagés ou d'engagés ayant servi dans les mêmes années au contrat de mariage est plutôt rare, moins d'une fois sur cinq (7/37). Cette présence guère nombreuse peut s'expliquer par diverses hypothèses. Au moment du mariage, les co-engagés étaient peut-être retournés en France ou peut-être encore partis courir les bois. Aussi, comme pour les engagistes, l'intervalle parfois long entre la fin de l'engagement et le mariage a pu atténuer les liens formés durant la période de servitude. De plus, la compétition entre les hommes nubiles, résultat d'un marché matrimonial défavorable, pourrait avoir joué un rôle de frein dans le développement de liens de solidarité, mais cela reste une hypothèse.

Une autre pâle figure parmi les témoins est celle du seigneur. Il n'est présent que pour 4 engagés, mais il semble que pour ceux-ci il ait malgré tout son importance. En effet, au contrat de mariage de Jacques Dubois, habitant de l'île d'Orléans, avec Catherine Vieillot⁷¹ où assistent en tout 5 témoins, 2 représentent l'époux. Ces deux témoins ne sont nuls autre que Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu seigneur de l'arrière-fief de Mesnu, situé sur l'île d'Orléans, et son épouse Catherine Nau. Mais pour l'ensemble, la présence des seigneurs n'est vraiment pas importante.

⁶⁹ ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Mathurin Villeneuve et Marguerite Lemarche, 21-07-1669.

⁷⁰ ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Guillaume Valade et Françoise Ancelin, 09-10-1669.

⁷¹ ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Jacques Dubois et Catherine Vieillot, 12-10-1667.

La catégorie des «autres» est celle où sont concentrés le plus grand nombre de témoins et elle est aussi la plus représentative. On trouve un témoin «autre» dans 86,5% des contrats (32/37). Mais qui sont-ils, de simples connaissances, des voisins? Les travaux publiés au cours des dernières années au sujet des réseaux de relation, de la famille et de la parenté nous laissent entendre que les liens créés dans le voisinage, qu'ils soient de confiance ou de parenté, sont porteurs de stabilité et donc, d'une certaine façon, sont une aide à l'insertion sociale. Nous avons cherché à savoir si l'individu classé dans la catégorie «autre» pouvait être quelqu'un qui habitait au même lieu que le futur marié, s'il était un de ses voisins⁷²: dans le tiers des cas, 22/66, le témoin «autre» résidait dans la même localité que l'engagé.

Les témoins de la catégorie «autre» ne sont pas les seuls à faire partie des voisins. Une étude des lieux de résidence de tous les témoins des 37 contrats de mariage nous montre que 42 témoins sur 101, 41,6%, proviennent du même lieux que l'époux. Il va sans dire que les liens tissés avec le voisinage, seulement à l'égard de la présence au contrat de mariage, sont indéniables. Les voisins, qu'ils soient seigneurs, engagistes, anciens engagés ou simples habitants, constituent vraisemblablement un premier réseau de relation lors de l'insertion sociale par le mariage.

3.4. Les témoins des épouses

Chez les épouses, nous avons aussi cherché à savoir quel type de témoins étaient présents lors de la signature du contrat de mariage et par le fait même de leur insertion sociale⁷³.

⁷² Pour déterminer si le témoin cité habitait au même endroit que l'engagé, nous avons vérifié, à l'aide du Dictionnaire généalogique des familles..., op. cit., le lieu de naissance des enfants du témoin à la date du mariage de l'engagé comparé au lieu de résidence mentionné par l'engagé soit dans son contrat de mariage, soit dans les actes notariés, soit dans André Lafontaine, Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681, Sherbrooke, Prince Imprimeur, 1981, 414 p.

⁷³ Notre recherche s'est effectuée, non pas sur le total des témoins des épouses des 42 couples pour lesquels nous savions l'appartenance des témoins, mais sur 40 épouses, car comme nous le montre le

Tableau 3.17**Type de témoin des épouses des engagés selon qu'elles soient Fille du roi ou «autre»**

	Famille	Recrutrice	Voisin	Fille du roi	Autre
Filles du roi	2	14		5	11
Autres	17		8		15
Total	19	14	8	6	26

(Sources: contrats de mariage notariés de 40 engagés. Voir note 73)

Nous ne sommes pas surpris de voir que la famille de l'épouse, tout particulièrement dans le cas des épouses «autres», fait très bonne figure parmi les personnes présentes lors de la rédaction du contrat de mariage. En effet, nous retrouvons au moins un membre de la famille de l'épouse dans 17 contrats sur les 21 qui ont été examinés: ce sont le père, la mère, des frères ou des soeurs, des oncles ou des tantes, des beaux-frères et des belles-soeurs, des grands-parents et même des enfants⁷⁴. La parenté, la famille, représente pour ces 17 épouses près de 50% de tous leurs témoins. Certaines femmes sont d'ailleurs particulièrement bien entourées. Nous pensons entre autres à Madeleine Paradis, qui invite pas moins de sept oncles et tantes sur un total de dix témoins lors de son contrat de mariage avec Nicolas Roussin⁷⁵.

Les épouses «autres» ne sont pas les seules à pouvoir bénéficier de la présence de leur famille à leur contrat de mariage. Bien que peu nombreuses à avoir de la parenté en Nouvelle-France, nous connaissons seulement quatre Filles du roi qui peuvent compter sur

tableau 3.10, deux Filles du roi n'ont personne pour les représenter lors de leur contrat de mariage. Cette analyse se base donc sur l'observation des témoins des contrats de mariage de 21 épouses «autre» et de 19 Filles du roi.

⁷⁴ Établir des liens de parenté entre les individus de cette époque n'est pas chose aisée. Il pourrait s'avérer que certains liens aient pu nous échapper, mais pour les besoins de la démonstration nous croyons que les résultats sont amplement satisfaisants.

⁷⁵ ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Nicolas Roussin et Madeleine Paradis, 28-11-1667.

un ou plusieurs membres de leur famille⁷⁶, nous avons tout de même trouvé deux Filles du roi accompagnées par un ou plusieurs membres de leur famille: Françoise Durand est assistée par deux oncles et une tante tandis que Françoise Ancelin voit son cousin lui prêter main forte⁷⁷.

La famille et la parenté ne sont donc pas les témoins les plus nombreux chez les Filles du roi et cela n'est guère surprenant; on calcule que seulement «une sur dix était parente avec un autre immigrant, comparativement à plus des deux tiers des autres Françaises établis avant 1700⁷⁸». Par contre, un autre type de témoin, en l'occurrence les tutrices ou directrices du recrutement des Filles du roi, endosse un rôle similaire, croyons-nous, à celui de la famille pour les épouses «autres», celui de soutien et d'acteur d'insertion dans la société des habitants, lors de la signature des contrats de mariage. Trois femmes, Anne Gasgnier (Mme Bourdon), Elisabeth Estienne et Marie-Anne du Saussay, directrices du recrutement des Filles du roi durant plusieurs années, servent de témoins en de multiples occasions. Nous les retrouvons dans 13 contrats sur 19, citées la plupart du temps en couple, soit Anne Gasgnier avec Elisabeth Estienne, soit avec Marie-Anne du Saussay⁷⁹. Les recrutes, particulièrement Anne Gasgnier, auront non seulement aidé les engagés, par le biais de leur épouse, lors de leur insertion sociale par le mariage, mais aussi lors de leur établissement sur une terre comme nous l'avons vu dans le chapitre 2 pour certains engagés établis à Neuville.

⁷⁶ Voir Annexe III, colonnes «apparemment 1» et «apparemment 2» pour connaître les Filles du roi qui ont de la parenté en Nouvelle-France.

⁷⁷ ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Jacques Beaudoin et Françoise Durand, 24-03-1671 et ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Guillaume Valade et Françoise Ancelin, 09-10-1669.

⁷⁸ Landry, Orphelines en France..., op.cit., p. 102.

⁷⁹ En cherchant ces trois noms dans l'ensemble des 29 contrats de mariage des Filles du roi, nous les retrouvons dans les mêmes proportions, soit dans 18 contrats sur 29.

La famille et les recrutrices ne sont pas les seuls individus à seconder l'épouse à son contrat de mariage; bien qu'en très petit nombre, des voisins, d'autres Filles du roi et des personnalités de la colonie sont aussi présents. Au contrat de mariage de Marguerite Migneron avec François Meunier en 1671 quatre personnalités témoignent pour l'épouse. Ce sont nuls autres que Louis-Léandre Chartier, Louis Rouer, Legardeur de Tilly et l'intendant Jean Talon lui-même⁸⁰. Les «autres», témoins les plus courants, apparaissent dans plus de la moitié des contrats de mariage, plus exactement dans 26 contrats sur les 40. Ces témoins «autres» assistent l'épouse, mais à quel titre, nous ne saurions le dire et les documents sont avares de renseignements.

À la lumière de cette brève analyse des témoins de l'épouse lors de la signature du contrat de mariage, il devient évident que plusieurs types de témoins ont oeuvré à l'insertion sociale de l'épouse et par le fait même de l'engagé. La famille de l'épouse, du moins pour celles qui peuvent en disposer, occupe une place importante parmi les témoins, mais elle ne constitue pas le seul type de témoin à prendre part au contrat de mariage: les recrutrices, les voisins, d'autres Filles du roi et bien sur les «autres témoins» en font aussi partie.

* * *

Arrivés sur le marché matrimonial dans un contexte défavorable, les engagés, après une période d'attente de 4,6 ans en moyenne, se trouvent à épouser 29 Filles du roi, 20 Canadiennes et 4 immigrantes arrivées en dehors du contingent des Filles du roi. Une fois l'épouse choisie, la concrétisation des unions se fait rapidement, dans la plupart des cas, moins d'un mois sépare la rédaction du contrat de la bénédiction nuptiale.

⁸⁰ ANQ-Q, Greffe Gilles Rageot, contrat de mariage entre Marguerite Migneron et François Meunier, 08-07-1671.

À la lumière des diverses conclusions de ce chapitre, il nous apparaît évident que, pour au moins 25% des engagés, l'engagiste et/ou sa famille jouent un rôle important lors de l'insertion sociale par le mariage. Pourtant, ils ne sont pas les seuls individus à contribuer au processus d'insertion. La famille, parce que quasi inexistante, n'a pas encore, à ce stade-ci du peuplement de la colonie, toute l'importance qu'elle prendra par la suite dans les réseaux de relations et d'appartenances, mais elle est pourtant là, quoique en très petit nombre. Au moment du mariage, il apparaît que se sont les «autres», dont font partie les amis et les voisins, qui prennent une place primordiale parmi les témoins des engagés.

Toutefois, l'étude des modalités de l'insertion sociale des engagés lors du mariage ne peut être réalisée qu'en regard des seuls témoins de l'engagé; ce serait mettre de côté le rôle de l'épouse et de ses témoins, qui est, à nos yeux et à ceux de plusieurs historiens, primordial, car nous le répétons «[ce] sont elles, qui, dans bien des cas, permettent au mari de s'intégrer dans un réseau familial et qui par le fait même facilitent leur installation permanente⁸¹». En étant bien entourée par sa famille, ses amis et ses relations, l'épouse montre à son futur époux qu'il peut compter, en plus du sien, sur tout un réseau de relations qui pourra lui venir en aide et le conseiller tout au long de sa vie.

⁸¹ Beauregard et al., «Famille, parenté et colonisation...», loc. cit., p.404.

Chapitre 4

La suite de l'insertion sociale: le baptême

Dans la société de la Nouvelle-France, le baptême constituait la première condition du salut. Les parents, sous la pression de l'Église, mais aussi selon leur conviction, se dépêchaient à présenter les nouveau-nés au sacrement du baptême et ce, le plus tôt possible après la naissance. Le nouveau-né, comme aujourd'hui d'ailleurs, devait être présenté par un parrain et une marraine. Être choisi comme parrain ou marraine représentait un honneur, mais s'accompagnait aussi de responsabilités: survenant le décès des parents, le parrain et la marraine, mais surtout le parrain, étaient théoriquement tenus de s'occuper de leur filleul¹. Le choix des compères et des commères n'était donc pas fait au hasard, c'était un choix réfléchi.

Différentes personnes peuvent agir comme parrain ou marraine. Il y a bien sûr l'élite, dont la présence était d'ailleurs très recherchée², les membres des communautés religieuses, la famille, l'engagiste ou sa famille, les co-engagés et ex-engagés, mais aussi les voisins³. L'étude de la présence des engagistes ou de leur famille, des co-engagés et des voisins, lors des baptêmes, nous permettra de préciser le rôle qu'ont joué ces personnes dans la suite de l'insertion sociale des engagés.

¹ Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, vol. III, La seigneurie des Cent-Associés, tome II, La société, Montréal, Fides, 1983, p. 553, 556 et 563.

² Ibid., p. 561.

³ La catégorie des voisins englobe, sans distinction sociale, tous les individus, parrains ou marraines, résidant au même lieu que l'engagé au moment du baptême de son enfant.

1. Le parrainage par les engagistes et leur famille

Des 53 couples de notre corpus, 49 laissent une descendance en Nouvelle-France⁴. Ils ont donné naissance à 395 enfants, une moyenne de 8,1 enfants par couple. De ces 395 enfants, nés avant 1700, nous n'avons pu retrouver les actes de baptême que de 348 d'entre eux, soit 88,1% des naissances.

Sur l'ensemble des 348 baptêmes, 21 enfants, issus de 14 couples, sont les filleuls de l'engagiste ou de sa famille. Dans huit cas⁵ leurs liens avec l'engagiste et/ou sa famille avaient déjà été démontrés par la présence de ceux-ci au contrat ou à l'acte de mariage, mais dans les six autres cas⁶, nous voyons pour la première fois apparaître des liens, des affinités, qui étaient jusqu'alors demeurés dans l'ombre puisque ces individus n'apparaissent pas lors du mariage.

Au total, nous trouvons comme parrain ou marraine 7 engagistes et 14 membres de leur famille. Cela semble nous indiquer que la figure de l'engagiste s'éclipse lors des baptêmes pour céder la place à celle de sa famille. Pourtant, cela n'est pas tout à fait exact, puisque sur les 15 parrains, qui sont obligatoirement des hommes, presque la moitié, 7/15, sont des engagistes.

Les 21 compères ou commères ont pour filleuls 14 garçons et 7 filles, dont 10 parmi ceux-ci sont des enfants de premier et deuxième rang. À la lumière de ces résultats, il semblerait bien que ces engagés aient cherché, pour leurs premiers enfants, surtout pour leurs garçons, à choisir un parrain ou une marraine qui avait un certain poids dans la société, du moins à leurs yeux.

⁴ Les quatre couples d'engagés qui n'auront pas d'enfants sont: 01, 16, 23, 34.

⁵ Les engagés: 02, 09, 22, 28, 32, 44, 46 et 51

⁶ Les engagés: 08, 10, 12, 20, 21, 37.

Tableau 4.1**Parrains et marraines de la catégorie des engagistes et de leur famille**

Engagé	Enfant (rang)	E ou F	Parrain (P) Marraine(M)	Sexe
02	5	F	M	F
08	1	F	M	F
	2	F	M	M
09	1	E	P	F
10	5	F	M	F
	7	E	P	M
12	1	F	P	M
20	4	F	M	M
	6	E	P	M
21	2	E	P	M
22	1	E	P	F
28	1	F	P	M
	3	E	P	M
	7	F	P	M
32	2	E	P	M
37	5	F	P	F
	7	F	P	M
44	5	F	M	F
	12	F	P	M
46	1	F	P	M
51	2	F	P	F

Légende

E= Engagiste

F= Famille de l'engagiste

(Source: Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture et des recensements du Québec ancien. Montréal, Programme de recherche en démographie historique, Presses de l'Université de Montréal, 1987)

Par 6 fois, l'engagiste ou sa famille portent plus d'un enfant de leur ex-engagé devant les fronts baptismaux⁷. Par exemple, pour ses deux enfants, Nicolas Buteau choisi pour marraine, une première fois Isabelle Denevers, fille de Etienne Denevers, son ex-

⁷ Les engagés: 08, 10, 20, 28, 37 et 44.

engagiste et une deuxième fois Anne Hayot, l'épouse du même Denevers⁸, le couple Denis Brière et Françoise Bigot ont pour filleuls deux des enfants de Pierre Campagna⁹ et Jacques Bilodeau et ses deux fils, Jean et Antoine, ont pour filleuls trois des 10 enfants de Claude Lefebvre¹⁰.

Contrairement au contrat et à l'acte de mariage qui comportent peu d'obligations, le parrainage entraîne des responsabilités tant au point de vue spirituel que matériel¹¹. De plus, en acceptant de devenir parrain ou marraine, les engagistes et leur famille posent un geste éloquent d'acceptation de l'autre puisqu'ils se lient à vie à la famille de leur ex-engagé.

2. Le parrainage par les co et ex-engagés

Nous avons trouvé, que lors des mariages, les co-engagés étaient relativement peu nombreux à assister l'engagé; au baptême, la situation n'est guère différente. Deux engagés seulement font appel à des co-engagés: en 1677, Gilles Gaudreau demande à Pierre Neveu d'être le parrain de son troisième enfant¹², et en 1679 François Noël choisit

⁸ Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture et recensements du Québec ancien, Montréal, Programme de recherche en démographie historique, Presses de l'Université de Montréal, 1987. Mission Saint-Joseph-de-Sillery, acte de baptême de Élisabeth-Ursule Buteau, 01-01-1671 et Notre-Dame-de-Québec, acte de baptême de Antoine Buteau, 23-02-1673.

⁹ Ibid., Saint-François-de-Sales-de-Neuville, acte de baptême de Françoise-Paule Campagna, 06-07-1683 et acte de baptême de Pierre Campagna, 12-03-1686.

¹⁰ Ibid., Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, acte de baptême de Jean Lefebvre, 11-12-1671 et acte de baptême de Jacques Lefebvre, 20-06-1676 et Saint-François-de-Sales-de-l'île-d'Orléans, acte de baptême de Claude Lefebvre, 09-05-1682.

¹¹ Selon la coutume le parrain se voyait imposer de s'occuper de son filleul quand celui-ci devenait orphelin de père. Trudel, Histoire de la Nouvelle-France..., op. cit., p. 563.

¹² RABMS/RQA, Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, acte de baptême de Marguerite Gaudreau, 17-06-1677.

Louis Sivadier pour parrain de son quatrième enfant¹³. Un cas particulier est celui de Guillaume Bertrand: engagé avec Jean Hardy en 1666, il choisira deux enfants de ce dernier pour parrain et marraine, une fois en 1672 et la dernière fois en 1686¹⁴.

Les co-engagés ne sont pas les seuls à officier en tant que parrain ou marraine, il y a aussi les ex-engagés, c'est-à-dire les individus faisant partie de notre corpus, mais n'étant pas co-engagés. Sur le total des 348 baptêmes, nous trouvons 19 engagés du corpus et/ou leur épouse qui tiennent le rôle de parrain ou marraine pour 34 enfants issus de 19 couples d'engagés.

Le fait que les parrains aient été des co ou des ex-engagés, et les marraines, des épouses de co ou ex-engagés, n'est pourtant pas, croyons-nous, l'explication de leur implication aux baptêmes; la raison principale pour laquelle ils ont été choisis pour remplir ce rôle est, selon nous, qu'ils habitaient au même endroit que leur filleul.

En effet, sur les 38 baptêmes où l'on observe la présence d'un co ou d'un ex-engagé (ou de son épouse) 34 mentionnent un lieu d'établissement identique à celui de leur filleul, soit dans 89,5% des cas. Prenons, par exemple, le cas de l'engagé Jacques Bourgoïn et de son épouse Catherine Basset qui, pour le parrainage de 3 de leurs enfants, choisissent 3 couples d'engagés. Claude Lefebvre et Marie-Louise Bolper, épouse de François Marceau, sont les parrains du troisième enfant du couple, Catherine Humelot, épouse de Jacques Hardy est la marraine du quatrième et Jacques Hardy est le parrain du septième. Trois de ces individus sont voisins immédiats et le quatrième habite un peu plus loin sur le rang. Nous trouvons, installés côte à côte à l'île d'Orléans, sur les terres de Saint-François:

¹³ Ibid., Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans, acte de baptême de Marguerite Noël, 04-11-1679.

¹⁴ Ibid., Notre-Dame-de-Québec, acte de baptême de Jean-François Bertrand, 25-06-1672 et Saint-François-de-Sales-de-Neuveville, acte de baptême de Thérèse Bertrand, 02-11-1686.

Jacques Hardy, Jacques Beaudoin et François Marceau. Claude Lefebvre, quant à lui, est installé un peu plus loin, mais toujours sur les terres de Saint-François¹⁵.

Le fait que les ex ou co-engagés soient établis côte à côte ou même dans la même seigneurie révèle peut-être, à l'installation, une certaine cohésion du groupe des engagés, mais en ce qui a trait à la désignation des parrains lors des baptêmes, nous pensons que c'est le fait qu'ils soient voisins plutôt qu'ex-engagés qui a orienté le choix des parents.

3. L'importance des voisins dans le choix des parrains et marraines

Les parrains ou marraines, qu'ils soient engagistes, co ou ex-engagés ou autres ont un point en commun: dans près de 7 cas sur 10, ce sont des personnes résidant au même endroit que les parents de leur filleul au moment du baptême¹⁶. Les parrains habitent le même lieu que leur filleul dans 69,8% des baptêmes et les marraines dans 69,3% des cas.

Le type d'épouse n'a qu'une légère influence sur le recours aux voisins lors des baptêmes. Nous avons calculé que la proportion de voisins était plus élevée dans le cas des couples formés d'une Fille du roi et d'un engagé, 72,2%, que dans le cas des couples constitués d'une épouse «autre» et d'un engagé, 65,9%. Le recours moins fréquents aux voisins lors des baptêmes dans ce dernier cas pourrait s'expliquer par le fait que les épouses «autres» pouvaient faire appel, du moins pour celles qui en possédaient, à leur parenté.

¹⁵ Jacques Hardy, Jacques Beaudoin et François Marceau sont établis sur les terres de Saint-François, numéros 2, 3 et 4 et Claude Lefebvre est installé sur la terre numéro 20. Léon Roy, Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725, édition revue et augmentée par Raymond Gariépy, Montréal, Éditions Bergeron et Fils enr., 1978, p. 194-198 et p. 210.

¹⁶ Pour identifier la résidence du parrain et de la marraine au moment du baptême, nous avons utilisé les mentions de résidence données par René Jetté dans le Dictionnaire généalogique des familles du Québec (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983, 1176 p.) au moment du baptême de leurs propres enfants pour les faire correspondre à l'année de naissance de leur filleul. S'ils n'avaient pas d'enfants, nous retenons la résidence lors du recensement de 1681 ou encore celle du décès. Il nous a été impossible de trouver le lieu de résidence de certains individus. Ils entrent tout de même dans les statistiques mais dans la rubrique des non-résidents.

Dans certaines communautés, plus circonscrites et délimitées de par leur situation géographique, telles que l'île d'Orléans, la proportion de parrains établis dans un lieu de résidence identique à celui des parents de l'enfant grimpe jusqu'à 90%. À Neuville, seigneurie moins isolée que la précédente, mais relativement éloignée de la ville, la proportion descend à 79%. Plus près de la ville de Québec, dans la banlieue et Sillery, où les moyens de communication sont un peu plus élaborés, la proportion de parrains ayant le même lieu de résidence que leur filleul s'abaisse pour revenir autour de la moyenne d'ensemble. (Voir Tableau 4.2)

Tableau 4.2

Pourcentage de parrains et marraines ayant un lieu de résidence identique à celui de l'engagé.

	Île d'Orléans	Neuville	Banlieue et Sillery	Ensemble
Parrains	92,3%	79,6%	64,3%	69,8%
Marraines	87,9%	77,6%	69%	69,2%
Total	90,1%	78,6%	66,8%	69,5%

(Sources: Jette, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec...*, op. cit.)

Toutefois, l'aspect géographique ne peut être le seul facteur d'explication d'une présence plus ou moins nombreuse des voisins lors du baptême. La nouveauté de l'établissement, la présence d'un réseau de relations en dehors de la communauté immédiate, de parents à l'extérieur de la seigneurie, etc. sont autant d'explications possibles. Il n'en demeure pas moins, statistiques à l'appui, que les voisins occupent une place importante et même prédominante dans le tissu social de l'époque. De notre point de vue, ils contribuent fortement, mais avec aussi d'autres agents, à l'insertion sociale des engagés au sein de la communauté d'élection et à leur enracinement.

* * *

Cette incursion du côté des baptêmes des enfants des engagés nous montre qu'une certaine proportion d'engagistes ou de leur famille, de co et d'ex-engagés, bien après la fin de la période d'engagement, endosse de rôle de parrain et donc se lie d'une façon immuable, par le baptême, aux engagés et à leur famille.

Mais plus encore, elle nous démontre clairement que les gens du voisinage, qu'ils soient l'engagiste ou sa famille, des co ou ex-engagés, des membres de la famille, etc., sont fortement sollicités pour tenir le rôle de parrain et marraine. Ce phénomène, croyons-nous, en plus de favoriser l'achèvement de l'insertion sociale, renforce la cohésion de la petite société coloniale et contribue fortement à l'enracinement des engagés.

Conclusion

Dans cette recherche, nous voulions savoir si l'engagiste, et par extension sa famille, et les co et les ex-engagés avaient contribué à l'insertion sociale des engagés, que nous avons décrite comme étant la phase durant laquelle ces derniers délaissaient le cocon «protecteur» de l'engagement, où ils étaient nourris, logés et habillés, pour s'acheminer vers une autre communauté, un autre groupe, et donc vers l'enracinement.

Pour répondre aux divers aspects de cette interrogation, nous avons analysé les sources issues des événements qui, selon nous, étaient les moments clés de cette phase de transition. Nous avons donc mis à contribution les actes notariés relatifs à l'établissement sur une terre, les contrats et les actes de mariage ainsi que les actes de baptême.

Pour que les résultats de cette recherche soient quelque peu représentatifs, il nous fallait, avant toute chose, déterminer le degré de ressemblance entre ce que l'on savait de l'ensemble du groupe des engagés arrivés au XVII^e siècle et l'échantillon des 53 individus que nous avons retenus. Après l'examen de certains paramètres, il semble bien, à quelques nuances près, que le profil des engagés du corpus s'apparente grandement à celui de l'ensemble des engagés du XVII^e: ils sont majoritairement jeunes et célibataires et ils s'engagent, pour un salaire moyen de 75 livres par année, à une dure servitude allant de trois à cinq ans pour un maître, dans la plupart des cas, inconnu.

La contribution de l'engagiste et des différents paramètres de l'engagement au processus d'insertion sociale des engagés sont observables à tous les moments clés que nous avons identifiés. Arrivés plutôt démunis au point de vue des réseaux de parenté et de relations, les engagés n'hésitent pas à s'appuyer sur les personnes qui les entourent durant leurs années de servitude au cours des différents événements qui jalonnent leur entrée dans la société des habitants.

La participation de l'engagiste à l'établissement rural des engagés est plutôt accessoire. En effet, nous comptons seulement cinq engagistes qui ont contribué par une action directe ou indirecte à l'établissement de leur engagé. Cependant, il faut comprendre que l'engagiste n'est pas la seule personne avec qui l'engagé entre en relation au cours de sa période d'engagement. Les autres engagés avec qui il travaille ainsi que les personnes gravitant autour de son lieu d'engagement, c'est-à-dire les voisins, peuvent eux aussi avoir pesé dans la balance lorsqu'est venu le moment de choisir un lieu d'établissement. Nous avons démontré que pas moins de 17 engagés s'étaient installés, passagèrement ou à demeure, dans la localité où ils avaient effectué leur servitude et que plusieurs engagés ayant travaillé ensemble s'étaient montrés solidaires dans leur choix d'un lieu de résidence. Au total, nous avons trouvé au moins 26 engagés, la moitié du corpus, qui auraient été influencés par le contexte général de l'engagement lors de leur choix d'un lieu d'établissement.

Toutefois, la décision de s'établir dans un lieu plutôt qu'un autre ne peut être le résultat de cette seule explication. Le rôle de la famille de l'engagé, bien que peu en dispose, ainsi que celui de l'épouse ne peuvent être tenus sous silence. Ces derniers éléments d'explication, nous l'avons vu, exercent un pouvoir d'attraction indéniable et ont, croyons nous, beaucoup plus d'ascendant sur la décision que le contexte de l'engagement en tant que tel. De plus, d'autres facteurs d'explication peuvent avoir motivé l'engagé dans sa prise de décision tels que la dimension de la terre à obtenir, les coûts reliés à la concession, l'éloignement etc., mais l'influence de ces derniers éléments est impossible à déterminer.

Nous pouvons affirmer que l'engagiste et/ou sa famille ont participé à l'insertion sociale par le mariage de 14 engagés sur les 53 que comptait l'échantillon et à celle par le baptême de 20 engagés. Par l'étude des témoins et parrains présents aux contrats et actes de mariage ainsi qu'aux baptêmes, nous pouvons affirmer avec certitude que, malgré le fait qu'un intervalle assez long sépare la fin de l'engagement des événements entourant le mariage, en moyenne 4,6 ans, que l'engagiste et/ou sa famille ont joué un rôle d'agent

d'insertion sociale à une ou plusieurs occasions pour 20 engagés sur les 53 que regroupait l'échantillon¹: 14 engagistes et/ou leur famille étaient présents lors du mariage et 14 aussi lors des baptêmes. Nous comptons que 14 engagés², sur un total de 20, ont eu le plaisir et l'honneur de voir l'engagiste et/ou sa famille assister à deux cérémonies et plus³, pour les 6 autres, l'engagiste n'a été présent qu'à une des cérémonies. Le fait que certains engagistes et/ou leur famille soient présents plus d'une fois, et même seulement une fois, démontre bien que des liens durables se sont créés durant l'engagement et ont perduré par la suite; que l'«ancien» a aidé le «nouveau» lors de son insertion sociale, lors de son entrée dans la société des habitants. Il est donc indéniable que ces premières personnes, avec qui les engagés entrent en contact lors de leur initiation à la vie en Nouvelle-France, constituent pour plusieurs un noyau autour duquel s'organise leur insertion sociale.

Toutefois, parce qu'il y a quelques lacunes dans les sources, des actes de mariage et de baptême n'ont pu être retrouvés, et que ce ne sont pas tous les engagistes qui ont survécu ou qui sont restés en Nouvelle-France jusqu'au mariage de leur engagé et encore moins jusqu'au baptême des enfants de ceux-ci, nous considérons que l'assistance des engagistes à ces diverses cérémonies est quelque peu sous-évaluée. De plus, le couple engagé-engagiste que nous avons identifié est un instantané d'une certaine période. L'engagé a peut-être été employé par un autre maître avant la fin de sa période de servitude et ce dernier est peut-être présent lors du mariage et/ou du baptême. Mais comme l'association entre ces deux individus n'est pas décelable dans les sources utilisées, nous nous sommes uniquement basés sur les couples engagé-engagiste que nous avons identifiés au préalable.

¹ Voir Annexe VII

² Les engagés : 02, 06, 08, 09, 10, 20, 22, 27, 28, 32, 37, 44, 46.

³ Nous considérons que si l'engagiste et/ou sa famille sont présents à plus de un baptême, qu'ils étaient présents à plusieurs cérémonies.

Différents facteurs, pas tous décelables, ont pu influencer la présence ou l'absence des engagistes et de leur famille à ces divers moments, en outre le type d'épouse et la profession de l'engagiste. Sur les 20 engagés qui ont pu compter sur leur ancien maître ou leur famille, il s'avère que 13 d'entre eux ont épousé une Fille du roi. Dans une certaine mesure, nous croyons que ceux qui épousent une fille du pays sont pris en charge, du moins socialement, par la famille de cette dernière, mais pour ce qui est de ceux qui s'unissent à une Fille du roi c'est totalement différent, puisqu'ils ne peuvent compter sur la famille de leur épouse pour s'insérer dans la société. Nous pensons donc, que d'une certaine façon, l'engagiste et son entourage jouent un rôle similaire à celui qu'occupe habituellement la famille lors de ces événements.

Ces engagistes, présents à l'insertion sociale de ceux qui les ont servis, ont pour caractéristique commune de ne pas appartenir à la classe des notables. En effet, ils sont tous, sauf trois exceptions, des habitants⁴. Les engagistes que l'on avait qualifiés de notable dans le premier chapitre du mémoire n'apparaissent pas en tant que témoin ou parrain pour leur propre engagé. Certains de ces notables, tels que Bertrand Chenay, Jean-Baptiste Peuvret, Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil et Michel Fillion, assistent à des contrats de mariage et font office de parrain pour des engagés du corpus⁵, mais ce n'est pas en tant qu'engagiste, du moins on n'en retrouve pas la mention dans nos sources, mais en tant que représentant de l'élite de la Nouvelle-France, dont la présence était d'ailleurs très recherchée lors de ces événements dans les débuts de la colonie⁶.

⁴ Voir Annexe VIII

⁵ Bertrand Chenay est présent aux contrats de mariage de Antoine Deserre (ANQ-Q, Greffe Duquet, contrat de mariage entre Antoine Deserre et Mathurine Bélanger, 30-09-1674) et de Nicolas Roussin (ANQ-Q, Greffe Vachon, contrat de mariage entre Nicolas Roussin et Madeleine Paradis, 28-11-1667), Jean-Baptiste Peuvret à celui de Jacques Dubois (ANQ-Q, Greffe Rageot, contrat de mariage entre Jacques Dubois et Catherine Vieillot, 12-10-1667), Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil est le parrain d'un des enfants de Pierre Campagna (RAMBS/RQA, Mission Saint-Joseph-de-Sillery, acte de baptême de Marie-Anne Campagna, 24-02-1671) et Michel Fillion est parrain d'un enfant de Pierre Tremblay (RAMBS/RQA, Notre-Dame-de-Québec, acte de baptême de Michel Tremblay, 06-09-1662).

⁶ Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, Les Cent-Associés, Vol III, La seigneurie des Cent-Associés, tome II, La société, Montréal, Fides, 1983, p. 561.

Il n'en demeure pas moins que le fait qu'on ne retrouve aucun notable appuyant personnellement leur ex-employé lors de ces moments, montre que la hiérarchie sociale a possiblement joué un rôle de frein dans le développement des liens de solidarité entre les deux protagonistes. L'engagé, plutôt démuné à son arrivée, aurait eu beaucoup plus de facilité à tisser des liens avec les individus se rapprochant le plus de son statut social, c'est-à-dire, avec les personnes faisant partie des «petites gens», les simples habitants, qu'avec les individus faisant partie de l'élite.

Outre la présence de l'engagiste et/ou sa famille, nous avons démontré que d'autres catégories d'individus avaient pris part à l'insertion sociale des engagés lors de leur mariage et du baptême de leurs enfants. En effet, nous avons noté la participation, bien qu'assez négligeable, des co et ex-engagés, celle de la famille de l'engagé lorsqu'il en disposait, celle de la famille de l'épouse, particulièrement nombreuse dans le cas des épouses «autres» ainsi que celle des recrutrices ou directrices des Filles du roi, qui, selon nous, tenaient un rôle similaire à celui de la famille pour les Filles du roi.

Aussi, l'étude des lieux de résidence des témoins des engagés et des parrains et marraines de leur enfants, nous ont révélé que les voisins, c'est-à-dire, les personnes habitant la même localité que l'engagé, qu'ils soient engagiste, engagé, de la famille de l'époux ou de l'épouse, occupaient une place prépondérante lors de ces événements et particulièrement lors des baptêmes où les voisins étaient, dans 7 cas sur 10, les parrains et marraines des enfants des engagés. Il y a tout lieu de croire que plus l'insertion sociale se concrétise vers une installation permanente, plus le réseau de relations se replie autour des personnes les plus accessibles physiquement et ces dernières remplacent progressivement tout autre sorte de solidarités.

Par cette étude sur l'insertion sociale des engagés du gouvernement de Québec dans la deuxième moitié du XVII^e nous avons pu lever le voile sur une partie de l'itinéraire post-domestique des engagés et démontrer que l'engagiste et sa famille ainsi que les différents paramètres de l'engagement avaient joué un rôle non négligeable et même important lors des différents événements jalonnant cette transition vers l'enracinement.

Ce que nous avons démontré dans cette étude n'est qu'une infime partie de la problématique générale des engagés de la Nouvelle-France. Nous nous sommes penchés sur ceux qui s'étaient établis en milieu rural mais qu'en est-il de ceux qui se sont dirigés vers la ville? Nous avons abordé l'insertion sociale, mais qu'en est-il de l'intégration socio-économique? De plus, le phénomène de l'engagement n'est pas confiné dans le temps, il a existé avant et après la période que nous avons étudiée, ni dans l'espace, le gouvernement de Québec n'est pas le seul endroit à avoir eu recours à la pratique de l'engagement. Il apparaît donc que nous savons encore bien peu de chose sur ces pionniers et qu'une recherche plus approfondie et exhaustive ne pourrait qu'être bénéfique pour une meilleure compréhension de notre jeune histoire.

ANNEXE I
ENGAGÉS

id	engage	localite ou paroisse	ev ou archev	province	eng	provenance	presence	rec 1666	rec 1667	n
01	allard, julien	st-mathurin	lucon	poitou	1665-03-27	larochelle	1665		fermier	
02	baudet, jean	bianzay	poitiers	poitou	1664-02-18	larochelle	1664-05-25	domestique engage		
03	beaudoin, jacques	ile de re	larochelle	aunis	1664-02-18	larochelle	1664-05-25	domestique engage		
04	bertrand, guillaume	ile de re	larochelle	aunis	1665-03-31	larochelle	1665	domestique engage	domestique	
05	binet, rene	st-jean de sauves	poitiers	poitou	1665-03-23	larochelle	1665	domestique engage		
06	bourgouin, pierre	fontenay-le-comte	larochelle	poitou			1662-07-26	engage domestique		libe
07	brulon, pierre	st-michel	bordeaux	guyenne			1666	engage domestique	domestique	cord
08	buteau, nicolas	ile de re	larochelle	aunis	1665-04-03	larochelle	1665		domestique	
09	campagna, mathias	st-christophe d'angoulins	larochelle	aunis	1664-02-18	larochelle	1664-05-25	domestique engage	fermier	
10	campagna, pierre	st-christophe d'angoulins	larochelle	aunis	1664-02-18		1664-05-25	domestique engage		
11	corbin, david	lacaune	castres	languedoc	1663-11-10	trudel	1664		habitant	
12	cotin, tugal	la trinite	angers	anjou			1666	domestique engage	domestique	cord
13	coulombe, louis	leneubourg	evreux	normandie			1666	engage domestique		
14	darnien, jacques	ste-catherine de la flotte	larochelle	aunis	1665-04-03	larochelle	1665		domestique	
15	deserre, antoine	st-armand-de-boixe	angoulême	angoumois	1657-03-19	larochelle	1657	engage domestique	domestique	
16	doublot, jacques	cognac	saintes	saintonge			1666	engage		
17	dubois, jacques	st-viviens de nieuil	angoulême	poitou	1664-02-18	larochelle	1664-05-25	domestique engage		
18	faucher, leonard	st-maurice	limoges	limousin			1666	engage		appi
19	frenet, michel	ste-marguerite des baux	evreux	normandie			1666	domestique engage	domestique	sabx
20	gaudreau, gilles	ile de re	larochelle	aunis	1665-03-31	larochelle	1665	domestique engage	domestique	
21	gaudreau, jean	ile de re	larochelle	aunis	1657-02-03	larochelle	1657			
22	gauthier, jacques	st-vivien	rouen	normandie			1665-07-25	engage	domestique	poig
23	hardy, jacques	st-godard	rouen	normandie			1666	domestique engage	habitant	char
24	hardy, jean	le havre	rouen	normandie	1661-06-13	trudel	1661	domestique engage		
25	isabel, adrien	st-etienne de reux	lisieux	normandie			1666	engage		
26	jean, gilles	st-pierre de la haye	rouen	normandie			1666-03-12	engage domestique	domestique	
27	labadie, francois	st-leger	saintes	saintonge			1666	domestique engage		
28	lefebvre, claude	vigny	pontoise	paris			1665-11-11	domestique engage		bouf
29	levasseur, laurent	ste-trinite de bois de guill	rouen	normandie			1666	engage		
30	maheu, pierre	mortagne	charente	perche	1651-05-22	tourouvre	1651	habitant	habitant	tisse
31	marceau, francois	thire	lucon	poitou			1666	domestique engage	habitant	
32	martin, pierre	melle	poitiers	poitou	1665-04-18	larochelle	1665	domestique	domestique	
33	mercier, julien	st-aubin de tourouvre	chartres	perche	1647-02-25	tourouvre	1647	habitant	habitant	man
34	meunier, francois	st-germain		paris			1666	engage	domestique	ferer
35	mezere, rene	thury-harcourt	lisieux	normandie			1638-12-13	habitant	habitant	
36	moreau, mathurin	notre-dame de champden	poitiers	poitou	1664-02-18	larochelle	1664-05-25	domestique engage	habitant	
37	noel, francois	chire-en-montreuil	poitiers	poitou			1666	domestique engage	domestique	
38	nolet, sebastien	ste-pedne	lucon	poitou			1665-11-08	domestique engage		
39	paillereau, pierre	villedoux	larochelle	aunis	1649-06-04	larochelle	1649	habitant	habitant	labo
40	paquet, pierre	ste-soufle	larochelle	aunis	1665-03-26	larochelle	1665		domestique	
41	rasset, jean	ste-genevieve-en-bray	rouen	normandie			1666	engage	domestique	men
42	rousseau, jacques	ile de re	larochelle	aunis	1665-03-31	larochelle	1665	travaillant	domestique	
43	rousseau, nicolas	st-aubin de tourouvre	chartres	perche	1651-05-25	tourouvre	1651		habitant	
44	rue, clement	st-eustache		paris	1658-09-15	trudel	1658	habitant	habitant	
45	samson, gabriel	st-gatien-des-bois	lisieux	normandie			1666	domestique engage	domestique	
46	samson, jacques	st-gatien-des-bois	lisieux	normandie			1666	domestique engage		
47	tapin, antoine	fontenay-le-comte	maillezais	poitou	1664-02-18	larochelle	1664-05-25	domestique engage		
48	thibault, francois	ile de re	larochelle	aunis	1665-03-31	larochelle	1665	engage domestique	domestique	
49	tremblay, pierre	st-malo de randonnay	chartres	perche	1647-04-08	tourouvre	1647	habitant	habitant	labo
50	valade, guillaume	st-nicolas	larochelle	aunis			1666	domestique engage	domestique	
51	valin, nicolas	st-sulpice	amiens	picardie			1665-07-25	domestique engage		
52	villeneuve, mathurin	ile de re	larochelle	aunis	1665-03-31	larochelle	1665	engage	domestique	tonn
53	voisin, elle	st-germain-en-laye		paris			1666	engage	domestique	

ence	rec 1666	rec 1667	metier	age 66	age 67	sal	fin eng	apparentement
		fermier			36	80	1668-03-27	
15-25	domestique engage			18			1667-05-25	
15-25	domestique engage			25			1667-05-25	
	domestique engage	domestique		23	22	75	1668-03-31	
	domestique engage			25		60	1668-03-23	
17-26	engage domestique		txier	25				gibault, jean et lebianc, leonard
	engage domestique	domestique	cordier	30	32			
		domestique			19	75	1668-04-03	
15-25	domestique engage	fermier		22	34		1667-02-18	campagna, pierre
15-25	domestique engage			22			1667-02-18	campagna, mathias
		habitant			24		1666-11-10	
	domestique engage	domestique	cordier	19	18			
	engage domestique			25				
		domestique			26	76	1668-04-03	
	engage domestique	domestique		22	20	75	1667-03-19	
	engage			28				
15-25	domestique engage			23			1667-02-18	
	engage		apprenti	22				
	domestique engage	domestique	sabotier	23	22			
	domestique engage	domestique		19	20		1668-03-31	gaudreau, jean
						80	1660-02-03	gaudreau, gilles
17-25	engage	domestique	poigneur	20	20			
	domestique engage	habitant	chandefier	24	27			
	domestique engage			20			1666-06-13	
	engage			28				isabel, michel
13-12	engage domestique	domestique		25	25			
	domestique engage			20				
1-11	domestique engage		boulangier	18				
	engage			18				
	habitant	habitant	tisserand	32	34	45	1656-05-22	
	domestique engage	habitant		25	25			
	domestique	domestique		22	22	90	1668-04-18	
	habitant	habitant	manoeuvre	40	42	75	1650-02-25	
	engage	domestique	ferendinier	22	25			
2-13	habitant	habitant		50	55			cadieu, charles
5-25	domestique engage	habitant		23	25		1667-02-18	
	domestique engage	domestique		22	23			
1-08	domestique engage			22				
	habitant	habitant	laboureur	40	40		1652-06-04	
		domestique			26	75	1668-03-26	
	engage	domestique	menuisier	20	22			
	travaillant	domestique		30	20	75	1668-03-31	
		habitant			30	30	1656-05-25	roussin, jean et francoise
	habitant	habitant		20	19		1661-09-15	
	domestique engage	domestique		23	20			samson, jacques
	domestique engage			19				samson, gabriel
5-25	domestique engage			25			1667-02-18	
	engage domestique	domestique		18	22	75	1668-03-31	
	habitant	habitant	laboureur	40	40	75	1650-04-09	drugeon, elisabeth
	domestique engage	domestique		24	22			valade, marie
7-25	domestique engage			20				
	engage	domestique	tonnelier	19	25	75	1668-03-31	
	engage	domestique		25	28			

ANNEXE II ENGAGISTES

id 3	engagiste	id 1	annees	residence 66	residence 67	residence 81	prof/sta
101	grignon, jean	01	1667		beauvre	absent	marchand
102	gaudry, nicolas	02	1666	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich	decede	habitant
103	chalifou, paul	03	1666	n-d des anges, riviere st-charles, ch	n-d des anges	decede	charpentier
104	ruette d'auteuil	04	1666-1667	sillery	sillery, cote st-francois-avier	decede (quebec)	ecuyer
105	pinguet, henri	05	1668	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich	decede (quebec)	habitant
106	gibault, jean	06	1666	beauport	cote de beauport, n-d des anges	quebec	drapier-habi
107	picard, pierre	07	1666-1667	beauvre	beauvre	seigneurie de repentigny	habitant
108	denevers, etienne	08	1667		sillery, cote st-francois-xavier	decede (sillery)	habitant
109	gauthier, charles	09	1666-1667	i.o.	cap-rouge et cote st-ignace (gaudarville)	seigneurie de gaudarville	habitant
110	briere, denis	10	1668	cap-rouge et st-francois-xavier	cap-rouge et cote st-francois	seigneurie de maure	habitant
111	charpentier, jean	11	1663	i.o.	cote n-d des anges	decede	habitant
112	lienard, sebastien	12	1666-1667	cap-rouge et st-francois-xavier	cap-rouge et cote st-francois-xavier	cote st-francois-xavier, sill	habitant
113	roger, charles	13	1666	haute et basse ville quebec	quebec	quebec	bourgeois
114	provost, francois	14	1667		cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich		habitant
115	gervaise, jean	15	1666-1667	montreal	montreal	montreal	habitant
116	lebarrois, mille-clau	16	1666	haute et basse ville quebec			agent gener
117	sedillot, louis	17	1666	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois-xavier	decede (quebec)	habitant
118	rouillard, antoine	18	1666	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois-xavier	decede (quebec)	charpentier-
119	chenay, bertrand	19	1666	haute et basse ville quebec	beauvre	basse-ville, quebec	marchand-s
120	bernier, jacques	20	1666-1667	i.o.	i.o.	cap st-ignace	habitant
121	roy, nicolas	21		beauvre	beauvre	seigneurie de la durantaye	poigneur
122	lemire, jean	22	1666-1667	haute et basse ville quebec	sillery, cote st-francois-xavier	haute-ville, quebec	maitre-charp
123	huppe, michel	23	1666	beauport	cote n-d des anges	petite-auvergne	chapelier-ha
124	ruette d'auteuil	24	1666	sillery	sillery, cote st-francois-xavier	decede (quebec)	ecuyer
125	aubert, charles	25	1666	haute et basse ville quebec	quebec	basse-ville, quebec	agent gen. ci
126	lefrancois, charles	26	1666-1667	beauvre	beauvre	seigneurie de beauvre par.	habitant
127	goulet, jacques	27	1666	beauvre	beauvre	seigneurie de beauvre, par	habitant
128	blodeau, jacques	28	1666	i.o.	i.o.	par. ste-famille, i.o.	habitant
129	veuve couillard (guil	29	1666	haute et basse ville quebec		quebec	noble
130	fuchereau, jean	30	1651		quebec	decede	marchand-se
131	guyon, claude	31	1666	i.o.	i.o.	i.o.	habitant
132	guyon, simon	32	1667	beauvre	beauvre	seigneurie de beauvre, par	habitant
133	fuchereau, noel	33	1647				ecuyer
134	denis, simon	34	1666-1667	beauport	cote n-d des anges	decede (france)	ecuyer
135	legardeur, jean-bte	35	1638	haute et basse ville quebec	quebec	seigneurie de repentigny	ecuyer
136	maufay, pierre	36	1666	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich	decede (cap st-miche)	habitant
137	gosselin, gabriel	37	1666	i.o.	i.o.	par. st-pierre, i.o.	habitant
138	feniou, guillaume	38	1666	haute et basse ville quebec	quebec	decede (quebec)	marchand
139	morin, noel	39	1649	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich	decede (riviere-du-sud)	charron-habi
140	picard, jean	40	1667	beauvre	beauvre	basse-ville, quebec	habitant
141	denis, simon	41	1666-1667	beauport	cote n-d des anges	decede (france)	ecuyer
142	pelletier, jean	42	1667	i.o.	sillery, cote st-francois-xavier	seigneurie de bellechasse	habitant
143	fuchereau, jean	43	1651		quebec	decede	marchand-se
144	gosselin, gabriel	44	1658	i.o.	i.o.	par. st-pierre, i.o.	habitant
145	becquet, francois	45	1666	lauzon	lauzon	decede	habitant
146	bisson, gervais	46	1666	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich	decede	habitant
147	ruette d'auteuil	47	1666	sillery	sillery, cote st-francois-xavier	decede (quebec)	ecuyer
148	pare, robert	48	1666-1667	beauvre	beauvre	seigneurie de beauvre, ste	habitant
149	fuchereau, jean (fils	49	1647	haute et basse ville quebec		basse-ville, quebec	conseiller au
150	fuchereau, nicolas	50	1666-1667	beauport	cote n-d des anges	seigneurie de beauport	capitaine de
151	simon, hubert	51	1666	cotes st-jean, st-francois, st-michel	cotes ste-genevieve, st-francois, st-mich	cote st-michel	habitant
152	denis, simon	52	1666-1667	beauport	cote n-d des anges	decede (france)	ecuyer
153	fillion, michel	53	1666-1667	haute et basse ville quebec	cote de beauport, n-d des anges	seigneurie de beauport	notaire royal
219	page, raymond	19	1667	beauvre	beauvre	seigneurie de beauvre, par	menuisier-ha
232	legardeur, jean-bte	32	1666	haute et basse ville quebec	quebec	seigneurie de repentigny	ecuyer
233	huppe, michel	33	1649	beauport	cote n-d des anges	petite-auvergne	chapelier-ha
237	peuvret, jean-bte	37	1667	haute et basse ville quebec		quebec	secetaire et

	residence 81	prof/statut 66-67	code 66-67	deces	id 4	nom 4
	absent	marchand	06	1703-10-30	101,1	cote, louise
ch	decède	habitant	70	1669-06-23	102,1	morin, agnes
	decède	charpentier-habitant	41-70	1678-12-27	103,1	archambault, jacquette
	decède (quebec)	ecuyer	00	1679-11-28	104,1	clement, claire-francoise
ch	decède (quebec)	habitant	70	1671-01-02	105,1	loushe, louise
	quebec	drapier-habitant	23-70	1701-01-15	106,1	benet, marie-suzanne
	seigneurie de repentigny	habitant	70	1676-05-21	107,1	sederay, jeanne
	decède (sillery)	habitant	70	1678-12-07	108,1	hayot, anne
ie)	seigneurie de gaudarville	habitant	70	1703-02-09	109,1	camus, catherine
	seigneurie de maure	habitant	70	1711-04-24	110,1	bigot, francoise
	decède	habitant	70	1678-04-18	111,1	renaud, barbe
	cote st-francois-xavier, sill	habitant	70	1701-11-08	112,1	pelletier, francoise
	quebec	bourgeois	01	1687-10-26	113,1	gachet, marie
ch		habitant	70	1670-04-07	114,1	gaillard, marguerite
	montreal	habitant	70	1690-03-12	115,1	archambault, anne
		agent general de la cie d	00	1666-10-01		
	decède (quebec)	habitant	70	1672-01-26	117,1	grimout, marie
	decède (quebec)	charpentier-habitant	41-70	1666-04-29	118,1	girard, marie
	basse-ville, quebec	marchand-seigneur	00-06	1683-01-17	119,1	belanger, marie-madelein
	cap st-ignace	habitant	70	1713-07-21	120,1	grenier, antoinette
	seigneurie de la durantaye	poigneur	92	1690-04-27	121,1	lelievre, jeanne
	haute-ville, quebec	maître-charpentier	41	1684-10-06	122,1	marsolet, louise
	petite-auvergne	chapelier-habitant	21-70	1691-03-03	123,1	roussin, madeleine
	decède (quebec)	ecuyer	00	1679-11-28	124,1	clement, claire-francoise
	basse-ville, quebec	agent gen.cie io. 1 des 7	00	1702-09-20	125,1	couillard, catherine
	seigneurie de beauvre par.	habitant	70	1700-06-14	126,1	triot, marie-madeleine
	seigneurie de beauvre, par	habitant	70	1688-11-28	127,1	mulier, marguerite
	par. ste-famille, i.o.	habitant	70	1712-02-08	128,1	longchamps, genevieve
	quebec	noble	00	1684-10-21		
	decède	marchand-seigneur	00-06	1672-02-09	130,1	langlois, marie
	i.o.	habitant	70	1694-02-23	131,1	colin, catherine
	seigneurie de beauvre, par	habitant	70	1682-02-09	132,1	racine, louise
		ecuyer	00	1647-10-21		
	decède (france)	ecuyer	00	1678-11-11	134,1	dutartre, francoise
	seigneurie de repentigny	ecuyer	00	1709-09-08	135,1	nicolet, marguerite
ch	decède (cap st-miche)	habitant	70	1677-10-12	136,1	duval, marie
	par. st-pierre, i.o.	habitant	70	1697-07-07	137,1	lelievre, francoise
	decède (quebec)	marchand	06	1671-02-11	138,1	gauthier, anne
ch	decède (riviere-du-sud)	charro-habitant	50-70	1680-02-15	139,1	desportes, helene
	basse-ville, quebec	habitant	70	1700-11-29	140,1	gagnon, marie-madeleine
	decède (france)	ecuyer	00	1678-11-11	141,1	dutartre, francoise
	seigneurie de bellechasse	habitant	70	1698-02-25	142,1	langlois, anne
	decède	marchand-seigneur	00-06	1672-02-09	143,1	langlois, marie
	par. st-pierre, i.o.	habitant	70	1697-07-07	144,1	lelievre, francoise
	decède	habitant	70	1669-12-15	145,1	despres, marguerite
h	decède	habitant	70	1674-08-01	146,1	lereau, marie
	decède (quebec)	ecuyer	00	1679-11-28	147,1	clement, claire-francoise
	seigneurie de beauvre, ste	habitant	70	1684-11-18	148,1	lehoux, francoise
	basse-ville, quebec	conseiller au conseil so	00	1685-11-17	149,1	giffard, marie-francoise
	seigneurie de beauport	capitaine de milice, seig	00	1672-10-05	150,1	giffard, marie-therese
h	cote st-michel	habitant	70	1704-11-18	151,1	vie, marie
	decède (france)	ecuyer	00	1678-11-11	152,1	dutartre, francoise
	seigneurie de beauport	notaire royal	04	1689-06-07	153,1	aubert, marguerite
	seigneurie de beauvre, par	menuisier-habitant	51-70	1683-11-21	219,1	bergeron, madeleine
	seigneurie de repentigny	ecuyer	00	1709-09-08	232,1	nicolet, marguerite
	petite-auvergne	chapelier-habitant	21-70	1691-03-03	233,1	roussin, madeleine
	quebec	secretaire et greffier au	04	1697-05-23	237,1	nau, marie-catherine

ANNEXE III ÉPOUSES DES ENGAGÉS

id 2	epouse	id 1	localite ou paroisse	ev ou arch	province	f-r	arrivee	sta	ex-conjoint	residence	etablissement
01,1	deligny, marie	01	gaudelay		brie	non		v	lobidon, louis	beaupre	beaupre
02,1	grandin, marie	02	st-euverte	orleans	orleanais	oui	1670-07-31	c			lotbiniere
03,1	durand, francoise	03	notre dame de braq	rouen	normandie	oui	1670-07-31	c			i.o., st-francois
04,1	ferron, marguerite	04	st-waast	cambrai	flandre	oui	1671-08-15	c			neuville
05,1	bourgeois, catherine	05	st-gervais	rouen	normandie	oui	1667-06-10	c			beauport
06,1	basset, catherine	06	st-ouen de dametal	rouen	normandie	oui	1667-06-10	c			tilly
07,1	baillargeon, jeanne	07				non		v	labrecque, jean	i.o.	i.o.
08,1	quichelin, catherine	08	notre-dame	laon	ile-de-france	oui	1669-06-30	c			neuville
09,1	aubineau, suzanne	09	st-christophe d'ang	larochelle	aunis	oui	1666-08-11	v	laclair, pierre	france	i.o., st-francois
10,1	richard, anne-francoise	10		orleans	orleanais	oui	1669-06-30	c			st-augustin
11,1	parent, marie	11				non		c			beauport
12,1	beaudon, etienne	12	st-medard		paris	oui	1671-08-15	c			st-augustin
13,1	boucault, jeanne	13	st-germain		paris	oui	1668-07-03	c			i.o., st-laurent
14,1	esquincourt, anne	14	notre-dame de broc	amiens	picardie	oui	1669-06-30	c			neuville
15,1	belanger, mathurine	15				non		v	maheu, jean	quebec	neuville
16,1	bremaille, marie	16	foucarmont	rouen	normandie	oui	1666-08-11	v	langlois, michel	france	beauport
17,1	vieillot, catherine	17	st-vivien	rouen	normandie	oui	1667-06-10	c			i.o., st-laurent
18,1	damois, marie	18	st-jean d'elboeuf	rouen	normandie	oui	1669-06-30	c			neuville
19,1	lavoie, olive	19	st-etienne d'aytre	larochelle	aunis	non		c			neuville
20,1	pineau, anne	20	st-eustache		paris	oui	1671-08-15	c			vincelotte
21,1	roy, marie	21				non		c			vincelotte
22,1	denevers, elisabeth-urs	22				non		c			ste-croix
23,1	humelot, catherine	23	st-pierre	rouen	normandie	oui	1670-07-31	c			i.o., ste-famille
24,1	poire, marie	24	st-laurent		paris	oui	1669-06-30	c			neuville
25,1	poitevin, catherine	25	st-nicolas		paris	oui	1669-06-30	c			i.o., ste-famille
26,1	masse, jeanne	26				non		v	constantin, guillaume	sillery	i.o.
27,1	hebert, jeanne	27				non		c			neuville
28,1	arcufar, marie	28	st-nicolas		paris	oui	1669-06-30	c			i.o., st-francois
29,1	marchand, marie	29	st-martin	larochelle	aunis	non		c			lauzon
30,1	drouin, jeanne	30				non		c			beaupre
31,1	bolper, marie-louise	31	fontenay-sur-eure	chartres	beauce	oui	1671-08-15	c			i.o., ste-famille
32,1	buot, marie	32	st-pierre	chartres	beauce	oui	1670-07-31	c			i.o., st-francois
33,1	poulin, marie	33				non		c			beaupre
34,1	mignerou, marguerite	34				non		c			st-augustin
35,1	gareman, nicole	35				non		c			
36,1	girard, marie	36	st-cyr-du-vaudreuil	rouen	normandie	non		v	rouillard, antoine	ste-genevieve	sillery
37,1	legrand, nicole	37	st-sulpice		paris	oui	1669-06-30	c			i.o., st-laurent
38,1	auger, jeanne	38	st-benoit		paris	oui	1671-08-15	c			lauzon
39,1	cartier, helene	39	st-louis	larochelle	aunis	non		c			i.o.
40,1	caille, marie	40	st-vivien	rouen	normandie	oui	1668-07-03	v	lafaveur, pierre	france	i.o., ste-famille
41,1	chapeau, jeanne	41				non		c			st-augustin
42,1	guillebourg, marguerite	42				non		v	pouliot, antoine	maure, riviere	lauzon
43,1	paradis, madeleine	43				non		c			beaupre
44,1	leclerc, marguerite	44				non		c			i.o.
45,1	durand, francoise	45	quimper-corentin	cornouaill		non		c			lauzon
46,1	metru, marie-anne	46	ste-marine		paris	oui	1671-08-15	c			lauzon
47,1	magdelein, jeanne	47	st-laurent		paris	oui	1669-06-30	c			neuville
48,1	lefebvre, elisabeth-agne	48	st-germain		paris	oui	1670-07-31	c			vincelotte
49,1	achon, ozanne	49	chambon	larochelle	aunis	non		c			beaupre
50,1	ancelin, francoise	50	st-martin	larochelle	aunis	oui	1669-06-30	c			n-d des anges
51,1	tru, anne	51				non		c			gaudarville
52,1	lemarche, marguerite	52				non		c			n-d des anges
53,1	larcher, madeleine	53	st-pierre	beauvais	picardie	oui	1668-07-03	c			quebec

ex-conjoint	residence	etablissement	apparentement 1	apparentement 2
lobidon, louis	beaupre	beaupre		
		lotbiniere		
		i.o., st-francois	asselin, jacques (o	asselin, david (oncl
		neuveville		
		beauport		
		silly		
abrecque, jean	i.o.	i.o.	baillargeon, nicolas	
		neuveville		
auclair, pierre	france	i.o., st-francois	auclair, pierre (fils)	auclair, andre (fils)
		st-augustin		
		beauport		
		st-augustin		
		i.o., st-laurent		
		neuveville		
maheu, jean	quebec	neuveville		
anglais, michel	france	beauport		
		i.o., st-laurent		
		neuveville		
		neuveville		
		vincelotte		
		vincelotte		
		ste-croix		
		i.o., ste-famille		
		neuveville		
		i.o., ste-famille		
onstantin, guillaume	sillery	i.o.		
		neuveville		
		i.o., st-francois		
		lauzon		
		beaupre		
		i.o., ste-famille		
		i.o., st-francois		
		beaupre		
		st-augustin		
ouillard, antoine	ste-genevieve	sillery		
		i.o., st-laurent		
		lauzon		
		i.o.		
afaveur, pierre	france	i.o., ste-famille		
		st-augustin		
ouliot, antoine	maure, riviere	lauzon		
		beaupre		
		i.o.		
		lauzon		
		lauzon	metru, nicolas (frer	
		neuveville		
		vincelotte		
		beauport	achon, jacques (fre	
		n-d des anges	ancelin, rene	
		gaudarville		
		n-d des anges		
		quebec		

ANNEXE IV

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE FRANÇOIS THIBAULT

«Par devant le notaire royal sousigné en la ville et gouvernement de La Rochelle, personnellement établi FRANÇOIS THIBAULT natif de la Flotte en l'île de Ré d'une part et du sieur pierre Gaigneur marchand de cette ville d'autre part. Ont lesquelles parties été fait et passé aux conventions suivantes c'est à savoir, que le dit Thibault promet et s'oblige et sera tenu de s'embarquer à la première réquisition qui lui sera faite par le dit sieur Gaigneur dans le navire nommé LE CAT DE HOLLANDE du port de deux cents thonneaux dont est maître le dit sieur Babin pour aller en y celui du premier beau temps convenable de cette radde où il est depuis, jusqu'à Québecq pays de la Nouvelle-France. De servir le sieur Gaigneur ou autre qui auront son ordre, tant à son métier qu'à autre chose qui lui seront commandés pendant le temps de trois années consécutives qui commenceront ou jour qu'il arrivera audit pays et finiront à pareil jour y celle révolues. Pour et moyennant la somme de soixante-quinze livres tournois pour chaque an qui seront payés au dit Thibault à l'expiration de chaque année dû au dit temps et au dit pays. Et encore sera défrayé par le dit sieur Gaigneur les frais du passage en allant seulement au dit pays auquel il sera nourri pendant le dit temps. Et encore en cette ville, jusqu'au dit embarquement avanceront de ses gages sur la première année et laquelle avance a été faite audit Thibault par le dit sieur Gaigneur de la somme de trente livres pour lui avoir des hardes et commodités à l'entretien des présentes. À peine de tous dépens, dommages et intérêts les parties s'obligeant de tous ses biens présents et futurs autre le dit Thibault sa personne. Et qui fait élection de domicile pour l'occasion des présentes en cette ville en la maison du notaire royal sousigné pour y recevoir tout acte. Et renonçant et juger et condamner. Et fait à La Rochelle en l'étude du dit notaire après midi le dernier jour de mars, mil six cent soixante cinq en présence de Louis Peingaud et Léon Bouchand demeurant et le dit Thibault déclare ne savoir signer de ce requis

Signature: *Pierre Gaigneur
Bouchand
Peingaud
Teuleron, notaire»*

Tiré de : Mario Thibault, «François Thibault, mon ancêtre», L'Ancêtre, vol. 12, no 2, 1985, p.48-49.

ANNEXE V

INTERVALLE DIFFÉRENCIÉ ENTRE LA FIN DE L'ENGAGEMENT ET LE CONTRAT DE MARIAGE

f-r	delai	id	engage	fin eng	date
oui	-166:05		binet, rene	1668-03-23	1667-10-09
oui	66:09		campagna, mathias	1667-02-18	1667-04-25
oui	153:40		paquet, pierre	1668-03-26	1668-08-26
oui	236:17		dubois, jacques	1667-02-18	1667-10-12
oui	558:14		damien, jacques	1668-04-03	1669-10-13
oui	568:08		buteau, nicolas	1668-04-03	1669-10-23
oui	679:32		martin, pierre	1668-04-18	1670-09-14
oui	916:48		thibault, francois	1668-03-31	1670-10-03
oui	983:47		tapin, antoine	1667-02-18	1669-10-28
oui	1052:10		campagna, pierre	1667-02-18	1670-01-05
oui	1201:02		baudet, jean	1667-05-25	1670-09-07
oui	1219:24		hardy, jean	1666-06-13	1669-10-14
oui	1285:04		bertrand, guillaume	1668-03-31	1671-10-07
oui	1285:20		gaudreau, gilles	1668-03-31	1671-10-07
oui	1399:03		beaudoin, jacques	1667-05-25	1671-03-24
non	79:36		moreau, mathurin	1667-02-18	1667-05-08
non	477:52		villeneuve, mathurin	1668-03-31	1669-07-21
non	955:33		mercier, julien	1650-02-25	1652-10-07
non	1191:11		corbin, david	1666-11-10	1670-02-13
non	1204:30		maheu, pierre	1656-05-22	1659-09-08
non	1860:39		pailiereau, pierre	1652-06-04	1657-07-08
non	2720:49		tremblay, pierre	1650-04-09	1657-09-19
non	2752:15		deserre, antoine	1667-03-19	1674-09-30
non	3406:42		rousseau, jacques	1668-03-31	1677-07-28
non	3524:01		allard, julien	1668-03-27	1677-11-19
non	4204:43		roussin, nicolas	1656-05-25	1667-11-28
non	5674:44		ruef, clement	1661-09-15	1677-03-29
non	7112:21		gaudreau, jean	1660-02-03	1679-07-25

Intervalle en jours pour l'ensemble: 1671,14
 Intervalle en jours pour les Filles du roi: 775,6
 Intervalle en jours pour les autres: 2074,5

ANNEXE VI

INTERVALLE ENTRE L'ARRIVÉE DES FILLES DU ROI ET LA SIGNATURE DU
CONTRAT DE MARIAGE

id 2	epouse	engage	arrivee	date	delai	type
23,1	humeiot, catherine	hardy, jacques	1670-07-31	1670-08-20	20	cm
02,1	grandin, marie	baudet, jean	1670-07-31	1670-09-07	38	cm
32,1	buot, marie	martin, pierre	1670-07-31	1670-09-14	45	cm
20,1	pineau, anne	gaudreau, gilles	1671-08-15	1671-10-07	53	cm
04,1	ferron, marguerite	bertrand, guillaume	1671-08-15	1671-10-07	53	cm
40,1	caille, marie	paquet, pierre	1668-07-03	1668-08-26	54	cm
31,1	bolper, marie-louise	marceau, francois	1671-08-15	1671-10-10	56	cm
48,1	lefebvre, elisabeth-agne	thibault, francois	1670-07-31	1670-10-03	64	cm
38,1	auger, jeanne	inolet, sebastien	1671-08-15	1671-10-19	65	cm
46,1	metru, marie-anne	samson, jacques	1671-08-15	1671-11-13	90	cm
25,1	poitevin, catherine	isabel, adrien	1669-06-30	1669-09-28	90	cm
18,1	damois, marie	faucher, leonard	1669-06-30	1669-10-05	97	cm
53,1	larcher, madeleine	voisin, elie	1668-07-03	1668-10-08	97	cm
28,1	arcular, marie	lefebvre, claude	1669-06-30	1669-10-07	99	cm
50,1	ancelin, francoise	valade, guillaume	1669-06-30	1669-10-09	101	cm
14,1	esquincourt, anne	damien, jacques	1669-06-30	1669-10-13	105	cm
37,1	legrand, nicole	noel, francois	1669-06-30	1669-10-13	105	cm
24,1	poire, marie	hardy, jean	1669-06-30	1669-10-14	106	cm
08,1	guichelin, catherine	buteau, nicolas	1669-06-30	1669-10-23	115	cm
47,1	magdelein, jeanne	lapin, antoine	1669-06-30	1669-10-28	120	cm
05,1	bourgeois, catherine	binet, rene	1667-06-10	1667-10-09	121	cm
06,1	basset, catherine	bourgouin, pierre	1667-06-10	1667-10-09	121	cm
17,1	vieillot, catherine	dubois, jacques	1667-06-10	1667-10-12	124	cm
12,1	beaudon, etienne	cotin, tugal	1671-08-15	1671-12-21	128	cm
16,1	bremaille, marie	doublet, jacques	1666-08-11	1666-12-28	139	cm
10,1	richard, anne-francoise	campagna, pierre	1669-06-30	1670-01-05	189	cm
03,1	durand, francoise	beaudoin, jacques	1670-07-31	1671-03-24	236	cm
09,1	aubineau, suzanne	campagna, mathias	1666-08-11	1667-04-25	257	cm
13,1	boucault, jeanne	coulombe, louis	1668-07-03	1670-09-07	796	cm

Intervalle moyen en jours: 126,8

ANNEXE VII

Présence des engagistes et/ou de leur famille au contrat, à l'acte de mariage et aux baptêmes

Id engagé	Présence au contrat de mariage	Présence à l'acte de mariage	Présence aux baptêmes
02	F	F	F
06	E	E	
08			FF
09	F		E
10			EF
12			F
17		E	
20			EF
21			E
22	EF		E
27	EF	E	
28		E	FEF
32		E	E
36	E		
37			FF
44	EF	E	FF
45	E		
46		F	F
48		E	
51	E		F

Légende
 E= Engagiste
 F= Famille de l'engagiste

(Sources: contrats de mariage notariés et Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture et des recensements du Québec ancien, Montréal, Programme de recherche en démographie historique, Presses de l'Université de Montréal, 1987.)

ANNEXE VIII

**Profession des engagistes ayant participé à l'insertion sociale
de leur engagé.**

Engagé	Engagiste	Profession
02	Nicolas Gaudry	Habitant
06	Jean Gibault	Drapier-habitant
08	Etienne Denevers	Habitant
09	Charles Gauthier	Habitant
10	Denis Brière	Habitant
12	Sébastien Liénard	Habitant
17	Louis Sédillot	Habitant
20	Jacques Bernier	Habitant
21	Nicolas Roy	Poigneur
22	Jean Lemire	Maître charpentier
27	Jacques Goulet	Habitant
28	Jacques Bilodeau	Habitant
32	Simon Guyon	Habitant
36	Pierre Maufay	Habitant
37	Gabriel Gosselin	Habitant
44	Gabriel Gosselin	Habitant
45	François Becquet	Habitant
46	Gervais Bisson	Habitant
48	Robert Paré	Habitant
51	Hubert Simon	Habitant

(Source: André Lafontaine, Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666-1667, Sherbrooke, R. Prince Imprimeur, 1985, 414 p.)

Bibliographie

1. Sources manuscrites

Archives nationales du Québec

Québec (ANQ-Q)

Contrats de mariages et actes notariés relatifs aux engagés.

Greffes des notaires du gouvernement de Québec

- Aubert, Claude (1650-1693)
- Audouart de Saint-Germain, Guillaume (1647-1663)
- Becquet, Romain (1665-1682)
- Berman
- Chambalon, Louise (1692-1716)
- Duprac, Jean-Robert (1693-1723)
- Duquet, Pierre (1663-1687)
- Fillion, Michel (1660-1688)
- Genaple, François (1682-1709)
- Gloria, Jean (1663-1664)
- Jacob, Étienne (1680-1726)
- Maugue, Pierre (1674-1696)
- Rageot, Gilles (1666-1691)
- Rageot de Saint-Luc, Charles (1695-1702)
- Roy dit Châtellerault, Michel (1668-1708)
- Vachon, Paul (1658-1693)

Grefte d'un des notaires du gouvernement de Trois-Rivières

-Tronquet

2. Sources imprimées

Charbonneau, Hubert et Jacques Légaré. Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture et des recensements du Québec ancien. Montréal, Programme de recherche en démographie historique, Presses de l'Université de Montréal, 1987. (vol I à VII).

Lafontaine, André. Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666-1667. Sherbrooke, R. Prince Imprimeur, 1985. 414 p.

Lafontaine, André. Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681. Sherbrooke, R. Prince Imprimeur, 1981. 376 p.

3. Ouvrages de référence

Debien, Gabriel. «Les engagés pour le Canada vus de LaRochelle». RHAF, vol. VI, no 2, 1952, p. 177-220 et vol. V, no 1, 1953, p. 374-407.

Gariépy, Raymond. Les terres de l'Ange-Gardien: du Sault de Montmorency à la rivière du Petit Pré ou Lotinville: des origines à nos jours. Québec, Société de généalogie de Québec, 1984. 628 p.

Jetté, René. Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, P.R.D.H., 1983. 1176 p.

Mortagne, Madame Pierre. Tourovre et les Juchereau. Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada, Société Canadienne de Généalogie, Québec, no 13, 1965. 191 p.

Rouleau, Marc. Le terrier de Neuville, 1660-1980, [Québec, s.n.], 1984, 311 p.

Roy, Léon. Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725. Édition revue et augmentée par Raymond Gariépy, Montréal, Éditions Bergeron et Fils, 1978, 491 p.

Roy, Pierre-George. Inventaires des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservés aux Archives provinciales de Québec. vol. II, Beauceville, L'Éclaireur, 1919, p.

Trudel, Marcel. Le catalogue des immigrants 1632-1663. Montréal, Hurtubise HMH, 1983. 569 p.

Trudel, Marcel, La population du Canada en 1663. Fides, Montréal, 1973, 368 p.

Trudel, Marcel. La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué. Septentrion, Sillery, 1995. 379 p.

Trudel, Marcel. Le terrier du Saint-Laurent en 1663. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973. 618 p.

4. Ouvrages généraux et études particulières

- Beauregard, Yves et al. «Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France», RHAF, vol.39, no 3, 1986. p. 391-405.
- Bouchard, Gérard. «Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos», Recherches sociographiques, vol. 28, nos 2 et 3, 1987, p. 22-251.
- Campeau, Lucien. Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France 91633-1663). Montréal, Éditions Bellarmin, 1974. 174 p.
- Charbonneau, Hubert. Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975. 267 p.
- Charbonneau, Hubert et al. Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle. Paris et Montréal, Institut national d'Études Démographiques et Presses de l'Université de Montréal, 1987. 232 p.
- Charbonneau, Hubert et Jacques Légaré. «La population du Canada au recensements de 1666 et 1667», Population, 1967, no 6, p. 1031-1054.
- Charbonneau, Hubert et Raymond Roy. «Le contenu des registres paroissiaux canadiens du XVII^e siècle», RHAF, vol. 30, no 1, 1976, p. 85-97.
- Chénier, Rémi. Québec, ville coloniale française en Amérique: 1660 à 1690. Lieux historiques nationaux, Service des parcs, Environnement Canada, Ottawa, 1991, 250 p.
- Courville, Serge. «Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique», RHAF, vol. 37, no 3, 1983, p. 419-429.
- Dechêne, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle, Montréal, Boréal, 1988. 532 p.
- Dunn, Richard S. «Servants and Slaves: the Recruitment and Employment of Labor» dans Colonial British America: Essays in the New History of Modern Era. éd. par Jack P. Greene et J.R. Pole, Baltimore et London, The Johns Hopkins University Press, 1984. p. 157-194.
- Gauvreau, Danielle, «Nuptialité et catégories professionnelles à Québec pendant le régime français», Sociologie et sociétés, vol. XIX, 1987, p. 25-35.
- Godbout, Archange. «Les émigrants de 1664», Mémoires de la Société Généalogique canadienne-française, no. 4, p. 217-225.

- Green, Lois Carr et Russel R. Menard. «Immigration and Opportunity: The Freedman in Early Colonial Maryland», dans The Chesapeake in the Seventeenth Century: Essays on Anglo-American Society, éd. par W. Tate et David L. Ammerman, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1979, p. 206-242.
- Horn, James. «Servants Emigration to the Chesapeake in the Seventeenth Century», dans The Chesapeake in the seventeenth Century Essays on Anglo-American Society, éd. par W. Tate et David L. Ammerman, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1979, p. 51-95.
- Landry, Yves. «Gender Imbalance, les Filles du Roi, and Choice of Spouse in New-France» dans Canadian Family History, édité par Bettina Bradbury, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd. 19 , p.
- Landry, Yves. Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du Roi au XVII^e siècle. Montréal, Léméac, 1992. 436 p.
- Landry, Yves et Jacques Légaré, «The Life Course of Seventeenth-Century Immigrants to Canada», Journal of Family History, vol. 12, nos 1-3, 1987, p.201-212.
- Langlois, Michel. «Les familles Isabelle», L'Ancêtre, vol. , no, 19 , p. 91.
- Lavallée, Louis. «Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France», RHAF, vol. 28, no 3, 1974, p. 385-403.
- Mathieu, Jacques et al. «Les alliances exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760», RHAF, vol. 35, no 1, 1981. p. 3-32.
- Mathieu, Jacques. La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle. Québec, Presses de l'Université Laval, 1991. 254 p.
- Mathieu, Jacques, Lessard, Rénauld et Fabienne Larouche. Peuplement colonisateur aux XVII^e et XVIII^e siècles, sous la dir. de Jacques Mathieu et Serge Courville, Sainte-foy, Cahiers du CÉLAT, 1987, 292 p.
- Mathieu, Jacques. «Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité», Provence historique, tome XXXV, fascicule 142, 1985, p. 413-422.
- Menard, Russell R. «From Servant to Freeholder: Status Mobility and Property Accumulation in Seventeenth-Century Maryland», William and Mary Quarterly, 3e série, vol 30, no 1, 1973, p. 37-64.
- Moogk, Peter N. «Reluctant Exiles: Emigrants from France in Canada before 1760», William and Mary Quarterly, vol 46, 1989, p. 464-505.

- Muchembled, Robert. Société, culture et mentalités dans la France moderne, XVIe-VIIIe siècle, Paris, Armand Collin, 1994. p.
- Salone, Émile. La colonisation de la Nouvelle-France: étude sur les origines de la nation canadienne-française. Paris, E. Guilemoto, Rééd. Trois-Rivières, Boréal Express, 1970. 505 p.
- Savoie, Sylvie. «Difficultés et contraintes dans le choix du conjoint. Trois-Rivières, 1634-1760». Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1994. 312 p.
- Thibault, Mario. «François Thibault, mon ancêtre», L'Ancêtre, vol. 12, no 2, 1985, p. 45-63.
- Trudel, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France. Vol. III, La seigneurie de Cent-Associés, tome II, La société. Montréal, Fides, 1983. 669 p.
- Trudel, Marcel. Initiation à la Nouvelle-France: Histoire et institutions. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968. 323 p.
- Trudel, Marcel. «L'instabilité des censitaires du temps des Cent-Associés», Histoire sociale/Social History, vol. VI, no 11, avril 1973, p.?
- Walsh, Loreena S. «Servitude and Opportunity in Charles County, Maryland, 1658-1705» dans Law, Society and Politics in Early Maryland, éd. par Aubrey C. Land, Lois Green Carr et Edward C. Papenfuse, Baltimore, 1977.